



## Conseil économique et social

Distr. générale  
13 juillet 2016  
Français  
Original : anglais/espagnol/français

---

### Forum politique de haut niveau pour le développement durable

Convoqué sous les auspices du Conseil économique et social  
11 juillet-20 juillet 2016

### Résumés analytiques des examens nationaux volontaires

#### Note du Secrétariat\*

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre ci-joint les résumés analytiques des examens nationaux volontaires présentés par 22 États Membres au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, conformément aux résolutions 67/290 et 70/1 de l'Assemblée générale.

---

\* Le présent document a été soumis tardivement afin de pouvoir y inclure, tel que prescrit, les résumés de tous les États Membres.



## Allemagne

[Original : anglais]

L'adoption de la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, « Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030 » a marqué une étape importante dans l'histoire récente de l'ONU. Ce vaste programme témoigne de la conviction que les défis mondiaux ne peuvent être surmontés que par des efforts concertés, fondés sur une application systématique du principe de développement durable dans tous les domaines stratégiques et dans tous les pays. La communauté internationale a déclaré clairement qu'une action déterminée doit être entreprise pour parvenir à une transformation vers le développement durable. Les objectifs mondiaux et universellement applicables de développement durable (les objectifs de développement durable) indiquent la façon dont nous pouvons parvenir à réduire la pauvreté, améliorer les conditions de vie dans le monde entier et protéger notre planète.

Le développement durable signifie qu'il faut assumer nos responsabilités, à l'échelle nationale et internationale, pour les générations présentes et futures. Pour ce faire, le Programme 2030 appelle les gouvernements, les milieux économiques et la société à évoluer et à prendre des mesures aux niveaux mondial, régional et national afin d'assurer la durabilité. Dès le départ, l'Allemagne s'est engagée dans la mise en œuvre ambitieuse du programme en adoptant une première série de mesures importantes pour le mettre en pratique au niveau national.

### Notre point de départ

Bien que l'Allemagne ait, dans l'ensemble, atteint un niveau de développement très élevé, elle doit déployer des efforts supplémentaires pour atteindre les objectifs de développement durable au niveau national et, ce faisant, contribuer de façon appropriée à la réalisation des objectifs à l'échelle mondiale.

Le Gouvernement allemand a décidé de faire de sa stratégie nationale de développement durable le principal cadre de la réalisation des objectifs de développement durable en Allemagne. Les travaux concernant sa révision à la lumière de l'ambitieux Programme 2030 et de la structure des objectifs devraient être achevés d'ici le quatrième trimestre de 2016.

### La stratégie nationale de développement durable

La promotion du développement durable est l'un des objectifs fondamentaux du Gouvernement allemand dans toutes ses activités et c'est le critère servant à jauger celles-ci. Déjà en 2002, le Gouvernement présentait sa première stratégie nationale de développement durable. Depuis lors, il a présenté le bilan de la progression de sa mise en œuvre tous les quatre ans sous forme de rapports d'activité qui permettent également d'actualiser le contenu de la stratégie. La préparation des rapports d'activité est toujours accompagnée d'un vaste processus de dialogue et de consultation avec les groupes de la société civile. La stratégie nationale de développement durable comprend des objectifs et des indicateurs nationaux de durabilité depuis le début, en 2002. Ils permettent de mesurer régulièrement les progrès et d'identifier les mauvaises orientations politiques. Tous les deux ans, l'Office fédéral de la statistique publie un rapport indépendant sur les

indicateurs contenant des informations sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs.

Le Comité des secrétaires d'État pour le développement durable dirige la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et supervise la mise à jour de son contenu. Il est formé de représentants de tous les ministères fédéraux et est présidé par le chef de la Chancellerie fédérale. Le Comité apporte une contribution stratégique aux travaux du Gouvernement allemand et offre aux différents ministères une tribune pour échanger des informations sur leurs activités de durabilité à un niveau élevé.

Le Conseil consultatif parlementaire sur le développement durable assure le suivi de la stratégie nationale de développement durable du Gouvernement allemand et saisit le Parlement des préoccupations liées au développement durable. Le Conseil consultatif parlementaire a également été chargé d'évaluer l'étude d'impact obligatoire sur la durabilité menée par le Gouvernement fédéral.

Le Conseil allemand pour le développement durable, un organe consultatif indépendant, apporte son appui au Gouvernement allemand depuis 2001 et encourage le dialogue social sur la durabilité. Il se compose de 15 personnalités publiques qui, en raison de leur expérience professionnelle et personnelle, représentent les aspects économiques, environnementaux et sociaux du développement durable dans ses dimensions nationales et internationales.

Les principes clefs guidant la politique nationale de développement durable sont l'équité intergénérationnelle, la qualité de vie, la cohésion sociale et la responsabilité internationale.

En raison du poids politique du principe de durabilité et de son approche intersectorielle, la Chancellerie fédérale est l'organisme responsable de la stratégie nationale de développement durable. En même temps, tous les ministères ont la responsabilité première d'apporter leur propre contribution à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable et du Programme 2030 dans leurs domaines d'action respectifs.

La mise en œuvre du Programme 2030 est réalisée dans le cadre des exigences budgétaires et fiscales du Gouvernement fédéral.

En cherchant à mettre en œuvre les mesures proposées, en particulier avant d'apporter des modifications à la législation, le Gouvernement engage un dialogue avec les parties prenantes et les autres parties concernées, ce qui lui donne l'occasion d'expliquer les mesures proposées et permet aux parties prenantes d'exprimer leurs idées et leurs critiques et de suggérer des améliorations. Le dialogue améliore souvent la qualité des mesures prises par le Gouvernement et favorise l'acceptation sociale de ses décisions.

Faisant sien l'esprit d'un nouveau partenariat mondial, le Gouvernement allemand inscrit dans un cadre plus vaste le processus de dialogue avec ces acteurs au sujet de la nouvelle rédaction en cours de la stratégie nationale de développement durable. Lors de cinq conférences publiques tenues dans toutes les régions de l'Allemagne, les ministres des États fédéraux, les secrétaires d'État et d'autres représentants des Gouvernements fédéral et d'État et des autorités municipales ont engagé le dialogue avec un large éventail d'acteurs du secteur privé, des milieux universitaires et de la société civile pour discuter des exigences que devra comporter toute nouvelle stratégie de développement durable. Les résultats ont été

pris en compte lors de la rédaction de la première ébauche de la nouvelle version de la stratégie de développement durable 2016 sous les auspices de la Chancellerie fédérale. La nouvelle stratégie a été présentée par le Chancelier fédéral le 31 mai 2016 et publiée simultanément sur Internet. Le public a été en mesure de formuler des observations sur le projet pendant plusieurs semaines, par voie orale lors d'une audience publique tenue à la Chancellerie, ainsi que par écrit.

Depuis plusieurs années, trois ou quatre fois par an, le Gouvernement allemand organise également un forum de dialogue au cours duquel il échange des idées et des informations sur le programme international de développement durable avec des représentants d'organisations non gouvernementales, d'Églises, d'autorités locales, des milieux scientifiques et universitaires et du secteur privé. La « Charte pour l'avenir », publiée par le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement, est une tentative de plus de faire participer les acteurs de la société civile, en particulier au dialogue visant à promouvoir le développement durable au niveau mondial. Depuis 2014, des discussions ont eu lieu, auxquelles ont participé plus de 100 organisations et initiatives et des membres du public pour traiter de la façon de créer des possibilités d'avenir pour tous dans le monde entier et de la responsabilité de l'Allemagne à cet égard.

#### **Soutien constant apporté à d'autres pays**

Au cours des dernières années, la politique de développement de l'Allemagne a été systématiquement orientée vers l'amélioration de la conjoncture mondiale des points de vue environnemental, social, économique et politique afin d'éliminer les causes de la pauvreté et promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale. Après l'adoption du Programme 2030, les politiques prioritaires de l'Allemagne se sont fondées sur cinq domaines majeurs : les populations, la planète, la prospérité, la paix et le partenariat. La politique de développement de l'Allemagne est essentiellement axée sur :

- La lutte contre les causes structurelles de la faim et de la malnutrition et l'élimination de l'extrême pauvreté;
- La création de possibilités durables pour l'avenir, en particulier pour les jeunes, et la lutte contre les causes de la fuite des réfugiés (en particulier par l'éducation et la formation, l'emploi et les investissements structurels dans l'économie verte, l'infrastructure sociale et le statut d'État approprié);
- La promotion d'une mondialisation équitable, notamment en favorisant le commerce équitable et en offrant des possibilités de revenus et d'emplois durables qui assurent la durabilité des moyens d'existence, un accent particulier étant mis sur la promotion de chaînes d'approvisionnement responsables et de normes sociales et environnementales minimales;
- La promotion du développement durable dans le secteur privé et l'investissement privé, en tenant compte de la capacité des pays partenaires à contribuer financièrement à leur propre développement;
- L'adoption de mesures d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation et de conservation des ressources naturelles.

La promotion de la bonne gouvernance et de l'égalité des sexes est une tâche intersectorielle ainsi qu'un élément important du dialogue bilatéral et multilatéral sur la politique de développement. Conformément au nouveau Partenariat mondial

pour le développement durable, le Gouvernement allemand cherche à coopérer sur un pied d'égalité avec ses partenaires et à améliorer continuellement l'efficacité de cette coopération.

Ces principes sont appliqués dans le cadre de multiples initiatives et programmes bilatéraux et multilatéraux.

Outre le Ministère fédéral de la coopération économique et du développement et le Federal Foreign Office, de nombreux autres ministères poursuivent activement leurs activités de coopération internationale.

Depuis 2008, l'Initiative internationale pour le climat du Ministère fédéral de l'environnement, de la conservation de la nature, du bâtiment et de la sécurité nucléaire finance des projets relatifs au climat et à la diversité biologique dans des pays en développement, des économies émergentes et des pays en transition, ainsi que des projets visant à mettre en œuvre les objectifs de développement durable.

Le « Vision Zero Fund », un fonds mondial créé par le Ministère fédéral du travail et des affaires sociales et soutenu par le Groupe des Sept, mobilise un appui concret en faveur des efforts déployés par les pays producteurs les plus pauvres pour améliorer la santé et la sécurité au travail.

En ce qui concerne le pourcentage de l'aide publique au développement, celui de l'Allemagne a augmenté régulièrement au cours des dernières années. La dernière estimation de l'Organisation de coopération et de développement économiques pour 2015 montre une augmentation continue de l'aide publique au développement d'environ 16,0 milliards d'euros, faisant ainsi de l'Allemagne le troisième plus grand donateur en chiffres absolus. En 2015, l'Allemagne a consacré 0,52 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. Les dépenses affectées à la coopération au développement continuent d'être l'une des principales priorités du Gouvernement. Ce dernier a constamment augmenté ses dépenses ces dernières années et une nouvelle hausse est prévue pour 2017. Il a également mobilisé des fonds de financement et de mise en œuvre en encourageant tout particulièrement la participation du secteur privé.

Pendant de nombreuses années, le Gouvernement allemand a également plaidé activement pour une politique de durabilité renforcée dans les instances régionales et internationales.

#### **Précisions sur la façon dont le présent rapport a été produit : processus, participation, méthode et structure**

Le présent rapport vise à décrire les mesures que le Gouvernement allemand a déjà prises et celles qu'il envisage de prendre à l'avenir pour mettre en œuvre le Programme 2030. Le rapport contient des précisions sur les efforts en vue de préparer la mise en œuvre, les processus d'adaptation de nos politiques et la façon dont toutes les parties prenantes participent au processus de mise en œuvre. En ce sens, il décrit la voie empruntée par l'Allemagne pour mettre en œuvre le Programme, mais il fait aussi des déclarations initiales au sujet des modalités d'organisation, des mesures, des engagements, des données d'expérience et des priorités. Il dresse le bilan de l'ensemble des 17 objectifs énoncés dans le Programme.

Il était important que le Gouvernement allemand associe les parties prenantes de la société civile et du secteur privé à l'élaboration du rapport. Celui-ci a donc été

examiné lors du forum de dialogue consacré au Programme 2030, auquel ont participé des représentants d'organisations non gouvernementales, d'Églises, d'autorités locales et de milieux scientifiques et universitaires, qui ont eu l'occasion de prendre part à un échange de vues critique. Un représentant de la société civile allemande doit également prendre la parole lors de la présentation du rapport au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à New York. C'est là un signal clair que le Programme 2030 et sa mise en œuvre en Allemagne s'inscrivent dans un projet qui mobilise l'ensemble de la société.

### **Les changements qu'introduiront les objectifs de développement durable en Allemagne : mesures et contributions pour la mise en œuvre**

#### *Intégration du Programme et de ses objectifs de développement durable dans la mise en œuvre nationale*

En élaborant la nouvelle version de sa stratégie nationale de développement durable, le Gouvernement allemand est déterminé à atteindre chacun des objectifs de développement durable et il définit les mesures qu'il doit prendre dans le domaine connexe. Ce faisant, le Gouvernement s'efforcera de prendre dûment en compte la dimension internationale des actions de l'Allemagne. Pour le Gouvernement allemand, l'applicabilité universelle du Programme signifie qu'il fera des contributions appropriées pour atteindre l'ensemble des 17 objectifs de développement durable, tant dans ses politiques nationales qu'au niveau international.

Aussi le Gouvernement allemand envisage-t-il sa participation du point de vue des incidences à trois niveaux :

- Premièrement, en ce qui concerne la mise en œuvre et ses conséquences en Allemagne;
- Deuxièmement, en ce qui concerne les conséquences dans d'autres pays et sur les biens publics mondiaux, à savoir le bien-être général (incidence au niveau mondial, par exemple, des politiques du commerce ou du climat);
- Troisièmement, en ce qui concerne l'appui à d'autres pays (notre politique de coopération internationale), les 17 objectifs, ainsi que ces trois niveaux d'incidences, sont étroitement liés et ne sauraient être considérés isolément.

Le principe intersectoriel consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte est un thème récurrent du Programme 2030. Au cours des 15 prochaines années, de plus en plus d'efforts seront nécessaires pour atteindre des pans de la population particulièrement défavorisés ou victimes de discrimination en Allemagne et dans le monde et améliorer leur situation d'une manière durable.

L'Allemagne fournit une contribution pertinente à tous les objectifs de développement durable en fonction des moyens dont elle dispose et de la situation qui lui est propre. Le rapport complet décrira les méthodes utilisées par l'Allemagne pour atteindre chacun des 17 objectifs de développement durable. Les objectifs sont applicables à l'échelle mondiale et définis simultanément de manière à fournir des orientations à chaque pays dans ses efforts pour étoffer les détails à l'échelle nationale.

## Chine

[Original : anglais]

En septembre 2015, le Président de la Chine, M. Xi Jinping, a assisté au sommet des Nations Unies sur l'adoption programme de développement pour l'après-2015 et s'est joint à d'autres dirigeants pour approuver le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fournit des orientations pour le développement national des États Membres et la coopération internationale pour le développement pendant les 15 prochaines années.

En tant que plus grand pays en développement du monde, la Chine a toujours placé le développement au sommet de ses priorités. Le treizième plan quinquennal a été examiné et approuvé dans le cadre de la quatrième session du douzième Congrès national du peuple en mars 2016, définissant le concept de développement fondé sur un développement novateur, coordonné, écologique, ouvert et partagé. Dans les prochaines années, la Chine poursuivra son développement novateur et en améliorera la qualité et l'efficacité. Un développement coordonné sera préconisé en vue de former une structure équilibrée du développement. La Chine poursuivra son développement écologique en faisant la promotion d'un modèle de développement et d'un mode de vie écologique et à faible intensité de carbone, en assurant la protection du système écologique. Elle déploiera de grands efforts pour élargir l'ouverture, de façon à concrétiser une coopération avantageuse pour tous. Le développement partagé sera facilité pour améliorer le bien-être de la population. La Chine cherchera à assurer un développement coordonné dans les domaines économique, politique, culturel, social et écologique afin d'instaurer une société modérément prospère à tous égards comme prévu.

La Chine attache une grande importance à la mise en œuvre du Programme 2030 et estime que les principes d'un développement pacifique, d'une coopération avantageuse pour tous, d'intégration et de coordination, d'inclusivité et de transparence, de souveraineté et d'action volontaire, ainsi que de responsabilités communes mais différenciées, devraient être appliqués dans l'instauration d'un nouveau type de relations internationales caractérisé par une coopération avantageuse pour tous, la mise en place de partenariats globaux et la réalisation, de manière équilibrée, d'un développement économique, social et écologique. Les pays devraient être encouragés à formuler leurs stratégies nationales de développement et à prendre des mesures pour mettre en œuvre le Programme 2030, conformément aux conditions et aux caractéristiques nationales respectives, tout en ayant la possibilité de recourir à des moyens de mise en œuvre différenciés en raison de leurs conditions nationales diversifiées et de leurs capacités respectives.

Pour la Chine, neuf domaines devraient être considérés comme prioritaires dans la mise en œuvre du Programme 2030. Ces domaines sont les suivants :

- L'élimination de la pauvreté et de la faim grâce à des mesures ciblées d'atténuation et d'élimination de la pauvreté et au renforcement des capacités de production agricole et de la sécurité alimentaire;
- La mise en œuvre de stratégies de développement axées sur l'innovation et la promotion d'une dynamique de croissance économique durable, saine et stable;

- L'avancement de l'industrialisation pour imprimer un élan au développement coordonné entre les zones urbaines et rurales et entre les trois dimensions du développement durable;
- L'amélioration de la sécurité sociale et des services sociaux pour assurer l'égalité d'accès aux services publics de base;
- Le respect de l'équité et de la justice sociale pour améliorer le bien-être de la population et la promotion du développement humain à tous les niveaux;
- La protection de l'environnement et la construction de barrières de protection pour assurer la sécurité écologique;
- La lutte active contre les changements climatiques et l'intégration de la réponse aux changements climatiques dans les stratégies nationales de développement;
- La promotion de l'utilisation efficace des ressources et de l'énergie durable;
- L'amélioration de la gouvernance nationale et la promotion d'un développement économique et social conformément à l'état de droit.

La mise en œuvre du Programme 2030 est un projet systémique. La communauté internationale doit apporter un soutien solide dans les cinq dimensions suivantes :

- Le renforcement des capacités des pays afin d'améliorer le développement de l'infrastructure institutionnelle, d'accroître les ressources publiques et de dynamiser la croissance interne;
- La création d'un environnement international propice au développement, la mise en place d'un système commercial multilatéral équilibré, avantageux pour tous et inclusif et l'amélioration de la gouvernance économique mondiale;
- Le dialogue avec toutes les parties prenantes et la création d'un partenariat mondial plus équitable et équilibré pour le développement;
- La promotion d'un mécanisme de coordination et l'intégration de la politique de développement dans la coordination des politiques macroéconomiques à l'échelle mondiale;
- L'amélioration du suivi et de l'examen en menant des examens périodiques des progrès accomplis dans la mise en œuvre à l'échelle mondiale; l'examen de la mise en œuvre à l'échelle nationale serait réalisé quant à lui conformément aux conditions nationales respectives et au principe de l'action volontaire.

L'année 2016 est la première année de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La Chine a investi des efforts importants dans sa mise en œuvre, établissant des liens entre le Programme 2030 et les stratégies nationales de développement à moyen et à long terme. Un mécanisme national de coordination de sa mise en œuvre, qui regroupe 43 ministères, a été mis en place pour garantir la mise en œuvre du Programme. Beaucoup d'efforts ont été déployés pour faire connaître le Programme à l'échelle nationale en vue de mobiliser les ressources nationales, sensibiliser le public et créer un environnement social favorable pour la mise en œuvre. La Chine renforcera également la

coordination des politiques intersectorielles, examinera et révisera les lois et règlements pertinents afin d'instituer les garanties politiques et législatives nécessaires à la mise en œuvre. Au cours des cinq prochaines années, la Chine est déterminée à sortir de la pauvreté les 55,75 millions de ruraux qui vivent actuellement en deçà du seuil de pauvreté et à doubler son produit intérieur brut et son revenu par habitant de 2010. La Chine a déjà publié son exposé de position sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui reflète ses vues sur les principes, les priorités, les politiques et les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. L'exposé de position a été distribué auprès des États Membres en avril 2016 en tant que document de l'Assemblée générale (A/70/834, annexe). En 2016, la Chine publiera également son plan national de mise en œuvre du Programme et partagera son expérience en matière de développement avec d'autres pays.

Sous la présidence chinoise du Groupe des Vingt cette année, la Chine a placé les questions de développement au centre de son ordre du jour et inscrit la question du développement inclusif et interdépendant au titre des quatre principaux points à l'examen. Grâce aux efforts de la Chine, le Groupe a placé pour la première fois la question du développement au premier plan de son cadre macropolitique mondial, afin d'optimiser la coordination des politiques de développement. Pour la première fois, les membres du Groupe des Vingt ont élaboré conjointement un plan d'action collectif sur le Programme 2030 afin d'imprimer un élan politique aux progrès accomplis à l'échelle mondiale dans la mise en œuvre du Programme. C'est également la première fois que le Groupe a débattu des questions relatives à la stimulation de l'industrialisation en Afrique et dans les pays les moins avancés, afin de répondre activement aux demandes des pays en développement, en particulier les pays africains. La Chine a également organisé des dialogues d'information avec les pays non membres du Groupe des Vingt et invité le plus grand nombre de pays en développement de l'histoire du Groupe à participer à toutes les activités organisées au cours de la présente année, pour faire en sorte que ses actions répondent aux attentes venant de l'extérieur.

En tant que grand pays en développement responsable, la Chine continuera à participer activement à la coopération internationale au développement. Elle a aidé plus de 120 pays en développement à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'avenir, la Chine approfondira la coopération Sud-Sud pour aider d'autres pays en développement à mettre en œuvre le Programme 2030. La Chine applique actuellement les mesures annoncées par le Président Xi Jinping lors de sa participation aux sommets des Nations Unies marquant le soixante-dixième anniversaire de l'Organisation, en fournissant à d'autres pays en développement le soutien dont ils ont besoin dans les domaines du financement, de la technologie et du renforcement des capacités. La Chine prépare actuellement la création d'un fonds pour la promotion de la coopération Sud-Sud, qui sera mis en place dès que possible. L'Institut de la coopération Sud-Sud et du développement a été mis en place et a lancé la procédure d'inscription à l'échelle mondiale en 2016. L'Institut donnera aux ressortissants des pays en développement la possibilité d'obtenir un doctorat ou une maîtrise ou de suivre un programme de formation accélérée. La Chine a signé avec l'Organisation des Nations Unies des accords relatifs au Fonds Chine-ONU pour la paix et le développement, qui entrera en activité en 2016 pour financer des projets concernant la paix et le développement. La Chine poursuivra l'initiative « Une Ceinture et une Route » et encouragera la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, la Nouvelle Banque de développement,

ainsi que d'autres institutions, à jouer un rôle accru en contribuant au développement mondial.

À l'avenir, la Chine assumera la responsabilité de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, suivra un mode de développement axé sur les avantages mutuels, les résultats avantageux pour tous et le développement commun et collaborera avec tous les pays pour bâtir un avenir meilleur du développement durable pour l'humanité tout entière.

## **Colombie**

[Original : espagnol]

### **Les objectifs de développement durable en tant qu'outil de consolidation de la paix**

Un an avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, le Gouvernement colombien avait déjà compris l'importance de préparer leur mise en œuvre. La Colombie est donc devenu un chef de file, non seulement dans le processus collectif de définition des objectifs inclusifs, mais aussi en ce qui concerne la préparation pour les atteindre. Depuis, elle a pris les dispositions et les mesures nécessaires pour mettre en place des mécanismes institutionnels et des instruments de politique publique aux échelons national et local, fondés sur des systèmes d'information et la disponibilité des données. Le pays a également pris des mesures pour identifier les principales parties prenantes et les autres éléments nécessaires pour atteindre les objectifs du Programme mondial d'ici à 2030.

Dans une première étape, la vision du Programme 2030 a été intégrée au plan de développement national : 92 des 169 cibles ont déjà été incorporées et suivies à l'aide des indicateurs définis dans le système national de suivi et d'évaluation des résultats.

Par la suite, en février 2015, le Président Juan Manuel Santos Calderón a créé la Commission interinstitutionnelle de haut niveau pour la préparation à la mise en œuvre effective du programme de développement pour l'après-2015 et de ses objectifs de développement durable, la seule institution nationale chargée de faciliter la participation de tous les secteurs et de toutes les parties prenantes à tous les niveaux. La Commission est composée de cinq groupes de travail axés sur a) les indicateurs, b) les questions régionales, c) la mobilisation des ressources, d) les affaires internationales et e) la communication.

Après une année de fonctionnement, la Commission a été en mesure d'établir les paramètres nécessaires à l'harmonisation avec les autres programmes de développement qui orientent les politiques du pays. En plus de celle existant avec le plan national de développement et sa stratégie de croissance verte, elle a mis en évidence une corrélation avec les projets de textes communs de l'Accord général pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, aboutissement des pourparlers engagés à la Havane avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie-Armée populaire (FARC-EP) et avec le processus d'adhésion à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

La stratégie de croissance verte, qui favorise la production et la consommation durables, l'atténuation des effets des changements climatiques, la protection des écosystèmes et l'utilisation durable des ressources naturelles marines et terrestres, prévoit des actions concrètes au titre de 86 des cibles des objectifs de développement durable.

Cinquante des 169 cibles sont étroitement liées aux cinq points de l'Accord général signé à l'issue des négociations de La Havane. C'est pourquoi le Président a déclaré que, dès sa signature, l'accord de paix final mettant fin au conflit serait le premier du genre à mettre l'accent sur le développement durable et que, par conséquent, les objectifs de développement durable deviennent un outil de consolidation de la paix en Colombie.

La Commission a élaboré une stratégie de mise en œuvre s'articulant autour de trois grands axes stratégiques centrés sur a) les politiques et programmes, b) les indicateurs; et c) le calcul du coût du Programme 2030. À la fin de 2016, cet exercice aboutira à la rédaction d'un document de politique publique par le Conseil national de la politique économique et sociale définissant les indicateurs et les objectifs nationaux respectifs pour 2030, en indiquant clairement les lignes directrices, les actions et les acteurs responsables de la mise en œuvre du Programme par le Gouvernement.

Convaincue que la véritable transformation se fera nécessairement aux niveaux régional et local, la Colombie a concentré ses efforts sur l'intégration des objectifs de développement durable à son cadre de planification à l'échelon infranational. Au cours des six derniers mois, le Gouvernement a travaillé main dans la main avec les autorités municipales et départementales pour diffuser et s'approprier les objectifs afin qu'ils puissent guider en permanence le processus de développement et assurer un accès effectif aux biens et services à tous les niveaux. En conséquence, des mesures budgétaires et réglementaires conformes aux objectifs de développement durable ont été intégrées aux plans régionaux des autorités locales récemment élues.

Il convient de souligner le rôle de chef de file joué par la Colombie dans le processus de définition des indicateurs. En plus de sa participation au Groupe d'experts interinstitutions sur les indicateurs des objectifs de développement durable, la Colombie est l'un des premiers pays à avoir procédé à une évaluation détaillée de l'état des données nécessaires à l'établissement de rapports sur les indicateurs mondiaux. Des données complètes sont disponibles pour 54 % des indicateurs, des données partielles sont disponibles pour 30 % des indicateurs, mais aucune information n'est encore disponible sur 16 % des indicateurs. Les entités gouvernementales, sous la direction du bureau national de statistique, s'emploient actuellement à élaborer une liste finale d'indicateurs nationaux, qui sera publiée à la fin de 2016.

Les travaux de la Commission ont démontré que le Programme 2030 nécessite le soutien et la mobilisation de tous les acteurs du développement, à tous les niveaux, à savoir international, régional, national et infranational. La Colombie mise sur une approche multipartite, ce qui nécessite de clarifier les éléments nécessaires à une action conjointe et à l'élaboration d'une stratégie cohérente fondée sur ces éléments. À cet égard, la Commission a avancé dans l'élaboration d'une description des responsabilités conjointes, dans laquelle 135 des 169 cibles correspondent à des tâches exécutées à l'échelle nationale, 110 nécessitent une

action conjointe avec les bureaux des maires et des gouverneurs, 54 exigent une action coordonnée à l'échelle internationale et 88 pour lesquelles la mise en œuvre est tributaire de la participation du secteur privé.

### **Méthode adoptée pour l'examen national volontaire de la Colombie**

Les dirigeants colombiens estiment que le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui se réunit sous les auspices du Conseil économique et social, devrait devenir une tribune inclusive et novatrice pour l'échange des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience, ce qui créerait ainsi une valeur ajoutée pour tous les pays. Pour atteindre cet objectif, une méthode devrait être appliquée pour veiller à ce que les examens nationaux volontaires fournissent non seulement un compte rendu des progrès réalisés au niveau national, mais aussi un cadre de référence permettant d'aider les pays à identifier des initiatives conjointes favorisant la réalisation des objectifs de développement à l'échelle mondiale.

Sur la base des décisions intergouvernementales prises avant la réunion du Forum politique de haut niveau, et en tenant compte de la souplesse du Forum en 2016, la Colombie a adopté une méthode pour son examen national volontaire axée sur un sous-ensemble limité d'objectifs de développement durable et leur interaction, dans le but :

- D'apporter une contribution significative au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030, conformément à la nature inclusive et indivisible des objectifs de développement durable et des objectifs connexes;
- D'adopter une perspective ciblée et plus approfondie, conforme aux examens thématiques et aux thèmes annuels du Forum et du Conseil économique et social;
- D'éviter d'exercer une pression excessive sur les institutions nationales et les systèmes statistiques, en particulier ceux des pays en développement;
- De promouvoir l'échange de données d'expérience et de connaissances entre les pays, notamment ceux qui font face à des difficultés similaires;
- De promouvoir la mobilisation des ressources essentielles à la mise en œuvre et à la mise en place des partenariats nécessaires, d'appuyer l'identification de solutions et des meilleures pratiques et de favoriser la coordination et l'efficacité du système de développement international.

La Colombie estime que l'examen d'un sous-ensemble limité d'objectifs de développement durable dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable permettrait de remplir les conditions susmentionnées. Un tel système suppose que :

- L'analyse des objectifs comporte des discussions sur les liens qui existent avec d'autres objectifs et se fonde sur les thèmes annuels du Forum et du Conseil économique et social;
- L'objectif 17 et les objectifs connexes fassent l'objet d'un examen complet, en plus d'une analyse de leurs liens avec le sous-ensemble limité des objectifs devant être examinés chaque année.

Grâce à cette méthode, les 17 objectifs pourraient être examinés au cours d'un cycle et des lignes directrices pourraient être établies au cours de la session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable qui se tiendra sous les auspices de l'Assemblée générale pendant la dernière année du cycle. Si le processus était entamé dans le cadre du Forum de 2019, année au cours de laquelle les sessions du Forum se tiendront sous les auspices tant de l'Assemblée générale que du Conseil économique et social, l'ensemble du Programme pourrait être examiné plusieurs fois avant 2030, date à laquelle se tiendra une session extraordinaire consacrée à l'établissement d'un bilan des 15 années de mise en œuvre et à l'adoption d'un programme pour l'après-2030.

Dans son premier examen national, la Colombie ciblera les objectifs de développement durable suivants et leurs corrélations : objectif 1 « Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »; objectif 3 « Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge »; objectif 8 « Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »; objectif 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ». L'examen tiendra compte du thème du Conseil économique et social pour 2016 « Mettre en œuvre le programme de développement pour l'après-2015 : concrétiser les engagements », et celui du Forum politique de haut niveau pour le développement durable : « Ne pas faire de laissés-pour-compte ».

L'examen sera fondé sur les indicateurs mondiaux convenus et sur une analyse des progrès réalisés par le pays en ce qui concerne les politiques et la mise en œuvre de mesures pour la réalisation intégrale des objectifs de développement durable.

## Égypte

**[Original : anglais]**

En septembre 2015, un sommet historique des Nations Unies a été le tremplin du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dont la vision est très ambitieuse et porteuse de changement. L'année 2015 a été celle des négociations qui ont pavé la voie à la refonte du nouveau paradigme de développement durable pour les 15 années à venir, notamment par l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba en juillet, dans le cadre de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques en décembre. Jusqu'ici, l'Égypte a participé activement aux préparatifs et aux négociations en vue de définir ce nouveau paradigme, et restera attachée à la mise en œuvre efficace de ces accords historiques en favorisant une coopération mutuellement bénéfique, afin de mettre fin à toutes les formes de pauvreté, de combattre les inégalités et de lutter contre les changements climatiques, tout en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

L'Égypte a abordé ce programme de transformation en adoptant une approche caractérisée par un haut niveau d'ambition, une ferme volonté et une innovation dynamique. Dans le droit fil du Programme 2030, l'Égypte a lancé, en mars 2015, sa stratégie de développement durable intitulée « Vision 2030 ». La stratégie égyptienne axée sur l'avenir est d'une ampleur et d'une importance sans précédent à l'échelle nationale. Elle couvre les dimensions économique, sociale et

environnementale du développement durable et définit les grands principes qui guideront l'Égypte dans la poursuite de ses objectifs de développement. Pour l'Égypte, la stratégie a pour objectif primordial de développer une économie compétitive, équilibrée et diversifiée, reposant sur l'innovation, la connaissance, la justice, l'intégrité sociale et la participation, à l'intérieur d'un système de collaboration écologique équilibré et diversifié, investissant l'ingéniosité locale et le capital humain pour réaliser un développement durable et améliorer la qualité de vie des Égyptiens, dans un processus dirigé par l'État, avec la pleine participation de toutes les parties prenantes concernées.

Toutefois, ce nouveau changement de paradigme dans les relations internationales, qui modifie l'origine et la portée des connaissances et des pratiques en matière de développement, laisse entrevoir un certain nombre de difficultés aux niveaux national, régional et mondial qui pourraient ralentir la réalisation des objectifs de développement durable. Les efforts collectifs de toutes les parties prenantes sont indispensables pour relever ces défis, dans un esprit de responsabilité partagée en ce qui concerne le cadre transformateur et universel pour le développement mondial, en tenant compte de la disparité des capacités et des ressources des pays. Cet objectif ne pourra être atteint que par le partage des connaissances et des données d'expérience en matière d'innovation, de financement, de renforcement des capacités, de savoir-faire et de transfert de technologie et, surtout, par une coopération internationale pour le financement du développement pour veiller à ce que des moyens suffisants de mise en œuvre soient mobilisés afin de refléter le ferme engagement mondial à l'égard de l'approche visant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

### **Messages clefs**

#### *Préparatifs au niveau national*

**Pour l'Égypte, le développement inclusif et durable est une valeur constitutionnelle fondamentale et un objectif global.** Avant le lancement des objectifs de développement durable en septembre 2015, l'Égypte s'était déjà engagée sur la voie du développement durable en l'inscrivant dans sa Constitution. Celle-ci englobe donc les trois dimensions du développement durable, ainsi qu'un bon nombre des 17 objectifs dans ses différents articles, présentés comme des objectifs nationaux, liant tous les secteurs et niveaux de gouvernement et faisant appel à la participation des différentes parties prenantes à un processus de développement dirigé par l'État en vue de leur réalisation. La nouvelle Constitution marque une amélioration significative par rapport à la précédente, en ce sens qu'elle garantit les droits des citoyens à l'éducation, à la santé, à la protection et au développement. Elle renferme des articles sur le renforcement de la gouvernance, de l'égalité et de la justice sociale. Il s'agit d'une constitution moderne qui garantit les droits constitutionnels des citoyens, tout en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte.

#### *Intégration des trois dimensions du développement durable*

**Le Gouvernement égyptien a exprimé son attachement sans réserve à la réalisation des objectifs de développement durable, réitérant par le fait même la ferme détermination qu'il a manifestée dans le passé à l'égard des objectifs du Millénaire pour le développement.** Conformément à son mandat constitutionnel, le Gouvernement égyptien a immédiatement entrepris la

planification et la mise en œuvre de grands projets nationaux qui concourent aux objectifs de développement inclusif et durable. Ces projets ont ensuite été intégrés dans la stratégie nationale de développement durable, Vision 2030, de l'Égypte qui a été adoptée récemment. Cette stratégie a été élaborée dans le cadre d'un processus inclusif et intégrateur auquel ont participé divers organismes gouvernementaux, des secteurs de la société civile, le milieu universitaire et toutes les parties prenantes concernées. Elle a été approuvée par le Parlement nouvellement élu en février 2016. Fortement inspirée par les objectifs de développement durable universels, elle sert de référence pour toutes les autres stratégies de développement en Égypte. Elle sera mise en œuvre en concertation avec toutes les parties prenantes, y compris le Gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile et les partenaires de développement internationaux.

*Traduire les ambitions en actions concrètes*

**Les investissements dans le potentiel humain et les capacités institutionnelles constituent la pierre angulaire du développement durable et inclusif et sont, de ce fait, soulignés à gros traits dans la stratégie de développement de l'Égypte.** La mise en œuvre et le succès de la Vision 2030 de l'Égypte et des objectifs de développement durable, ainsi que leur caractère intégré, exigent un renforcement des capacités et des compétences à tous les niveaux afin de combler les lacunes en matière de capacités humaines et institutionnelles. À cet égard, le Gouvernement s'efforce d'exploiter au mieux le dividende démographique et consacre beaucoup d'efforts aux investissements dans le capital humain de l'Égypte, en particulier dans l'éducation et la formation, et à la stimulation de la création d'emplois décents et durables. À cet égard, des efforts particuliers sont faits pour autonomiser les jeunes et les femmes. Sur le plan institutionnel, le recrutement de planificateurs, d'exécutants et de fonctionnaires hautement qualifiés dans les secteurs pertinents est crucial pour permettre à l'Égypte de réaliser les objectifs de développement durable.

**Le Gouvernement accorde une grande importance au partage des connaissances adaptables, à l'économie numérique et aux données ventilées pour la réalisation des objectifs de développement durable.** Il reconnaît que la science, la technologie et l'innovation sont des facteurs importants de croissance économique et de développement durable. C'est pourquoi l'Égypte attache une grande importance à l'incorporation du transfert de technologies et de leur diffusion dans le Programme d'action d'Addis-Abeba pour accélérer ce processus mondial. C'est dans cet esprit que l'Égypte met en place les cadres juridiques et réglementaires, les instruments financiers et les partenariats public-privé nécessaires pour soutenir l'innovation, la science et la technologie.

*La voie à suivre*

**Malgré le fait que les objectifs de développement durable soient encore à un stade précoce de mise en œuvre, en raison de leur lancement récent, le Gouvernement égyptien a néanmoins fait des progrès significatifs et déployé des efforts novateurs louables en vue de les intégrer, de les institutionnaliser et de les mettre en œuvre, ainsi que d'assurer leur suivi et leur évaluation.** Un certain nombre d'exemples sont présentés ci-après.

En décembre 2015, au niveau national, un comité national interministériel a été créé par décret du Premier Ministre pour assurer le suivi de la mise en œuvre des

objectifs de développement durable et veiller à ce qu'ils soient bien harmonisés et intégrés aux stratégies et priorités de l'Égypte en matière de développement durable. Le rôle de coordonnateur et de rapporteur du comité a été assigné au Ministère de la coopération internationale. Des groupes chargés du suivi et de l'évaluation ont été mis en place dans les ministères d'exécution pour accompagner ces derniers dans leurs activités de suivi des politiques et programmes pertinents. Le Groupe de la planification stratégique, du suivi et de l'évaluation, mis en place au sein de la structure institutionnelle du Ministère de la coopération internationale, a repris ses activités en 2015. L'objectif du Groupe est de renforcer l'efficacité de la coopération au développement à toutes les étapes du cycle de gestion de l'aide publique au développement. En avril 2016, un groupe du développement durable a été créé au sein de l'Organe central de mobilisation publique et de statistique pour diriger le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs et de la Vision 2030 de l'Égypte. Par ailleurs, l'Égypte a coordonné étroitement les organismes des Nations Unies fournissant une assistance technique aux fins de l'établissement des mécanismes nécessaires et de la mise en commun d'outils pertinents à l'appui des objectifs au niveau national.

Au niveau sectoriel, pour adapter les objectifs de développement durable à la situation locale, un certain nombre de projets, de programmes et d'initiatives contribuant à la réalisation des objectifs de développement durable ont été lancés ou sont en voie de l'être. En plus de couvrir les trois dimensions du développement durable, les projets couvrent l'ensemble des 10 piliers de la stratégie de développement durable de l'Égypte et les 17 objectifs. Ces efforts visent en priorité à faire en sorte que ceux qui sont le plus dans le besoin, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes ayant des besoins particuliers et les personnes vivant dans des zones mal desservies, soient mieux ciblés et que leur niveau de vie soit amélioré. L'année 2016 a été désignée Année de la jeunesse. Un exemple de ces projets est le lancement récent du programme de logements sociaux, qui vise à faciliter l'accès des ménages à faible revenu à un logement abordable. Il devrait permettre à plus de 3,6 millions de bénéficiaires dans les groupes à faible revenu dans plusieurs gouvernorats d'en bénéficier et de remplacer 150 000 logements dans les bidonvilles. Parmi les autres exemples, on peut citer les programmes de protection sociale Takaful et Karama (solidarité et dignité), qui sont des programmes de transfert monétaire assorti de conditions pour les ménages dont les enfants sont inscrits à l'école et subissent périodiquement un examen médical.

Au niveau régional, l'Égypte, à l'instar d'autres pays africains, en collaboration avec la Commission de l'Union africaine et l'ONU, s'emploie à intégrer la mise en œuvre du Programme 2063 de l'Union africaine et des objectifs de développement durable. L'Égypte a accueilli le Forum régional africain sur le développement durable, qui s'est tenu au Caire en mai 2016, dans le but de préparer les examens nationaux des six pays de la région africaine devant être soumis au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016. Conformément à son engagement historique d'aider les pays en développement, en particulier les pays africains, l'Égypte partage ses expériences positives de promotion du développement durable dans ces pays, en coopération avec l'Agence égyptienne de partenariat pour le développement, qui met à disposition ses capacités et ses connaissances spécialisées et fournit une aide au développement, selon divers modèles de coopération trilatérale, bilatérale et Sud-Sud. Un autre exemple de coopération régionale réussie est la création du Centre pour le règlement des conflits et le maintien de la paix en Afrique, qui est au premier rang des efforts

nationaux, régionaux et internationaux visant à fournir des solutions africaines aux problèmes africains, en mettant l'accent sur le maintien de la paix, la consolidation de la paix et la gestion des crises au lendemain des conflits.

Au niveau international, l'Égypte a participé activement au processus de négociation qui a abouti après deux ans à l'adoption du Programme 2030. À l'avenir, elle continuera de participer activement à la définition des paramètres du processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable. Cet engagement s'est concrétisé lorsque l'Égypte s'est portée volontaire pour procéder au premier examen national du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016. C'est ainsi qu'elle a été l'un des premiers pays à présenter son examen au premier Forum politique de haut niveau depuis l'adoption des objectifs de développement durable.

**La direction politique, guidée par le principe de la responsabilité commune, mais différenciée, s'est montrée déterminée à réaliser les objectifs de développement durable.** Une attention particulière est accordée à l'importance de faire face aux défis mondiaux en tenant compte de la disparité des capacités et des ressources, ainsi que des priorités nationales et de la diversité culturelle, ainsi que sur la nécessité d'éviter les solutions toutes faites en matière de développement. En outre, le développement est considéré comme un droit de l'homme fondamental universel dans tous les pays, une attention particulière étant accordée aux pays africains et à d'autres pays en développement.

#### **Principales difficultés rencontrées aux niveaux national, régional et mondial**

**La voie menant à la réalisation des objectifs de développement durable est accidentée. Elle comporte des difficultés diverses aux niveaux local, régional et mondial qui nécessitent, pour être surmontées, une coordination efficace des efforts à tous les niveaux.** L'Égypte doit relever divers défis dans différents domaines du développement durable (social, économique et environnemental) et à différents niveaux (national, régional et international) afin de pouvoir accélérer et renforcer l'impact sur le développement. Plusieurs exemples sont donnés ci-après.

Au niveau national, le fort taux de natalité pose un problème d'ensemble, lourd de conséquences, auquel il faut s'attaquer pour exploiter le dividende démographique et renverser la tendance de l'exode des compétences. La rareté de l'eau constitue une autre difficulté majeure en raison des taux élevés de croissance démographique et des besoins pour la production et la consommation. Les questions liées à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation présentent aussi un défi majeur auquel il faut s'attaquer. Il faut aussi répondre aux besoins énergétiques de l'économie et de la population en croissance de l'Égypte afin d'assurer une croissance continue et un développement durable. Un autre problème notable est la part élevée et croissante du secteur informel dans l'économie de l'Égypte. L'économie informelle du pays est en expansion et ses activités sont en plein essor depuis la révolution du 25 janvier. Étant donné que nous ne pouvons gérer que ce qu'il nous est possible de mesurer, la réalisation des objectifs nécessitera des efforts considérables pour officialiser le secteur informel, notamment par la mise en place de structures incitatives appropriées. Des efforts à cet égard sont actuellement déployés et une stratégie nationale a été adoptée pour développer et officialiser le secteur informel. Enfin, malgré les progrès louables accomplis par l'Égypte en ce qui concerne l'autonomisation des femmes, notamment l'accès des filles à l'éducation, une réduction radicale de la pratique des

mutilations génitales féminines chez les jeunes filles et un tournant historique dans la représentation des femmes au Parlement, certains obstacles subsistent qui empêchent les femmes et les filles de réaliser leur potentiel en tant que puissants agents de progrès social et économique.

Au niveau régional, l'instabilité dans la région et les États voisins, en particulier en Libye et en République arabe syrienne, a eu un effet d'entraînement négatif sur l'économie égyptienne, surtout dans le secteur du tourisme, dont les effets se font sentir sur les finances du pays (notamment les recettes et la valeur de la monnaie locale) et les conditions sociales (notamment le taux de chômage et la pauvreté).

Au plan international, le ralentissement économique mondial a posé un défi économique qui a affecté la capacité de mobilisation des ressources, provoquant en retour un déficit budgétaire élevé et une crise financière qui ont entravé la mobilité des ressources nécessaires à une mise en œuvre intégrale des objectifs, programmes et projets en matière de développement. À cet égard, il est également urgent d'appuyer le renforcement d'un système commercial multilatéral équitable, juste et transparent pour surmonter les barrières commerciales qui entravent la croissance économique durable et inclusive, ainsi que de favoriser l'utilisation rationnelle des droits de propriété sans nuire au développement durable dans les pays en développement. Par ailleurs, il est absolument nécessaire de mener une action stratégique mieux coordonnée en vue de réaliser les objectifs de développement durable. Malgré les progrès louables accomplis, l'Égypte, comme la plupart des pays à revenu intermédiaire, se trouve au stade élémentaire de la courbe d'apprentissage des compétences permettant de mener une action stratégique et coordonnée efficace pour réaliser les objectifs. Le chemin à parcourir est encore long vers la mise en œuvre d'un dosage approprié d'initiatives efficaces, en particulier celles concernant la réforme fiscale écologique, qui sont généralement sous-exploitées. Il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne l'intégration des objectifs de développement durable dans le processus budgétaire national, dans lequel le Ministère des finances devra jouer un rôle majeur quant à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques. En outre, la coordination aux niveaux infranational et local est foncièrement complexe et nécessite la mise en place de mécanismes de coordination efficaces et rationalisés. En ce qui concerne les mécanismes de rétroaction, notamment le suivi, l'apprentissage et l'adaptation, des ensembles intégrés d'indicateurs devront être mis au point et harmonisés avec les politiques nationales. Des ensembles intégrés d'indicateurs couplés à des approches informelles permettront d'analyser les avantages comparés ainsi que les interactions entre les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable.

#### **Suivi et examen : valeur ajoutée**

Les efforts déployés récemment par le Gouvernement égyptien sont le reflet de ses priorités et de sa détermination à aider les citoyens à vivre dans la dignité, la liberté et l'égalité des chances, en veillant à ne pas faire de laissés-pour-compte sur la voie du développement humain durable, de la croissance inclusive et de la prospérité partagée. La voie à suivre pour réaliser les objectifs de développement durable passe nécessairement par une coopération internationale pour le développement, suffisante pour fournir les ressources nécessaires au succès de la mise en œuvre des objectifs. À cet égard, l'Égypte attache une grande valeur au

Forum politique de haut niveau en tant que plateforme pour l'examen et le suivi de la mise en œuvre des objectifs dans le cadre d'un processus interactif d'apprentissage par les pairs et d'échange de données d'expérience et de pratiques optimales, et d'une coopération mutuellement bénéfique mue par des priorités nationales, et prend en compte la souveraineté nationale, dans le but ultime de soutenir la vision globale d'un développement durable qui ne fait pas de laissés-pour-compte.

## **Estonie**

**[Original : anglais]**

L'examen national volontaire estonien relatif à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 donne des informations sur l'état d'avancement des objectifs de développement durable en Estonie. Il décrit les principaux plans et mesures élaborés par le Gouvernement et les organisations non gouvernementales pour la mise en œuvre des 17 objectifs de développement durable. Le rapport présente également une vue d'ensemble du cadre institutionnel estonien pour la coordination des questions de développement durable, y compris l'intégration des trois dimensions du développement durable, l'incorporation des objectifs dans les cadres nationaux et la création d'un sentiment d'appropriation. L'analyse préliminaire des lacunes des politiques gouvernementales et des objectifs mondiaux de développement durable a été entreprise au deuxième trimestre de 2016 et ses résultats ont été un apport très pertinent à cet examen.

L'examen a été compilé en collaboration avec plusieurs ministères et la Commission estonienne sur le développement durable. L'examen estonien suit généralement les directives volontaires communes en matière d'établissement de rapports aux fins des examens nationaux volontaires au sein du Forum politique de haut niveau, figurant en annexe au rapport du Secrétaire général sur les jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs au niveau mondial<sup>1</sup>.

### **Cadre stratégique**

L'Estonie a acquis une expérience considérable en matière de promotion du développement durable. Déjà en 1995, le Parlement a adopté la loi sur le développement durable. En 2005, il a adopté la stratégie nationale de l'Estonie pour un développement durable, « Estonie durable 21 »<sup>2</sup>, qui énonce les quatre principaux objectifs de développement durable : a) viabilité de l'espace culturel estonien; b) accroissement du bien-être; c) cohérence sociale; et d) équilibre écologique. La stratégie est mise en œuvre par les gouvernements dans le cadre de stratégies et de plans d'action sectoriels et thématiques. Elle est l'une des principales stratégies horizontales devant être prises en compte par les gouvernements dans l'élaboration des plans stratégiques de développement.

---

<sup>1</sup> Disponible à l'adresse <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/9768Guidelines%20from%20SG%20report.pdf>.

<sup>2</sup> [https://riigikantslei.ee/sites/default/files/content-editors/Failid/estonia\\_sds\\_2005.pdf](https://riigikantslei.ee/sites/default/files/content-editors/Failid/estonia_sds_2005.pdf).

### **Mécanisme de suivi**

Le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable est réalisé à l'aide d'un ensemble convenu d'indicateurs de développement durable. L'ensemble d'indicateurs est renouvelé sur une base régulière et couvre tous les sujets pertinents liés au développement durable. L'ensemble actuel d'indicateurs a été convenu en coopération avec la Commission du développement durable, un groupe de travail interministériel sur le développement durable, ainsi qu'avec Statistiques Estonie et le Bureau du gouvernement. Le dernier rapport fondé sur des indicateurs sur le développement durable estonien a été publié en mars 2015<sup>3</sup>.

### **Cadre institutionnel**

Le mécanisme de coordination estonien pour les questions de développement durable implique les institutions gouvernementales et les organisations non gouvernementales de toutes les sphères pertinentes du développement durable. Au niveau du gouvernement central, la coordination de la mise en œuvre et du suivi des questions de développement durable relève de l'Unité de la stratégie du Bureau du gouvernement, qui coordonne également la stratégie estonienne de la compétitivité, « Estonie 2020 », et prépare le plan d'action du Gouvernement et en assure le suivi. Le mécanisme aide à maintenir une certaine cohérence entre les principales stratégies horizontales. L'Estonie prévoit également utiliser le mécanisme fonctionnel mis en place au niveau national pour la programmation des questions de développement durable dans le cadre de la coordination de la mise en œuvre du Programme 2030.

La Commission estonienne du développement durable a été créée en 1996. Elle rassemble sous le même toit des organisations non gouvernementales qui œuvrent dans différents domaines du développement durable (par exemple, l'éducation, la protection de l'environnement, la culture, les enfants, la santé, les administrations locales, les universités, les entreprises et l'agriculture). La Commission se réunit quatre à cinq fois par année et aborde différents thèmes liés au développement durable, échange sur des projets de développement durable liés à des plans d'action stratégiques avant leur adoption par le Gouvernement et publie des rapports contenant des recommandations de politique générale.

La coordination et le suivi font également intervenir le groupe de travail interministériel sur le développement durable, qui est composé de représentants de tous les ministères et de Statistiques Estonie. Le groupe de travail sur le développement durable, qui répond à des besoins ponctuels, a notamment participé à la compilation de l'ensemble des indicateurs de développement durable, à l'élaboration des positions estoniennes dans les négociations sur les objectifs de développement durable et à la compilation de l'examen estonien sur la mise en œuvre du Programme 2030 en vue de la tenue du Forum politique de haut niveau de 2016.

### **Prochaines étapes de la mise en œuvre du Programme 2030**

Les premières mesures liées au Programme 2030 ont été mises en place au cours du processus de compilation de l'examen national volontaire. L'analyse

---

<sup>3</sup> Statistics Estonia, *Indicators of Sustainable Development* (Tallin, 2015). Disponible à l'adresse [https://riigikantslei.ee/sites/default/files/content-editors/Failid/saastva\\_arengu\\_naitajad\\_1.pdf](https://riigikantslei.ee/sites/default/files/content-editors/Failid/saastva_arengu_naitajad_1.pdf).

préliminaire des lacunes des politiques des gouvernements et des objectifs de développement durable a été réalisée et ses résultats ont été utilisés pour l'examen.

La Commission estonienne du développement durable a entrepris un examen de la stratégie nationale de développement durable, « Estonie durable 21 », à la lumière du Programme 2030 et des tendances mondiales. L'analyse sera achevée au troisième trimestre de 2016. Elle contiendra des recommandations concernant le renouvellement de la stratégie nationale et ses mécanismes de mise en œuvre.

Statistiques Estonie a brossé un tableau initial de l'ensemble des 231 indicateurs mondiaux de développement durable et a constaté qu'environ 14 % des indicateurs étaient déjà quantifiables. Il sera procédé au renouvellement des indicateurs de développement durable en 2016. L'objectif est d'inclure des indicateurs qui servent à mesurer les réalisations dans les domaines énoncés dans les objectifs de développement durable, ce qui permettra aux prochains rapports fondés sur des indicateurs de développement durable de fournir des informations sur les résultats obtenus en ce qui concerne les objectifs estoniens et mondiaux de développement durable. Une nouvelle liste d'indicateurs sera élaborée en collaboration avec un groupe de travail interministériel, Statistiques Estonie et la Commission estonienne du développement durable.

L'Estonie continuera d'attacher une grande importance à la mise au point de solutions technologiques novatrices qui facilitent la mise en œuvre des objectifs de développement durable. En ce qui concerne les enseignements tirés, la promotion des technologies numériques et de l'administration en ligne a contribué au développement de l'Estonie dans plusieurs domaines, y compris la croissance économique et le développement humain.

Il importe également de trouver des moyens efficaces pour faire la promotion du Programme 2030 et de continuer à contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre d'une coopération internationale.

#### **État de la mise en œuvre des objectifs de développement durable mondiaux : premiers résultats et principaux défis**

L'analyse des lacunes des politiques des gouvernements estoniens et des objectifs de développement durable, ainsi que la cartographie des mesures politiques a révélé que le Gouvernement estonien et le secteur non gouvernemental mettaient déjà en œuvre des mesures dans les domaines liés aux 17 objectifs. Certaines cibles ont été abordées partiellement ou par le biais de la coopération internationale. L'analyse des lacunes a révélé que quelques cibles seulement ne faisaient l'objet d'aucune mesure (par exemple, la lutte contre la désertification et la protection des écosystèmes des montagnes).

La vue d'ensemble a mis en lumière les domaines dans lesquels l'Estonie avait obtenu des résultats positifs. Dans l'ensemble, la protection de la riche diversité biologique, la part élevée des énergies renouvelables dans le secteur du chauffage, le processus réglementaire inclusif du Gouvernement, l'accès rapide et étendu aux services publics grâce aux services informatiques et la qualité et l'accessibilité de l'éducation ont été considérés comme des points forts de l'Estonie.

Toutefois, l'examen a également montré des domaines où le Gouvernement estonien doit poursuivre ses efforts pour contribuer à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et des objectifs proprement ciblés de l'Estonie. Les

principaux défis résident dans l'amélioration de la croissance de la productivité, le développement d'une économie à faible consommation d'énergie et de ressources, la réduction des émissions de dioxyde de carbone par habitant, l'amélioration des moyens de subsistance des personnes à faible revenu et la lutte contre les écarts de rémunération entre les sexes.

Il importe également que l'Estonie accorde davantage d'attention à la nécessité de mieux faire connaître le Programme 2030, ainsi qu'à la création d'un sentiment d'appropriation des objectifs. Lors de la première conférence de présentation du Programme au grand public, organisée en novembre 2015, le Ministre de l'environnement, le Ministre des affaires étrangères et d'autres hauts fonctionnaires et représentants d'entreprises et de la société civile ont apporté des précisions sur les objectifs mondiaux de développement durable en général et sur les possibilités de mettre en œuvre les objectifs en utilisant l'exemple de l'objectif 12, la production durable et la consommation. Des solutions novatrices et globales sont nécessaires pour intensifier les mesures de sensibilisation au développement durable.

### **Soutien apporté à d'autres pays**

La nouvelle stratégie estonienne de coopération pour le développement et l'aide humanitaire 2016-2020<sup>4</sup> est fondée sur des accords et des objectifs généraux internationaux en matière de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que sur des décisions et des directives de l'Union européenne en matière de développement. Les domaines prioritaires de l'Estonie en matière de coopération pour le développement sont les suivants : a) soutenir l'accès à une éducation de qualité; b) appuyer le développement de la filière de la santé; c) garantir la paix et la stabilité; d) appuyer le renforcement de la démocratie, l'introduction de bonnes pratiques de gouvernance et le respect des droits de l'homme; e) promouvoir le développement économique; f) favoriser un développement respectueux de l'environnement; et g) sensibiliser le public estonien, en particulier les jeunes, à la coopération pour le développement et à l'aide humanitaire, ainsi qu'aux problèmes de développement mondiaux.

Dans tous les domaines, l'Estonie favorise une application plus large des technologies de l'information et de la communication dans le cadre de la coopération au développement. L'expérience estonienne dans le développement numérique, en particulier dans l'administration en ligne et les partenariats public-privé, a fourni des enseignements précieux. Nous sommes disposés à partager ces enseignements avec d'autres pays.

---

<sup>4</sup> Disponible à l'adresse [http://vm.ee/sites/default/files/content-editors/development-cooperation/2016\\_2020\\_arengukava\\_eng\\_kodulehele\\_0.pdf](http://vm.ee/sites/default/files/content-editors/development-cooperation/2016_2020_arengukava_eng_kodulehele_0.pdf).

## Finlande

[Original : anglais]

### **Longue histoire de renforcement de l'appropriation pour le développement durable**

La Finlande a une longue tradition en matière de promotion du développement durable, tant dans ses politiques nationales que dans le cadre de la coopération internationale pour le développement. Elle est déterminée à poursuivre ces efforts à l'avenir.

La Finlande a été l'un des premiers pays à créer une Commission nationale du développement durable, un an seulement après la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, qui s'est tenue à Rio de Janeiro. Dès le début, un large consensus s'est dégagé sur l'idée que la Commission devrait être dirigée par le Premier Ministre et que ses membres devraient représenter un large éventail de parties prenantes. Depuis maintenant 23 ans, cette approche de la Finlande constitue son principal *modus operandi*.

La Finlande a également mis en œuvre divers programmes de développement durable depuis le milieu des années 90, qui ont conduit à l'adoption d'une stratégie nationale de développement durable globale [Vers des options durables : une Finlande viable aux plans national et mondial (2006)]. La dernière stratégie de développement durable (La Finlande que nous voulons d'ici à 2050 : l'engagement de la société en faveur du développement durable) a été adoptée en décembre 2013 et mise à jour en avril 2016 en vue de l'aligner sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

L'élimination de la pauvreté dans le cadre élargi du développement durable a été l'objectif principal de la politique finlandaise de développement au cours des dernières décennies. La politique de développement la plus récente, exposée dans le rapport du Gouvernement sur la politique de développement (2016), s'inspire du Programme 2030.

Les principes directeurs des politiques et des mesures nationales de développement durable en Finlande ont offert une direction politique de haut niveau, une orientation interministérielle, une cohérence des politiques, une perspective à long terme, une participation multipartite ascendante à la planification et un dialogue soutenu sur la base de la réciprocité de l'apprentissage et de la confiance. En outre, un mécanisme de suivi et d'examen dynamique et opportun, y compris le développement et l'utilisation d'indicateurs du développement durable, fait partie intégrante du modèle finlandais.

### **Intégration des trois dimensions du développement durable comme principe directeur**

L'un des objectifs fondamentaux de la Finlande, depuis la conférence de Rio de 1992, a consisté à intégrer les trois dimensions du développement durable, visant à relier la prospérité économique, la justice sociale et un environnement sain, de manière à créer des effets de synergie. Cette approche intégrée a été facilitée par le développement de concepts, d'outils et d'indicateurs d'intégration, ainsi que par l'instauration de stratégies nationales globales et de forums multipartites ouverts. Dans le cadre national de développement durable, c'est la dimension sociale qui a

posé les plus grandes difficultés. Dans l'ensemble, le but ultime était de renforcer la cohérence des politiques pour le développement durable dans les politiques nationales et internationales, y compris la politique finlandaise de développement.

La dernière version du document d'engagement de la société en faveur du développement durable, mis à jour en avril 2016, a résumé l'objectif du développement durable en indiquant que, en 2050, chaque personne en Finlande sera un membre à part entière de la société. La Finlande sera une société de bien-être avisée, capable de se renouveler à la cadence des changements mondiaux. Elle continuera de se développer grâce à une économie durable et une amélioration des possibilités d'emploi. Pour la Finlande, seule une action commune permettra de jeter les bases de l'instauration des conditions nécessaires pour assurer à l'ensemble de la population une vie durable et faire en sorte que les collectivités et les entreprises adoptent un mode de fonctionnement durable. La limite des ressources offertes par la nature n'est pas dépassée et les ressources naturelles sont utilisées de manière durable. La Finlande favorisera la paix, l'égalité, la non-discrimination et la justice à l'échelle nationale et internationale.

### **La mise en œuvre du Programme 2030 en Finlande est en bonne voie**

La mise en œuvre du Programme 2030 a été amorcée lors d'un séminaire de lancement tenu à Helsinki, en novembre 2015, auquel ont participé de nombreux représentants de l'administration publique, de municipalités, d'entreprises, d'organisations de la société civile, de groupes de pression, d'établissements scolaires et d'autres partenaires. Bien que le nouveau programme mondial suscite un intérêt positif au sein de la société finlandaise, la sensibilisation du grand public et la mobilisation de la société pour l'action restent un énorme défi. La Finlande relèvera ce défi grâce à un plan de communication renforcé qui sera conçu en collaboration avec les organisations de la société civile et d'autres parties prenantes.

La mise en œuvre cohérente, intégrée et participative du Programme 2030 est prioritaire pour la Finlande. Elle implique le développement de méthodes de travail fondées sur une participation multipartite à base élargie incluant l'ensemble de la société civile, le milieu universitaire, le secteur privé et les collectivités locales. L'approche multipartite sera déterminante pour assurer la cohérence des politiques de développement durable et promouvoir la responsabilité dans le pays et à l'étranger.

#### *Le plan national de mise en œuvre du Programme 2030 établi d'ici la fin de 2016*

La Finlande prépare la mise en œuvre du Programme 2030 de manière globale et inclusive. Cette tâche incombe au premier chef au Gouvernement finlandais, mais la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes partagent un rôle essentiel dans cette initiative. Selon le programme du gouvernement du Premier Ministre Juha Sipilä, un plan national de mise en œuvre du Programme 2030 sera formulé d'ici la fin de 2016.

Le plan fournira des informations factuelles sur la nécessité d'agir de toute urgence et définira des données de référence à partir desquelles la Finlande pourra intervenir. Il identifiera les points forts de la Finlande, de même que les graves lacunes et difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. De plus, il définira les principaux exécutants et déterminera les approches et les outils nécessaires à la mise en œuvre d'un programme intégré, en précisant la division du travail et les

partenariats entre les acteurs des secteurs public et privé et de la société civile dans les travaux de mise en œuvre. En outre, le plan définira les mécanismes de coordination, de gestion, de surveillance et d'examen. Il comprendra également une feuille de route présentant le programme d'activités approprié et la répartition des ressources en Finlande dans les interventions internes et externes.

De nombreux éléments du plan national de mise en œuvre ont déjà été définis. Par exemple, le Gouvernement a mis à jour sa politique de développement de façon à ce que le Programme 2030 serve de point de départ. La politique finlandaise de développement a pour objectif de réduire la pauvreté et les inégalités. La politique comporte quatre volets prioritaires, à savoir les droits des femmes et des filles; le renforcement de l'économie des pays en développement afin de générer plus d'emplois, d'améliorer les moyens d'existence et d'accroître le bien-être; l'édification de sociétés démocratiques et fonctionnelles dotées d'une capacité fiscale; la sécurité alimentaire, l'accès à l'eau potable et à l'énergie, de même que l'utilisation durable des ressources naturelles.

Toutefois, comme le plan de mise en œuvre ne sera achevé qu'à la fin de 2016, de nombreux processus et résultats doivent encore être menés à terme par des moyens politiques durant la seconde moitié de l'année. Par conséquent, le présent résumé ne fournit qu'un aperçu préliminaire des plans et mesures de mise en œuvre du Programme 2030 de la Finlande.

#### *Coordination interministérielle pour assurer la cohérence des mesures prises*

Le Cabinet du Premier Ministre est chargé de coordonner les travaux de mise en œuvre nationale et d'élaboration du plan national. Le Cabinet joue le rôle de secrétariat chargé de la coordination, qui comprend des représentants du Cabinet du Premier Ministre, du Ministère des affaires étrangères et du Secrétariat général de la Commission nationale du développement durable. Le secrétariat sert de centre opérationnel pour la coordination du Programme 2030 et travaille en étroite collaboration avec le réseau de coordination, qui comprend des coordonnateurs de chacun des ministères du Gouvernement et du Comité finlandais des politiques de développement.

Le réseau de coordination interministérielle oriente et soutient les travaux du secrétariat chargé de la coordination et veille à ce que toutes les dimensions et tous les aspects du développement durable soient pris en considération dans la mise en œuvre. Les ministères sont aussi les principaux exécutants du Programme 2030 par le biais de stratégies, législations et programmes sectoriels, ainsi que de la mise en œuvre d'accords et d'engagements internationaux.

#### *Favoriser la participation des parties prenantes et les partenariats*

Le Gouvernement est responsable de la conception du plan de mise en œuvre et de la réalisation en temps opportun du Programme 2030 en Finlande. Toutefois, deux grands comités multipartites ont un rôle prépondérant à jouer dans la coordination, la mise en œuvre et le système de suivi à l'échelle nationale.

Le Comité finlandais des politiques de développement est un organe parlementaire ayant pour mission de suivre la mise en œuvre du programme mondial de développement durable en Finlande du point de vue de la politique de développement. Il assure également le suivi de la mise en œuvre du programme

gouvernemental et des orientations de la politique de développement du Gouvernement.

Sous la direction du Premier Ministre, la Commission nationale du développement durable est un forum de partenariat qui fonctionne sans interruption depuis 23 ans. Elle a pour but d'intégrer le développement durable dans les politiques, les mesures et les pratiques quotidiennes finlandaises. Les deux principales tâches de la Commission nationale consistent à assurer le suivi et l'examen de la mise en œuvre nationale du Programme 2030 et à renforcer la mise en œuvre de l'engagement de la société en faveur du développement durable.

En 2016, le mandat du Comité et de la Commission a été renouvelé pour une période de quatre ans. Tous les deux regroupent un large éventail de membres, permettant ainsi aux organisations de la société civile, aux acteurs du secteur privé, aux groupes de pression et à d'autres parties prenantes de se faire entendre. Afin d'améliorer la cohérence des politiques de développement durable, la collaboration entre le Comité et la Commission s'est intensifiée depuis l'adoption du Programme 2030, notamment par le biais de réunions, d'ateliers et de documents de travail communs.

En outre, un groupe d'experts interdisciplinaire du développement durable, composé de huit professeurs et chercheurs de haut niveau, reprend les travaux de la Commission nationale du développement durable pour les faire avancer et ajoute une voix critique au débat sur le développement durable, au besoin.

La mise en œuvre du Programme 2030 est également soutenue par la société civile finlandaise, qui a commencé à réorganiser activement ses structures internes de coopération pour promouvoir de nouveaux types de partenariats respectant le principe d'universalité du programme mondial.

La Finlande est déterminée à renforcer les moyens existants et à trouver des approches novatrices pour accroître la participation civique, publique et privée, ainsi que renforcer l'appropriation. La mobilisation des populations locales, des enfants et des jeunes, des personnes handicapées et des migrants constitue un défi particulier en Finlande. Des nouveaux modes de participation seront examinés au cours de 2016, dans le cadre du processus d'élaboration du plan national de mise en œuvre du Programme 2030.

Pendant la présidence finlandaise du Conseil nordique des ministres en 2016, les possibilités de coopération nordique dans la mise en œuvre du Programme 2030 seront inventoriées. Les résultats seront ensuite utilisés comme données pour la préparation d'un programme nordique de mise en œuvre du Programme.

#### *Aborder le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable de façon systématique*

Pour mettre en pratique le Programme 2030 en Finlande, des politiques intégrées seront appliquées et des mesures seront prises dans divers secteurs stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre de la législation nationale et de l'Union européenne, des stratégies et plans d'action sectoriels ou thématiques nationaux, ainsi que des accords et engagements internationaux.

Dans le but d'orienter la préparation du plan national de mise en œuvre du Programme 2030, le Cabinet du Premier Ministre de la Finlande a demandé à tous les ministères d'exécution d'identifier les politiques, les mesures, les activités et les

budgets existants couvrant les 17 objectifs et les 169 cibles. Cet exercice a également permis à tous les ministères d'exécution de se familiariser avec le Programme dans son ensemble et de détourner l'attention du fonctionnement en silos.

Les résultats de l'exercice d'inventaire sont une source précieuse de données permettant de compléter une analyse plus poussée des lacunes d'ici au mois de juillet 2016. L'analyse des lacunes est menée conjointement par l'Institut finlandais de l'environnement et Demos Helsinki, un groupe de réflexion, et elle a pour but d'assurer la large participation de diverses parties prenantes dans le processus de consultation et de bilan. L'analyse examine l'état de préparation de la Finlande en vue de la mise en œuvre du Programme mondial 2030. L'objectif consiste à établir un niveau de référence pour la mise en œuvre et déterminer les objectifs et les cibles pour lesquels la Finlande doit intensifier son action pour rattraper son retard. L'analyse permettra également de mettre en évidence les domaines dans lesquels la Finlande obtient de bons résultats.

L'analyse des lacunes a pour but d'identifier les domaines d'intervention nationaux, en s'appuyant sur une méta-analyse des études de référence internationales existantes sur les objectifs de développement durable et les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable. Les travaux tiendront compte également du processus de consultation multipartite national et des évaluations des experts. Ils permettront à la Finlande de se positionner à l'échelle mondiale et par rapport aux pays de même catégorie, en particulier les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'analyse indiquera également les principaux obstacles à la poursuite de l'élaboration des indicateurs.

Selon la mise à jour de la stratégie nationale, celle de l'engagement de la société en faveur du développement durable, les défis de la Finlande en matière de développement durable incluent la préservation du système de protection sociale dans un contexte de vieillissement de la population; l'écart de soutenabilité et les changements dans l'économie; les émissions élevées de dioxyde de carbone par rapport à la taille de la population; la protection de la diversité biologique; l'utilisation durable, équitable et efficace des ressources naturelles. Le défi consiste à créer une économie durable qui produit des gains de prospérité et contribue à améliorer la qualité de vie tout en réduisant les effets néfastes pour l'environnement. Pour être en mesure d'atteindre les objectifs de développement durable dans le contexte international, la Finlande doit honorer ses engagements en matière de financement de la coopération au développement.

Diverses études internationales sur la volonté des pays à mettre en œuvre les objectifs de développement durable (par exemple, Bertelsmann Stiftung, le Réseau des solutions pour le développement durable et le Forum multipartite) fournissent des résultats assez uniformes en ce qui concerne les défis de la Finlande. Selon les études, de façon générale, la volonté de la Finlande à entreprendre la mise en œuvre du Programme 2030 est excellente. Toutefois, les principaux défis de la Finlande s'appliquent à des questions liées à l'environnement, à l'économie et à l'emploi de même que, dans une certaine mesure, à l'égalité entre les sexes. L'intensité énergétique, la consommation de matières premières produites à l'intérieur du pays, les émissions de dioxyde de carbone liées à la production d'énergie, les aires terrestres protégées et le taux de chômage comptent parmi les indicateurs qui nuisent aux résultats de la Finlande au titre des objectifs 7, 8, 12, 13 et 15. En ce qui

concerne l'égalité des sexes, la Finlande occupe un rang élevé, mais pour ce qui est de la violence sexuelle ou de l'écart salarial entre les hommes et les femmes, il reste encore beaucoup à faire. La situation de la Finlande, en ce qui concerne les objectifs à caractère plus social, notamment la pauvreté (objectif 1), la santé (objectif 3) et l'éducation (objectif 4), est relativement bonne.

Dans le cadre du processus d'analyse des lacunes, les experts finlandais, les organisations de la société civile et autres parties prenantes ont eu l'occasion d'analyser les résultats des études internationales et de donner leur avis sur les forces et les faiblesses nationales. Les résultats de ces auditions interactives corroborent clairement les conclusions des études internationales. Toutefois, en ce qui concerne les forces relatives de la Finlande, notamment les objectifs de développement durable relatifs à l'éducation, à l'égalité et à la pauvreté, les parties prenantes ont insisté sur la nécessité pour la Finlande de ne pas tenir sa situation positive pour acquise. En fait, la Finlande doit protéger la société de bien-être nordique et prendre les moyens de se distinguer dans la réalisation de ces objectifs à l'avenir.

Dans l'ensemble, la Finlande considère le Programme 2030, ses principes, ses buts et ses objectifs, ainsi que ses moyens de mise en œuvre comme un tout universel, intégré et indivisible. Les 17 objectifs et les 169 cibles, sans exception, doivent être mis en œuvre par tous les pays. Les résultats de l'analyse des lacunes orienteront la Finlande quant aux questions sur lesquelles se concentrer au cours des premières années de la mise en œuvre. La pertinence et l'urgence nationales seront les principaux moteurs d'une mise en œuvre rapide en Finlande. Dans le même temps, le but de la Finlande est de faire en sorte que l'ensemble du Programme 2030 soit mis en œuvre dans les 15 prochaines années. D'ici la fin de 2016, une décision sera prise, dans le cadre d'un processus politique participatif, sur la façon dont les objectifs et les cibles seront introduits graduellement dans les préparatifs du plan national de mise en œuvre du Programme 2030.

#### *Des outils novateurs pour une action et des résultats concrets*

En 2013, la Commission nationale du développement durable a lancé une initiative sur l'engagement de la société en faveur du développement durable afin de stimuler l'action, mettre en pratique le développement durable et associer des segments plus larges de la société aux travaux relatifs au développement durable, « La Finlande que nous voulons d'ici à 2050 – l'engagement de la société en faveur du développement durable ». L'initiative offre un cadre stratégique et un outil opérationnel multipartite pour le développement durable. Elle constitue un nouveau modèle de partenariat axé sur le renforcement de l'appropriation, une action concrète, des solutions innovantes et un impact dans l'ensemble de la société.

L'initiative vise à faire de la Finlande un pays prospère et mondialement responsable à l'intérieur des limites de la capacité de charge de la nature. Pour y parvenir, il faudra mettre en œuvre les huit objectifs communs identifiés dans la stratégie pour un développement durable. En avril 2016, plus de 240 acteurs, des entreprises aux ministères, des établissements scolaires, des municipalités et des organisations de la société civile, ainsi que des particuliers avaient déjà adhéré à l'initiative en lançant leurs propres engagements opérationnels.

L'initiative a été mise à jour au début de 2016 pour l'aligner sur le Programme 2030. La mise à jour a été effectuée en étroite concertation avec les membres de la

Commission nationale du développement durable, qui regroupe environ 90 membres de la société civile, de l'industrie, des affaires, du marché du travail et d'organisations éducatives, ainsi que des représentants du Gouvernement, du Parlement, des ministères, des organisations locales et régionales, de l'Église évangélique luthérienne de Finlande, des peuples autochtones Sámi et d'autres parties prenantes des secteurs public, privé et tertiaire. L'initiative a été renforcée en ce qui concerne la dimension mondiale, la résilience et l'égalité.

Au début de 2016, une équipe spéciale constituée de membres de la Commission nationale du développement durable et du Comité finlandais des politiques de développement a été mise en place pour mettre au point de nouveaux outils et modèles de gouvernance en vue d'améliorer la mise en œuvre du Programme 2030. L'équipe spéciale a pour objectif de résoudre les problèmes liés, par exemple, au renforcement de la perspective à long terme, de la cohérence des politiques et du sentiment d'appropriation des parties prenantes, ainsi qu'à la mobilisation des ressources et à la consolidation des processus de réflexion pour soutenir la mise en œuvre.

Le secteur privé apporte une contribution significative à la promotion du développement durable dans le pays et à l'étranger. Il est important que les flux financiers du secteur privé servent à soutenir le développement durable dans les pays en développement. En apportant des solutions durables partout dans le monde et en assurant la durabilité des chaînes de production mondiales, la Finlande et les sociétés finlandaises peuvent apporter une contribution majeure au développement durable.

#### *Mécanismes de surveillance, de responsabilité et d'examen en cours d'élaboration*

La Finlande est déterminée à assurer un suivi et un examen systématiques, ouverts, transparents, inclusifs et participatifs de la mise en œuvre du Programme 2030 et de ses objectifs et cibles de développement durable à tous les niveaux. Afin d'assurer la responsabilité à l'égard des citoyens et de la communauté mondiale, les progrès et les réalisations seront suivis et examinés régulièrement. Le Comité finlandais de la politique de développement et la Commission nationale du développement durable joueront un rôle déterminant dans le suivi et l'examen. Le rôle du Parlement national et de tous les partis politiques est considéré comme fondamental dans ce travail et fait actuellement l'objet de discussions.

Selon un premier aperçu de la disponibilité des données des indicateurs mondiaux de développement durable en Finlande, environ 40 % des indicateurs sont facilement mesurables et à peu près le même pourcentage pourrait être mesuré moyennant des ressources supplémentaires.

La situation et les tendances en matière de développement durable en Finlande sont suivies et examinées à l'aide de 39 indicateurs nationaux de développement durable. Les indicateurs ont été définis en 2014 pour mesurer les progrès réalisés dans le cadre des huit objectifs stratégiques de l'initiative sur l'engagement de la société. Ils seront révisés et mis à jour pour se prêter au suivi du Programme 2030 et servir de complément aux indicateurs mondiaux de développement durable. Un réseau spécialisé dans les indicateurs, composé d'experts des domaines de la statistique, de la recherche, de l'évaluation et des politiques, ainsi que de groupes de parties prenantes, sera mis en place à cet effet en 2016. Les travaux sur les

indicateurs s'inscriront dans le cadre du système national de suivi et d'examen de la mise en œuvre du Programme 2030.

En ce qui concerne la coopération finlandaise pour le développement, une approche de la gestion axée sur les résultats et des critères d'évaluation seront applicables non seulement à la contribution finlandaise à la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans les pays en développement, mais également à la Finlande elle-même, en tant que partenaire mondial dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 17.

## **France**

**[Original : anglais et français]**

La France a soutenu l'adoption, en septembre 2015 par les Nations Unies, du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui fixe 17 objectifs de développement durable afin d'éradiquer l'extrême pauvreté, combattre les inégalités et préserver la planète.

Cette première démarche universelle apporte un cadre inédit aux politiques de développement pour les 15 prochaines années. Elle s'inscrit dans le prolongement des huit objectifs du Millénaire pour le développement qui ont été mis en œuvre depuis 2000. Ces objectifs ont conduit à de réels progrès en matière de lutte contre la faim, la pauvreté, la mortalité infantile, le recul des pandémies, ou en faveur de l'accès à l'eau et à l'éducation.

À la différence des objectifs du Millénaire pour le développement, les nouveaux objectifs de développement durable ont une dimension universelle et couvrent l'ensemble des enjeux de développement dans tous les pays. Adossés aux objectifs de réduction de la pauvreté, figurent de nouveaux objectifs auxquels la France est attachée, en matière de préservation de l'environnement, d'égalité entre les sexes, de couverture médicale universelle, de lutte contre les flux financiers illicites et la corruption, ou encore de bonne gouvernance.

Compte tenu de son engagement ancien et constant en faveur du développement durable, la France s'est portée volontaire pour présenter sa démarche de mise en œuvre du Programme 2030 dès le premier forum politique de haut niveau organisé depuis l'adoption du Programme 2030.

Nourri par des consultations de la société civile, ce rapport dresse un premier état des lieux de la mise en œuvre en France de chacun des 17 objectifs de développement durable, en identifiant les principaux enjeux et défis, les orientations de l'action du Gouvernement, ainsi que des bonnes pratiques ou mesures emblématiques d'ores et déjà mises en œuvre, dans un esprit de partage d'expériences.

### **La mise en œuvre des objectifs de développement durable en France : acquis et défis**

La France a atteint un niveau et une qualité de vie élevés, fondés sur des systèmes inclusifs de protection sociale (assurance chômage, minima sociaux, politique de redistribution) et d'accès universel aux soins, aux biens et services fondamentaux (eau, énergie, alimentation de qualité, éducation). Elle a également

développé des infrastructures publiques et privées de pointe (innovation et recherche, transports, communications, patrimoine culturel).

Des efforts restent toutefois à réaliser, notamment en matière de réduction des inégalités sociales, scolaires et entre les sexes, de maintien en bon état des écosystèmes et de gestion durable des ressources naturelles. Dans un contexte de croissance faible, le niveau de chômage, malgré une baisse au cours de ces derniers mois, reste durablement trop élevé, notamment chez les jeunes.

*La France met en œuvre l'Accord de Paris sur les changements climatiques et promeut le développement durable*

Dès le 17 août 2015, avant la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la loi de transition énergétique pour la croissance verte a traduit juridiquement l'engagement volontaire de la France de réduire de 40 % ses émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 par rapport à 1990.

La loi fixe comme objectifs de porter la part des énergies renouvelables à plus de 30 % de la consommation énergétique finale d'énergie en 2030 et d'abaisser à 50 % la part du nucléaire dans la production d'électricité à l'horizon 2025.

Par ailleurs, le Gouvernement a fait adopter par le Parlement une contribution climat-énergie sur les émissions de gaz à effet de serre intégrée aux taxes applicables sur les produits pétroliers, dont la trajectoire, d'ores et déjà adoptée par le Parlement, est fixée à 56 euros par tonne de dioxyde de carbone en 2020, puis à 100 euros par tonne en 2030. Il proposera au Parlement de mettre en place dès 2017 un prix plancher du carbone dans le secteur de la production électrique d'environ 30 euros par tonne.

En juin 2016, la France a été l'un des premiers pays industrialisés à mener à son terme la procédure interne de ratification de l'Accord de Paris et elle travaille avec ses partenaires européens afin que l'Union européenne dans son ensemble le ratifie au plus vite. Afin de contribuer rapidement au relèvement de l'ambition collective, la France s'est engagée à réviser à la hausse son objectif de réduction des émissions d'ici à 2020.

*La France, territoire à énergie positive pour la croissance verte*

Le Gouvernement français a lancé en 2013 une initiative, la « Nouvelle France industrielle », qui vise à positionner les entreprises françaises sur les nouveaux marchés économiques porteurs. Les projets soutenus dans ce cadre intègrent des objectifs environnementaux.

Deux solutions industrielles sont plus particulièrement axées sur la transition énergétique : « nouvelles ressources » et « villes durables ». Par ailleurs, le programme gouvernemental « Industrie du futur », qui vise à moderniser l'appareil productif français par l'utilisation des technologies numériques, inclut un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique des procédés industriels.

Territoires d'expérimentation de la transition écologique, les collectivités françaises sont encouragées à mettre en place des solutions visant à développer la rénovation thermique du bâti et des réseaux de transports propres, notamment grâce au fonds de transition énergétique (doté de 750 millions d'euros sur trois ans), à promouvoir la sobriété en carbone et la nature en ville et à lutter contre la

ségrégation sociospatiale. Les zones rurales sont particulièrement impliquées dans cette démarche environnementale, à travers la promotion de l'agro-écologie, afin d'assurer une alimentation saine et en quantité suffisante.

La France figure parmi les 10 pays hébergeant le plus grand nombre d'espèces menacées, principalement en raison des pressions qui s'exercent outre-mer et dans l'espace méditerranéen. Elle a pris des mesures pour préserver ses écosystèmes marins et terrestres face à l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, les changements climatiques ou encore la pollution.

Ainsi, le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, en cours d'adoption, prévoit la ratification du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation relatif à la Convention sur la diversité biologique, la reconnaissance de la notion de préjudice écologique, la mise en place de plans d'action pour toutes les espèces menacées en France, le renforcement de la protection de la biodiversité marine, l'interdiction des néonicotinoïdes et l'échange de semences traditionnelles.

#### *Le Gouvernement mobilisé pour l'emploi*

En décembre 2015, la France affichait un taux de chômage de 10,2 %, se situant juste en dessous de la moyenne de la zone euro (10,4 %). En revanche, la part des personnes de moins de 25 ans recherchant un emploi y était de 25,9 %, contre 19,7 % dans la zone euro.

La France a mis en place depuis trois ans un plan de lutte contre le chômage articulé autour de trois priorités :

- La première repose sur l'allègement des charges sociales à travers, notamment, le plan d'urgence pour l'emploi, qui devrait conduire à un million d'embauches au cours de l'année 2016;
- La deuxième vise à améliorer la formation professionnelle, à travers la réforme de ce dispositif national et grâce aux mesures prises en 2016 visant à doubler le nombre de formations pour les demandeurs d'emploi. Il s'agit de former au total un million de personnes, soit 20 % des chômeurs;
- Enfin, si d'ici à 2020, 600 000 salariés partiront chaque année en retraite en moyenne, dans le même temps 700 000 jeunes entreront chaque année sur le marché du travail. Aussi, pour faciliter l'emploi des jeunes, la loi du 1<sup>er</sup> mars 2013 a instauré le « contrat de génération ». Ce dispositif permet l'embauche de jeunes en contrat à durée indéterminée et le maintien en emploi des seniors, tout en facilitant la transmission des compétences professionnelles. En septembre 2015, plus de 100 000 jeunes et personnes âgées étaient bénéficiaires du « contrat de génération ».

Si cette politique ambitieuse commence à porter ses fruits, le nombre de jeunes entrant chaque année sur le marché du travail nécessite de poursuivre une politique de l'emploi offensive, couplée à une politique industrielle rénovée.

*Un système de solidarité sociale élevé, dont la viabilité financière doit être préservée*

La France a développé depuis 70 ans un système de sécurité sociale qui permet de protéger les personnes résidant en France des risques sociaux (maladie, accidents, protection de la famille) et assure leurs revenus de retraite.

Toute personne séjournant légalement en France a par ailleurs l'assurance de bénéficier d'un revenu minimum et de services essentiels (éducation, aide au logement, accès à l'énergie et à la culture), qui sont autant de mécanismes d'inclusion sociale et de sortie de la pauvreté. Ils prennent la forme d'aides sociales, de revenus complémentaires ou de services publics gratuits.

La France favorise aussi l'accès à la culture et au patrimoine de toutes les catégories de population, en particulier grâce à des programmes ciblant les jeunes des territoires les moins aisés.

Ces dispositifs sont principalement fournis par l'État et les collectivités territoriales, mais la société civile y contribue également de façon significative. Les associations et de nombreuses entreprises jouent un rôle important en matière de solidarité, par la fourniture de repas gratuits, par des actions contre l'illettrisme et pour la réinsertion sociale ou professionnelle.

La France assure également la redistribution des richesses entre ses territoires. Les anciennes zones industrielles en reconversion profitent ainsi de fonds pour financer leur transition.

Fruit d'une solidarité sociale et intergénérationnelle, ce système de solidarité devra, pour se maintenir à un niveau de qualité équivalent, voire renforcé, s'appuyer sur la poursuite des efforts de rétablissement des comptes sociaux.

*Des efforts restent à faire en matière de réduction des inégalités sociales*

Aujourd'hui en France, 1 ménage sur 7 vit en dessous du seuil de pauvreté (revenu inférieur à 960 euros par mois) et 1 enfant sur 5 est confronté à la grande précarité. Au total, 22 % des personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté sont en situation d'insécurité alimentaire.

Avec 78,3 % de bacheliers dans une génération en 2015, la France a quasiment atteint son objectif 80 %. Toutefois, le poids de l'origine sociale sur la réussite scolaire des élèves reste fort et on évalue à 20 % la proportion d'élèves en difficulté.

En matière de rémunération, à temps de travail égal, les hommes gagnent encore en moyenne 23,5 % de plus que les femmes, en particulier chez les cadres.

Pierre angulaire du vivre-ensemble et de la cohésion sociale, la lutte contre les inégalités exige un renouvellement des leviers de mobilité sociale. Le Gouvernement français est totalement engagé dans ce sens. Un effort particulier est mené dans les espaces les plus en difficulté, de l'échelle du quartier à celle de la région, afin d'identifier les principaux facteurs d'inégalités et les réduire, en particulier par l'éducation et la formation.

Inégalités sociales et inégalités environnementales vont de pair. Aussi, les politiques publiques en France ont également pour objectif de réduire l'exposition aux risques et aux nuisances (pollution, catastrophes naturelles), lutter contre la

précarité énergétique et faciliter l'accès aux espaces naturels pour le plus grand nombre.

*Des actions pour renforcer les droits fondamentaux et la démocratie participative*

La France est une démocratie établie, reposant sur un système politique et juridique robuste, offrant des garanties solides aux citoyens français et aux ressortissants étrangers pour faire effectivement valoir leurs droits. Les droits de l'homme et l'égalité en droit de tous les citoyens sans distinction de sexe, d'origine ou de religion sont inscrits dans la Constitution et leur respect est garanti par le juge.

Ce cadre a été renforcé ces dernières années par la mise en place d'autorités administratives indépendantes, par le renforcement du contrôle du juge, notamment quand des libertés publiques et individuelles sont en cause, et par des mesures législatives telles que la légalisation du mariage des personnes de même sexe.

La France a également pris de nouvelles mesures sur le renforcement de la transparence de la vie politique, la simplification des démarches administratives, l'approfondissement des outils démocratiques, notamment par l'utilisation de dispositifs numériques (consultations publiques, conférences de citoyens, organisation de référendums locaux). Ainsi, chaque année, la conférence environnementale mobilise l'ensemble du Gouvernement pour apporter des réponses aux demandes des représentants de la société civile, y compris les collectivités locales, les syndicats, les entreprises et les organisations non gouvernementales.

**Une politique internationale et de développement au service du développement durable**

*La France, cinquième bailleur mondial, s'engage à accroître son effort de solidarité internationale*

Entre 2013 et 2015, l'aide bilatérale française a contribué à la scolarisation de 2,6 millions d'enfants au primaire et au collège et à l'accès de 3,8 millions de personnes à une source pérenne d'eau potable et a appuyé le développement de 150 000 petites entreprises.

La France a renouvelé son engagement à accroître son aide publique au développement, qui s'élevait en 2015 à 8,3 milliards d'euros, soit 0,37 % du revenu national brut, dont 22 % en faveur des pays les moins avancés.

L'objectif est d'atteindre, d'ici à 2030, la cible collective de l'Union européenne d'un niveau d'aide publique au développement de 0,7 % du revenu national brut, avec un effort particulier en faveur des pays les moins avancés (allant de 0,15 à 0,20 % du revenu national brut, objectif à atteindre à court terme).

Dans cette perspective, la France s'est engagée à consacrer 4 milliards d'euros supplémentaires par an au financement du développement d'ici à 2020, dont 2 milliards pour la lutte contre les changements climatiques, amenant le volume des concours financiers de l'Agence française de développement à plus de 12,5 milliards d'euros par an. Dans ce cadre, elle augmentera le volume des financements alloués à l'adaptation aux changements climatiques pour atteindre 1 milliard d'euros par an en 2020. Enfin, la France augmentera la part des dons de près de 400 millions d'euros d'ici à 2020, par rapport à leur niveau actuel.

*La France plaide au plan international pour le développement durable*

Dès juillet 2014, la loi d'orientation et de programmation relative à la politique de développement et de solidarité internationale anticipait l'adoption du Programme 2030. La loi met l'accent sur les différentes dimensions du développement durable (la croissance économique, la lutte contre la pauvreté, ainsi que la préservation de la planète), souligne la nécessité d'une approche intégrée et associe les acteurs non gouvernementaux à la définition des priorités d'action.

La France a fixé dès 2013 à l'Agence française de développement l'objectif ambitieux de soutenir au moins 50 % de projets ayant des cobénéfices climatiques, objectif déjà atteint.

La France a proposé une réforme de la gouvernance mondiale en matière d'environnement, ce qui s'est traduit par le renforcement du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Sur le plan scientifique, la France s'est fortement engagée en faveur de la création de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

De même, la France s'est fortement impliquée dans la négociation du nouveau Programme de développement durable à l'horizon 2030 et s'est attachée à promouvoir un certain nombre d'objectifs qui constituent des priorités de sa politique de développement, à savoir la durabilité environnementale et climatique, l'égalité des sexes (notamment les droits et la santé en matière de sexualité et de procréation), la couverture sanitaire universelle, la transparence, avec un objectif dédié à la gouvernance et à l'état de droit, ou encore les villes durables.

La France a accueilli et présidé la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui a conduit au premier accord universel sur le climat appelant au respect des droits de l'homme et reconnaissant le rôle particulier des femmes. Elle plaide depuis pour une ratification rapide par toutes les parties.

Avec le Pérou, puis le Maroc et les Nations Unies, la France s'attache à mobiliser l'ensemble de la société civile, dans le cadre du Programme d'action Lima-Paris, qui fédère aujourd'hui 10 000 acteurs de plus de 180 pays rassemblés au sein de 70 coalitions internationales et pluripartenaires.

Enfin, elle défend également activement le principe d'une tarification carbone aux plans européen et international.

*La France met en œuvre une approche novatrice des outils et des financements du développement durable*

La France a pris l'initiative en 2004, avec le Brésil et le Chili, de proposer la mise en place de taxes internationales de solidarité reposant sur les activités bénéficiant le plus de la mondialisation pour fournir des financements innovants du développement, en complément des ressources budgétaires. Elle a mis en place de telles taxes sur les billets d'avion et sur les transactions financières, qui permettent notamment de financer la lutte contre les pandémies et les changements climatiques.

La France soutient pleinement la vision large et modernisée du financement du développement, mobilisant tous les acteurs et sources de financement disponibles, endossée dans le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté en juillet 2015 par la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.

À cet égard, l'Agence française de développement dispose d'une palette très large d'outils financiers (dons, prêts concessionnels et non concessionnels auprès de partenaires publics et privés, prises de participation, garanties) et intervient auprès d'acteurs divers. Elle fait partie des rares institutions de développement pouvant intervenir en appui direct auprès des collectivités territoriales. L'association du secteur privé aux politiques de développement est également encouragée.

La France a adopté en 2016 une stratégie intitulée « Innover ensemble » pour inciter les entreprises à aller au-delà de la responsabilité sociétale des entreprises et encourager les initiatives de l'économie sociale et solidaire. La France a également accru ces dernières années son soutien aux acteurs non étatiques, avec un objectif de doublement des financements alloués aux organisations non gouvernementales entre 2012 et 2017.

La mobilisation des différents outils se fait de façon différenciée selon le niveau de développement des pays partenaires et les enjeux traités. À titre d'illustration, les deux tiers des dons de l'Agence française de développement doivent bénéficier à 16 pays pauvres prioritaires en Afrique subsaharienne.

Début 2016, la France a engagé une réforme du dispositif de coopération au développement en rapprochant l'Agence française de développement de l'agence de développement national, la Caisse des dépôts et consignations, tout en renforçant ses moyens financiers, ce qui permettra d'accroître sa capacité d'intervention, mais aussi sa dimension pluripartenaires.

### **La méthode de suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable : le choix d'un cadre participatif**

*Une coordination interministérielle s'appuyant sur l'autorité du Premier Ministre et sur l'engagement personnel des ministres*

La déléguée interministérielle au développement durable et commissaire générale au développement durable, mandatée par le Premier Ministre, a piloté la rédaction de ce premier rapport de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Elle assure l'animation du réseau des hauts fonctionnaires au développement durable.

Le 6 juin 2016, Ségolène Royal, Ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, en charge du développement durable, et André Vallini, Secrétaire d'État au développement et à la francophonie ont ouvert des ateliers de concertation sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Organisés en conclusion de la semaine du développement durable, ces ateliers ont réuni plus de 180 participants issus de toutes les sphères : solidarité internationale, environnement, social et éducatif.

*Un travail a été engagé pour développer des indicateurs de suivi dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable*

La France s'est fortement investie dans le processus de définition des indicateurs mondiaux de suivi des objectifs de développement durable, qui seront formellement endossés prochainement par l'Assemblée générale des Nations Unies. D'ores et déjà, l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) réalise auprès de l'ensemble des services statistiques des ministères une étude de faisabilité de leur production au niveau national. À court ou moyen terme,

le service statistique public devrait être en mesure de produire un peu plus de la moitié des indicateurs (définition attendue ou approchée). Une transposition nationale des indicateurs pourra être réalisée.

En phase avec l'objectif visant à développer de nouveaux indicateurs de richesse, la France s'est dotée, grâce à la loi du 13 avril 2015, de 10 nouveaux indicateurs de richesse. Présentés en annexe de ce premier rapport, ils doivent être pris en compte dans la définition des politiques publiques pour assurer une meilleure mesure du progrès, au-delà du simple produit intérieur brut. Ils portent sur l'emploi, l'investissement, l'endettement du pays, la santé, les inégalités, l'éducation, la protection de l'environnement, le bien-être ressenti.

Ces indicateurs, qui s'inscrivent dans la logique du Programme 2030, sont cohérents avec le programme national de réforme, déclinaison nationale de la stratégie de la Commission européenne « Europe 2020 » en faveur d'une croissance intelligente, soutenable et inclusive.

*Le Gouvernement a fait le choix de mobiliser largement la société civile dès cette phase pilote*

La France considère que l'implication de la société civile, du secteur privé et des citoyens est indispensable au succès de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et, plus largement, à la définition des politiques publiques. Elle considère que l'approfondissement de la démocratie constitue l'une des meilleures réponses à la montée de toutes les formes de radicalisme et d'exclusion.

Dans le cadre de la préparation de ce rapport, les instances nationales représentatives de la société civile, telles que le Conseil national de la transition écologique, le Conseil national du développement et de la solidarité internationale et la Commission nationale consultative des droits de l'homme, ont été consultées. Le Conseil économique, social et environnemental a également été saisi par le Premier Ministre et doit rendre un rapport à l'automne 2016 afin d'informer le prochain Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

Pour nourrir la réflexion du Gouvernement dans l'élaboration du prochain plan d'action national, un comité d'experts internationaux a été constitué. La pluridisciplinarité du comité vise à garantir la prise en compte des défis qui se posent dans leur ensemble et de mieux appréhender le caractère systémique des objectifs de développement durable.

Une consultation publique par Internet, accessible à tous, a été lancée afin de garantir l'inclusivité du processus de consultation.

**Prochaines étapes : l'élaboration d'un plan d'action national pour les objectifs de développement durable**

Un plan d'action national sera élaboré en veillant à associer tous les acteurs à chaque étape (définition, mise en œuvre, suivi et évaluation, révisions périodiques).

Sous le mandat d'une mission parlementaire, les inspections générales des ministères pourraient analyser les politiques sectorielles conduites dans leurs domaines afin de réaliser une évaluation plus fine des politiques publiques au regard des objectifs de développement durable. Les résultats de ces évaluations pourraient faire l'objet de recommandations et nourrir le débat public et citoyen.

Le plan d'action national reposera sur l'ambition de la mobilisation la plus large possible pour la réussite des objectifs de développement durable : vision commune, mesures gouvernementales et orientation des politiques publiques vers un développement durable, accompagnement des acteurs dans leurs champs d'activités, notamment des acteurs économiques, appropriation par les citoyens des objectifs de développement durable, déclinaison à toutes les échelles de territoires (national, régional et local), actions internationales, notamment dans le cadre de l'Union européenne, de l'Organisation internationale de la Francophonie et des Nations Unies, mise en synergie et mise en valeur des initiatives et bonnes pratiques de tous les acteurs.

Des ateliers de concertation pourraient être organisés dans les régions à l'automne 2016 afin que les acteurs locaux puissent s'approprier les objectifs de développement durable et contribuer au plan d'action national. Des diagnostics locaux partagés pourraient être réalisés afin d'identifier les atouts et les défis des régions métropolitaines et ultramarines au regard des 17 objectifs de développement durable. Les conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux pourraient être utilement associés à la réalisation de ces diagnostics.

Une plateforme Internet participative proposera une agora numérique ouverte à tous les acteurs et citoyens pour diffuser les bonnes pratiques et recommandations, assurer le suivi des progrès et mobiliser les coalitions.

La prise en compte des objectifs de développement durable pourrait également être inscrite à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement.

Chaque année, la Semaine européenne du développement durable constituera un moment de mobilisation et de mise en valeur des projets des acteurs de la société.

## **Géorgie**

**[Original : anglais]**

### **Nationalisation des objectifs de développement durable : le processus jusqu'à présent**

Après l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 à New York en septembre 2015, le Gouvernement géorgien a entrepris une initiative visant à contribuer, sur une base volontaire, au développement durable et s'inscrivant dans le prolongement du processus de mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Les excellents résultats obtenus dans le processus ont été un facteur clef des progrès réalisés au regard des objectifs de développement de la Géorgie. Par ailleurs, la signature de l'accord d'association avec l'Union européenne et la mise en œuvre du plan d'action de libéralisation des visas ont aidé le pays à entreprendre et mener à bien une réforme institutionnelle fondamentale. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire et, dans les années à venir, le Gouvernement géorgien se concentrera sur des activités de développement durable afin d'offrir des possibilités concrètes à ses citoyens et améliorer leur niveau de vie.

La Géorgie a pris des mesures actives pour adapter le programme de développement durable et ses objectifs à la situation nationale et faire progresser leur mise en œuvre.

### **Mécanisme institutionnel**

L'administration du Gouvernement géorgien a créé un groupe de travail technique conjoint composé d'experts de différents ministères d'exécution et du Bureau national des statistiques pour faciliter l'introduction des objectifs de développement durable au niveau national et discuter du processus en vue de leur nationalisation. Des efforts raisonnables ont été faits pour identifier les cibles et les objectifs prioritaires présentant un intérêt pour la Géorgie et en cartographier les liens avec les politiques et plans du pays. Les objectifs de développement durable ont été bien intégrés dans les politiques nationales et dans un document-cadre stratégique, le plan de travail gouvernemental annuel, ainsi que dans d'autres stratégies et plans d'action multisectoriels nationaux.

Les objectifs de développement durable ont été introduits au niveau local en fonction du contexte national, des défis et des possibilités. En 2015, la Géorgie a accordé la priorité à un ensemble de 14 objectifs sur un total de 17, ainsi qu'à 88 cibles mondiales.

La version modifiée des objectifs et des cibles porte sur les préférences en matière de croissance économique et répond à un éventail de besoins sociaux, y compris l'éducation, les soins de santé, la protection sociale et les possibilités d'emploi, l'atténuation des changements climatiques et la protection de l'environnement, l'élimination des inégalités, l'énergie et la consommation.

### **Suivi des objectifs de développement durable**

Avec le soutien du Bureau national de statistique de la Géorgie, une base documentaire fiable a été analysée pour arrimer les indicateurs de référence à chaque cible afin de suivre la bonne direction et établir un niveau de progrès à atteindre à l'avenir. Le Bureau a collaboré avec les ministères d'exécution pour recueillir les données pertinentes et analyser certaines faiblesses des statistiques ventilées. À cet égard, au début de l'année 2016, près de 120 indicateurs ont été identifiés en tant que données de référence, bien que, pour le moment, il reste difficile en raison du manque de données statistiques de définir des indicateurs quantitatifs et fiables.

Le Gouvernement géorgien entend soutenir la population locale en reliant les objectifs à ses préoccupations et examiner les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable avec la participation du secteur privé et des organisations non gouvernementales. C'est pourquoi, en avril 2016, dans le cadre du programme financé par le PNUD relatif à la poursuite d'un dialogue inclusif sur la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, des réunions préliminaires ont été organisées dans cinq régions de la Géorgie, en vue de sensibiliser les collectivités locales, le secteur privé et la société civile aux objectifs de développement durable. Le programme a été mis en œuvre par l'Agence pour le développement civil et l'administration du Gouvernement de la Géorgie.

### **Prochaines étapes**

La Géorgie a déjà retenu certaines options pour ses prochaines activités d'intégration du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au national. Avant le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Gouvernement géorgien a l'intention de mettre en place des groupes de travail thématiques sur les droits de l'homme, l'inclusion sociale, la croissance économique et les questions de protection de l'environnement, dans le but d'établir des indicateurs nationaux complémentaires et d'adapter les indicateurs mondiaux aux priorités nationales. Les groupes feront appel à une large participation multipartite, composée de représentants des ministères d'exécution, du Bureau national de statistique et du secteur non gouvernemental.

Le Gouvernement favorisera un dialogue sur l'élaboration de mécanismes plus globaux de mise en œuvre et de responsabilité, dont le succès repose sur l'étape cruciale qu'est la sensibilisation du public et la mobilisation des parties prenantes locales. L'administration du Gouvernement de la Géorgie prévoit d'organiser des réunions thématiques avec des représentants du secteur privé afin de les aider à comprendre comment tirer parti des objectifs de développement durable pour établir des pratiques optimales et faciliter la croissance.

Le Gouvernement veillera à ce que les systèmes statistiques, les capacités et les méthodes soient en place pour suivre les progrès et assurer la responsabilisation, avec le concours des parties prenantes nationales. Dans une prochaine étape, les groupes de travail thématiques susmentionnés rendront compte des particularités des besoins en matière de développement afin de renforcer les capacités statistiques nationales et la collecte de données. Sur la base des lacunes statistiques identifiées, de nouvelles recherches sectorielles seront organisées et menées dans ce secteur, encore que ce processus puisse avoir de la difficulté à obtenir les ressources financières supplémentaires nécessaires. Les efforts pour améliorer le système statistique géorgien doivent se poursuivre, ce qui permettra un suivi plus étroit de la réalisation des objectifs énoncés dans le Programme 2030 et, par conséquent, la création d'un système plus raffiné d'établissement de rapports. Le Gouvernement géorgien poursuivra l'examen de ses politiques intersectorielles existantes afin d'identifier les domaines dans lesquels des changements sont nécessaires par rapport au Programme 2030.

### **Madagascar**

**[Original : français]**

Grâce aux dispositions d'une charte de l'environnement en vigueur depuis les années 70, et ses implications techniques et institutionnelles, ainsi qu'à la mise en œuvre d'Action 21 et des huit objectifs du Millénaire pour le développement, la notion de développement durable s'est petit à petit imposée dans les politiques et stratégies nationales à Madagascar. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dont Madagascar est signataire avec 193 autres pays, constitue un cadre universel pour le développement international au cours des 15 prochaines années, avec les 17 objectifs de développement durable.

Le Programme 2030 devrait permettre à tous les pays de travailler de concert pour l'atteinte d'objectifs communs, mais non uniformes et de réorienter leur

politique de développement, ainsi que d'assurer une utilisation durable des ressources pour un développement inclusif et équitable, ne laissant personne derrière. Le Programme 2030 a été adopté au niveau international en 2015 dans un contexte marqué par de nombreux défis pour Madagascar, notamment un nouveau référentiel de développement, à savoir le plan national de développement 2015-2019, une stabilité politique encore fragile, malgré les progrès enregistrés au niveau du processus démocratique, un taux de croissance économique faible, un taux de pauvreté encore élevé, affectant plus de 70 % de la population, des inégalités et un taux de chômage élevé, l'insécurité alimentaire, une fragilité aux chocs, notamment les catastrophes naturelles, et un niveau de développement humain faible (pays classé au 155<sup>e</sup> rang sur 189 et au 169<sup>e</sup> rang sur 175 pays respectivement dans les rapports sur le développement humain de 2014 et 2015).

La Grande Île fait partie des pays qui n'avaient pas atteint les objectifs du Millénaire pour le développement à la fin de 2015, malgré un réel potentiel de développement. La mise en œuvre du plan national de développement et le processus des objectifs de développement durable devraient permettre au pays d'amorcer la relance du développement pour tous et la construction d'un État moderne et prospère.

Le Gouvernement a saisi les enseignements tirés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et du processus du Programme 2030 comme une occasion de relever ces défis et de saisir les possibilités de développement durable à Madagascar. À cet effet, le lancement du processus permet d'ores et déjà d'avoir des éléments d'appréciation d'une bonne appropriation nationale et d'une priorisation des objectifs de développement durable, une prise en compte de l'ensemble des dimensions du développement durable dans la planification et dans la gestion des politiques et programmes de développement (aux niveaux national, sectoriel et régional), un renforcement de la mobilisation des ressources intérieures et de la coordination des interventions de l'ensemble des acteurs (ministères, secteur privé, organisations de la société civile et partenaires techniques et financiers) et le renforcement du système de suivi et d'évaluation des résultats et la gestion des risques, dans le cadre de l'actualisation et de la mise en œuvre du plan national de développement après la crise.

Le rapport volontaire rappelle les enseignements tirés de la mise en œuvre du programme des objectifs du Millénaire pour le développement et présente le processus des objectifs de développement durable, ses résultats préliminaires, les efforts pour surmonter les défis et saisir les occasions, les prochaines étapes et perspectives du processus des objectifs de développement durable et les attentes de Madagascar dans le cadre de ce premier examen national volontaire au Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016.

### **Mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement : leçons et enseignements pour le développement durable**

Madagascar fait partie des pays qui n'avaient pas atteint les objectifs du Millénaire pour le développement à la fin de 2015. La réduction de moitié de la pauvreté par rapport à 1990, et les autres objectifs et cibles principaux des objectifs du Millénaire pour le développement n'ont pas été atteints. Des problèmes structurels et surtout l'interférence et la récurrence des crises sociopolitiques ont été en partie à l'origine de cette situation. Les problèmes de gouvernance, notamment pendant la période de crise, le faible accès aux services sociaux, la baisse des

financements du développement et le faible niveau et le caractère non inclusif de la croissance n'ont pas permis d'améliorer les conditions de vie de la population et les perspectives de développement, notamment les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement. Madagascar continue donc d'être confronté au programme inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement. Les enseignements tirés de leur mise en œuvre seront utiles pour le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable.

La mise en place d'un dispositif institutionnel adapté et soutenu par un engagement politique fort, une bonne mobilisation des ressources intérieures et leur allocation vers les secteurs ayant un effet d'accélérateur pour la réduction de la pauvreté et le développement humain, notamment pour les populations vulnérables, ainsi que le système de suivi et d'évaluation, ont été des défis importants qu'il va falloir relever dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

### **Processus actuel de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

#### ***Phase initiale d'engagement politique de haut niveau, de sensibilisation et de renforcement des capacités en 2014 et 2015***

Bien avant la mise en œuvre du processus des objectifs de développement durable, Madagascar avait déjà programmé une série d'actions de renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une meilleure intégration et une appropriation nationale une fois le programme lancé avec, notamment, la délégation de cadres techniciens malgaches aux grandes rencontres politiques et stratégiques de haut niveau programmées dans le cadre du processus de mise en œuvre du Programme 2030 aux niveaux national, régional et international, et la participation aux réunions d'experts sur les indicateurs et le système de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable. La participation de Madagascar aux sommets politiques et aux réunions d'experts à différents niveaux a permis de bien préparer le lancement du processus de réalisation des objectifs de développement durable à Madagascar, notamment en sensibilisant les responsables aux enjeux, de partager le point de vue de Madagascar sur les enseignements des objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable (par exemple, l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe et la Commission de l'océan Indien), d'affirmer le retour sur la scène internationale de Madagascar, et de renforcer les capacités institutionnelles pour mettre en œuvre le Programme 2030. Par ailleurs, des journées de sensibilisation aux objectifs de développement durable ont été organisées par le Gouvernement et les organismes des Nations Unies, les organisations de la société civile, le secteur privé et d'autres partenaires techniques et financiers et organisations non gouvernementales pendant cette phase préparatoire. Ces activités ont permis un engagement politique fort en faveur des objectifs de développement durable en 2014 et 2015.

#### ***Processus de mise sur rail des objectifs de développement durable en 2016***

Le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable est mis sur rail depuis 2015 et le pays dispose d'une feuille de route pour l'année 2016 qui tient compte de l'engagement politique et des leçons tirées de la mise en œuvre

d'Action 21 et des objectifs du Millénaire pour le développement. Le processus participatif et inclusif du Programme 2030 a été lancé officiellement par le biais d'une communication faite en Conseil des ministres en juillet 2015 sur les consultations nationales.

#### *Cadre institutionnel*

Le cadre institutionnel des objectifs de développement durable a été mis en place en juillet 2015 par arrêté de la Primature instituant un comité d'orientation et de suivi présidé par le Premier Ministre et Chef du Gouvernement et un comité technique présidé par le Ministre de l'économie et du plan. Ces structures sont composées de représentants des différents acteurs du développement (ministères, secteur privé, organisations de la société civile, monde académique et partenaires techniques et financiers). La mobilisation du Comité d'orientation et de suivi et du Comité technique est un défi en soi aussi bien en termes logistiques que financiers. Ces structures bénéficient de l'appui du système des Nations Unies, notamment du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour la coordination de l'appui des partenaires techniques et financiers.

#### *Processus de consultation et de priorisation des objectifs de développement durable*

Après la communication verbale faite auprès du Gouvernement en juin 2015, plusieurs séries d'événements se sont déroulées en vue non seulement d'une bonne communication sur les objectifs de développement durable, mais également d'une meilleure appropriation.

Les consultations internationales, nationales, régionales et locales ont permis au pays de définir la position de Madagascar sur les objectifs de développement durable, pour une participation fructueuse des représentants du pays dans les débats, dialogues et négociations futurs.

Par exemple, une consultation nationale sur les aspirations du pays dans le cadre de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui s'est tenue en février 2015, s'est traduite pour Madagascar par une déclaration de politique.

### **1. Consultations nationales**

Le Gouvernement a organisé le premier atelier de consultation nationale sur les objectifs de développement durable du 24 au 26 août 2015 à Antananarivo. Cette importante consultation a permis l'évaluation de l'articulation des objectifs de développement durable avec le plan national de développement, la contextualisation des indicateurs statistiques et le dispositif de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable dans le cadre des réalités du pays et la présentation de la feuille de route du processus de réalisation des objectifs de développement durable à Madagascar.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route du processus de réalisation des objectifs de développement durable, une deuxième consultation nationale sur la priorisation des objectifs de développement durable et leur prise en compte dans les politiques et stratégies de développement s'est tenue du 6 au 8 juin 2016, sous la direction du Gouvernement par le biais du Ministère de l'économie et du plan, et avec l'appui d'organismes des Nations Unies (bureau du PNUD à Madagascar et centre régional du PNUD d'Addis-Abeba). L'ordre du jour de cette

deuxième consultation comprenait un séminaire de formation et renforcement des capacités des acteurs clefs du développement (départements ministériels, organisations du secteur privé, organisations de la société civile, monde académique, représentants des jeunes, organisations non gouvernementales et agences de développement, et partenaires techniques et financiers) sur les outils de priorisation des objectifs de développement durable (stratégie de simplification, d'accélération et de soutien aux politiques et table ronde sur l'accès à l'information et les technologies de l'information) et leur prise en compte dans les stratégies et politiques de développement. Cette deuxième consultation nationale a permis aux experts de différents ministères sectoriels et aux représentants d'autres institutions de l'État d'évaluer le degré de prise en compte des objectifs de développement durable dans le plan national de développement, de prioriser les objectifs de développement durable ayant des effets d'accélération dans le contexte de Madagascar et de faire ressortir 47 cibles au cours de cette phase préliminaire. L'établissement des priorités permettra de mieux concentrer les ressources – financières, humaines et techniques – sur un groupe restreint de cibles des objectifs de développement durable dont la réalisation représente le paquet minimum des résultats à atteindre dans la réalisation des objectifs de développement durable à Madagascar à l'horizon 2030.

## **2. Consultations régionales et locales**

Aux niveaux régional et local, des consultations ont été organisées dans 4 des 22 régions de Madagascar (Menabe, Itasy, Amoron'i Mania et Diana) au cours du premier semestre de 2016. Ces consultations ont permis de sensibiliser les acteurs du développement aux enjeux et aux implications des objectifs de développement durable pour le développement des régions et des collectivités locales, de faire connaître le contenu du Programme 2030, en particulier le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable, et de recueillir les aspirations des acteurs du développement quant aux priorités en matière de cibles et d'objectifs.

Les résultats de ces consultations et d'autres à mener dans le futur (consultations thématiques et sectorielles) dans le cadre de la feuille de route des objectifs de développement durable permettront d'achever ce travail de priorisation et d'assurer leur prise en compte dans le cadre de l'actualisation du plan national de développement et des stratégies sectorielles.

## **3. Mobilisation des ressources**

Tirant les leçons des contraintes de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement a participé aux réunions de haut niveau sur le financement du développement, notamment à Addis-Abeba en juillet 2015. Au terme de ces réunions et du partage de données d'expérience, le Gouvernement a poursuivi les discussions et entrepris des réformes de la gestion des finances publiques, appuyé par le Fonds monétaire international (FMI) et d'autres partenaires techniques et financiers. Ce programme a commencé à aider le pays à dégager les marges nécessaires à l'accroissement des ressources à affecter aux besoins pressants du pays au niveau opérationnel : éducation, santé, infrastructures. Le Gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts pour mobiliser les recettes en prenant des mesures pour décourager les fraudes douanières et pour améliorer la gestion des dépenses publiques dans le cadre d'une stratégie de mobilisation des ressources intérieures et extérieures, publiques et privées. Ainsi, le Gouvernement a réalisé des progrès dans les réformes qui ont permis un accord global pour un appui

du FMI au titre de la facilité élargie de crédit sur trois ans. Cet accord permet au Gouvernement de préparer dans les meilleures conditions la conférence des bailleurs fonds et des investisseurs qui aura lieu en octobre 2016, après la réunion du Groupe consultatif sur le développement de Madagascar qui s'est tenue au Pérou en novembre 2015 pendant l'assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, avec l'appui de la Banque mondiale et des Nations Unies.

L'objectif essentiel de la conférence est de mobiliser des financements en complément des efforts de mobilisation des ressources intérieures pour financer le programme de développement durable de Madagascar, notamment le plan national de développement pour 2015-2019.

Dans ce contexte, le Gouvernement prépare une stratégie à moyen terme de mobilisation des ressources intérieures.

### ***Mécanisme de suivi-évaluation des objectifs de développement durable***

Le défi de la statistique est un grand chantier dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier au niveau du système et du mécanisme de suivi-évaluation des cibles et indicateurs des objectifs de développement durable. À cet effet, le Ministère de l'économie et du plan et l'Institut national de la statistique ont actualisé la stratégie nationale de développement de la statistique avec l'appui du PNUD et de la Banque mondiale. Cette stratégie prévoit les statistiques clefs à produire régulièrement selon les normes de qualité requises et en temps réel pour assurer une bonne planification, et surtout un suivi efficace des résultats du développement, notamment les cibles prioritaires des objectifs de développement durable aux niveaux national, sectoriel et régional.

Le plan d'action de la stratégie nationale de développement de la statistique prévoit un système statistique national fort, transparent et performant capable de fournir des données fiables, cohérentes, harmonisées en temps voulu et à jour. La finalité est d'avoir un système de suivi et d'évaluation des objectifs de développement durable intégré dans le système national de suivi et d'évaluation et dans le processus de programmation budgétaire (cadre budgétaire à moyen terme) et de procéder à des enquêtes pour établir une référence pour des objectifs de développement durable basés sur des indicateurs prioritaires, mesurables et à un coût abordable pour le pays. Ces orientations ont été confirmées par les résultats de la réflexion sur l'Institut national de la statistique organisée par le Ministère de l'économie et du plan.

### **Premières leçons et enseignements tirés du processus de réalisation des objectifs de développement durable**

#### ***Les défis***

Les « documents-cadres » nationaux de politique de développement convergent et s'articulent avec les objectifs de développement durable. Toutefois, des conditions préalables et des conditions de réussite sont à considérer :

- Appropriation et engagement forts de toutes les instances à différents niveaux ;
- Renforcement de l'intersectorialité des ministères au niveau de la mise en œuvre des politiques et des stratégies sectorielles dans la mise en œuvre des cibles prioritaires des objectifs de développement durable ;

- Impulsions vigoureuses de la Primature;
- Effort continu de mobilisation des ressources;
- Mise en place d'une structure relais de mise en œuvre sous la supervision du Comité d'orientation et de suivi et avec l'appui du Comité technique.

Transformer le monde en ne laissant personne derrière, c'est renforcer également les capacités techniques et institutionnelles des différentes parties prenantes, en particulier celles du secteur public dans son rôle de facilitateur et du secteur privé dans son rôle de moteur du développement. Il s'agit entre autres :

- De considérer le secteur privé comme un acteur de premier rang dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le nouveau programme de développement requiert un monde des affaires qui produise de la richesse et considère à la fois l'aspect environnemental et le côté social;
- De faciliter le dialogue public et privé visant à améliorer l'environnement des affaires et de rétablir une confiance mutuelle garante du développement durable;
- De la mise en place et mise en œuvre d'un système d'information performant;
- De la formation des techniciens des différents secteurs;
- De continuer à améliorer la représentativité des organisations de la société civile;
- D'optimiser les flux de financement vers une aide au développement ciblée et adaptée au contexte et aux besoins du pays dans l'éradication de la pauvreté et la réduction des inégalités, la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, l'accès aux services de santé et d'éducation et la protection de l'environnement.

### ***Opportunités et bonnes pratiques***

L'amélioration de l'efficacité de l'aide publique au développement : avec l'accord de principe entre les autorités malgaches et les partenaires techniques et financiers, notamment le FMI, sur un programme de croissance inclusive et de développement durable, dans le cadre du plan national de développement, les perspectives de progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable sont réelles. Une meilleure stimulation de l'investissement privé, une amélioration des perspectives de mobilisation des ressources internes et une coordination du soutien des partenaires techniques et financiers sont attendues. L'amélioration de l'efficacité de l'aide fait partie des cibles de l'objectif de développement durable n° 17 et constitue une bonne pratique pour au moins deux raisons : a) une coopération plus efficace contribue à un partenariat mondial revitalisé; b) le suivi systématique et l'examen à tous les niveaux sont essentiels pour renforcer la transparence, la responsabilisation et les résultats sur le terrain.

Le processus d'alignement du cadre budgétaire à moyen terme sur le plan national de développement est en cours. À partir de 2017, le budget sera aligné sur le plan et l'effort de priorisation des politiques et stratégies nationales sur les cibles des objectifs de développement durable en cadre budgétaire à moyen terme sera la suite logique du processus.

Toutefois, des efforts restent à faire pour améliorer la coordination et l'harmonisation de l'aide au développement à Madagascar.

### ***Perspectives***

Le résultat des consultations organisées aux niveaux national, sectoriel et régional par le Gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers permettra au Gouvernement d'actualiser, en juillet 2016, la feuille de route des objectifs de développement durable et d'assurer une bonne prise en compte des cibles prioritaires.

Les consultations thématiques et sectorielles seront organisées à partir de juillet 2016 en vue d'un approfondissement et d'un affinement des résultats préliminaires de priorisation avec les experts sectoriels pour validation par les ministères sectoriels et le Gouvernement malgache. La finalité est d'avoir un ensemble de cibles prioritaires des objectifs de développement durable pour Madagascar validées au niveau politique le plus élevé et alignées à la fois sur le plan national de développement et la stratégie nationale de développement de la statistique garant d'un fort engagement politique de Madagascar à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

### **Attentes par rapport au Forum politique de haut niveau sur le développement durable 2016**

Au cours de cet examen national volontaire, Madagascar souhaite partager les résultats du processus de réalisation des objectifs de développement durable sur son territoire et bénéficier de l'expérience et des recommandations des autres pays et de l'appui des Nations Unies pour les prochaines étapes, notamment la mise en œuvre de la feuille de route des objectifs de développement durable et du plan national de développement.

### ***Domaines prioritaires dans lesquels Madagascar aurait besoin de soutien en termes de financement, de renforcement des capacités, de technologie et de partenariats se présentant sous forme d'actions prioritaires puis sous forme de questions***

*Poursuivre et renforcer le plaidoyer pour inclure les objectifs de développement durable dans le programme politique du gouvernement central et régional sur une durée qui va au-delà du mandat politique*

L'appropriation et l'alignement passent par une communication intense et inclusive afin de mobiliser toutes les forces vives du pays. Les activités au niveau régional méritent d'être soutenues financièrement et méthodologiquement. Ainsi, les questions suivantes se posent :

- Comment arriver à développer un leadership partagé entre les départements ministériels, mais également entre le Gouvernement, le secteur privé, les organisations de la société civile et les acteurs politiques?
- Comment développer un plan de communication pour assurer l'inclusivité sans aller dans l'organisation d'une série d'ateliers stériles n'ayant aucun impact sur la vie de la population?

### *Financer les plans d'investissement*

Au niveau national, une conférence des bailleurs de fonds et des investisseurs est en phase de préparation pour financer les programmes d'investissement prioritaires du plan national de développement. Au niveau international, Madagascar souhaite la concrétisation de la mise en place d'une instance mondiale visant à combler les lacunes en matière d'infrastructures. Ainsi, les questions suivantes se posent :

- Comment développer une coopération internationale en matière fiscale pour renforcer les ressources nationales?
- Comment faire respecter les partenariats nationaux et internationaux?

### *Améliorer le dispositif institutionnel pour une meilleure gouvernance du développement durable*

Il faut compléter le dispositif par une structure ou une institution de relais forte, dotée de compétences et de pouvoir d'interpellation des acteurs de développement ne respectant pas les règles en place. Les questions suivantes se posent :

- Comment améliorer l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre nationale du Programme 2030 par le renforcement du système de gouvernance du développement durable?
- Comment renforcer les capacités de l'Institut national de la statistique et d'autres producteurs de données statistiques pour faire un suivi-évaluation efficace des indicateurs de développement durable?

### *Les bonnes pratiques suivies par les autres pays*

Madagascar sollicite des informations sur les bonnes pratiques suivies par les autres pays sur les questions suivantes :

- Comment améliorer la coordination et l'harmonisation des procédures des partenaires techniques et financiers à Madagascar?
- Comment intégrer les différents plans régionaux en matière de développement durable, tels que celui de la Commission de l'océan Indien, de l'Organisation internationale de la Francophonie et d'autres organisations régionales?
- Comment faire respecter la mise en œuvre des mesures transversales en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable?

### **Conclusions**

Madagascar est tout au début du processus de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Toutefois, l'analyse des progrès nous amène aux conclusions suivantes.

Madagascar, qui héberge plusieurs zones de grande diversité biologique d'importance mondiale, a réalisé des progrès notables en dépit de ne pas avoir atteint l'objectif 7 des objectifs du Millénaire pour le développement. Les progrès accomplis doivent être encore soutenus pour s'assurer que la valorisation des ressources naturelles constitue réellement la base d'un développement durable.

La politique générale de l'État et le plan national de développement reconnaissent qu'il ne peut y avoir de cohésion sociale et de stabilité politique sans la réduction des inégalités et de la pauvreté. La poursuite des efforts d'appropriation du plan assortis des objectifs de développement durable va dans le sens de la réduction des inégalités et doit être soutenue par la communauté internationale.

Le pays accuse des retards dans la lutte contre la pauvreté et de la malnutrition. L'examen des particularités de Madagascar par le biais d'une priorisation des actions en faveur de la réduction de la pauvreté est urgent, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'environnement.

À l'instar des pays les moins avancés, une performance « relative »<sup>5</sup> est constatée en matière de capital humain. Les objectifs du Millénaire pour le développement ont permis de se rapprocher des objectifs<sup>6</sup>. Cette situation milite pour une différenciation renouvelée des appuis en faveur des secteurs prioritaires : la santé<sup>7</sup> et l'éducation<sup>8</sup>.

Il faut une institution forte capable de canaliser les efforts de développement autour des objectifs de développement durable et de traduire les politiques en actions cohérentes, harmonisées et ayant un impact palpable sur la vie des ménages.

Une mobilisation et un effort continu de la communauté internationale et du secteur privé sont nécessaires pour aider Madagascar à relever les défis actuels et futurs et accomplir des progrès tangibles vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment en matière de consolidation de la paix et de la stabilité politique, de respect des droits de l'homme et de l'état de droit, d'éradication de l'extrême pauvreté et la réduction des inégalités, de création d'emplois pour les jeunes et les femmes, d'accès aux services de santé et d'éducation et de protection de l'environnement.

## Maroc

[Original : français]

### Introduction

La présentation du Maroc est le fruit de consultations nationales, tenues à Rabat du 3 au 5 mai 2016, durant lesquelles un débat national sur les stratégies nationales et des politiques publiques de développement a été engagé entre plusieurs départements ministériels et acteurs concernés. Ces consultations constituent un instrument d'appropriation nationale des objectifs de développement durable.

<sup>5</sup> Par rapport aux pays en développement. Matthieu Boussichas et Vincent Nossek, « État des lieux statistique des objectifs de développement durable dans les pays les moins avancés et les autres pays vulnérables », Fondation pour les études et recherches sur le développement international, Document de travail 14 (octobre 2014), p. 3.

<sup>6</sup> Notamment si l'on tient compte des tendances avant la crise politique de 2009.

<sup>7</sup> Surtout en matière de mortalité infanto-juvénile (baisse constante), de vaccination des bébés contre la rougeole (nette amélioration de la couverture vaccinale), de mortalité maternelle, des conditions d'accouchement, de couverture des soins prénataux. « Rapport national de suivi des objectifs du Millénaire pour le développement – 2007 » (Madagascar), p. 42 et 44.

<sup>8</sup> Évolution favorable de l'accès scolaire au niveau primaire, *ibid.*, p. 26.

La présentation se concentre sur deux aspects, à savoir les principaux axes d'actions pour la mise en œuvre du Programme 2030 et le renforcement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques nationales de développement durable.

### **Contextualisation**

Les 17 objectifs et cibles de développement durable du Programme 2030 qui sont de portée universelle, intégrés, interconnectés et indissociables, concilient les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale.

Les objectifs de développement durable joueront un rôle prépondérant dans les politiques de développement du Maroc dans les 15 prochaines années.

Le Maroc a honoré ses engagements par rapport aux objectifs du Millénaire pour le développement, les réalisant dans leur quasi-totalité.

Des consultations nationales sur les perspectives pour l'après-2015 ont été effectuées à l'initiative du Ministère des affaires étrangères et de la coopération, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en 2013 et 2014.

### **Consultation nationale sur la contextualisation du Programme 2030**

La consultation nationale avait pour objectif d'identifier et de formuler les priorités nationales par rapport aux objectifs de développement durable, de manière à les adapter au contexte national.

Elle a adopté une démarche participative impliquant non seulement les départements ministériels et organismes publics, mais également les collectivités territoriales, la société civile et les organismes des Nations Unies.

Cette consultation nationale a été marquée par un engagement à haut niveau (Gouvernement et Parlement) concernant l'implication du Maroc dans la stratégie visant à la réalisation des objectifs de développement durable.

Des panels ont été organisés sur les quatre éléments du Programme 2030 : humanité, planète, paix et partenariats. Des présentations ont été faites par des agences des Nations Unies (Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, PNUD et UNESCO). Une journée a été consacrée à la société civile et aux représentants des collectivités territoriales. Une session parallèle a été organisée à l'intention des enfants, en collaboration avec l'UNICEF.

La consultation nationale a montré que les stratégies sectorielles du Maroc ont déjà inclus nombre d'objectifs et cibles du Programme 2030.

### **Lignes d'action de la mise en œuvre des objectifs de développement durable**

*Première ligne d'action : l'élargissement du processus d'appropriation des objectifs de développement durable*

- Consultation et implication de toutes les parties prenantes (Gouvernement, citoyens, société civile et secteur privé) dans la définition des priorités nationales et la mise en œuvre des objectifs de développement durable;

- Territorialisation des politiques publiques en matière d'objectifs de développement durable;
- Renforcement des capacités du personnel des administrations publiques et des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

*Deuxième ligne d'action : la mise en cohérence des objectifs de développement durable avec les priorités nationales*

Le Maroc inscrit la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans le cadre référentiel économique et sociétal consacré dans la Constitution de 2011, le nouveau cadre de la régionalisation avancée et des réformes entreprises depuis 2000, qui est basé sur une gestion démocratique des politiques publiques.

Un travail d'analyse des stratégies nationales de développement sera nécessaire afin de veiller à l'alignement stratégique des objectifs de développement durable sur ces stratégies, de manière à tenir compte des priorités nationales.

Il est nécessaire d'imprimer la durabilité dans le modèle économique national et de faire ressortir les interconnexions et les synergies.

*Troisième ligne d'action : la maîtrise de la coordination des politiques publiques*

- Adoption d'une approche sectorielle qui favorise l'intégration et la cohérence entre les politiques sectorielles de développement;
- Les objectifs de développement durable favorisent la multidimensionnalité et les partenariats multiacteurs qui exigent les actions suivantes : d'abord consolider le type de développement retenu de longue date par le Maroc et renforcer la cohérence et la convergence, puis renforcer les mécanismes de coordination entre administrations et exploiter l'acquis des outils de planification et de prévision développés par le Haut-Commissariat au plan.

*Quatrième ligne d'action : le système d'informations statistiques*

Les indicateurs sont d'une importance cruciale pour la mise en œuvre et le suivi des objectifs de développement durable.

La Commission de statistique de l'ONU a développé 229 indicateurs à cet effet.

Le système statistique national est en mesure de fournir des indicateurs caractérisés par un niveau élevé de pertinence.

Les indicateurs doivent être présentés d'une manière suffisamment simple pour faciliter leur compréhension par les citoyens et leur utilisation par les médias.

La question de la comparabilité internationale doit être prise en compte dans l'élaboration des indicateurs.

*Cinquième ligne d'action : le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable*

Le manque de suivi systématique des politiques publiques peut affecter leur crédibilité.

Le suivi-évaluation pourrait prévenir ou corriger les effets des contraintes financières ou institutionnelles insuffisamment appréhendées.

Il s'agit de renforcer le dispositif opérationnel de suivi-évaluation mis en place pour les objectifs du Millénaire pour le développement à travers l'amélioration de la cohérence et de la convergence des politiques publiques.

Il est nécessaire de disposer d'un outil technique de modélisation pour étudier la cohérence des politiques publiques et leur évolution à l'horizon 2030.

#### *Sixième ligne d'action : le financement*

Le financement est un aspect important de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le paradigme fondé exclusivement sur l'aide publique au développement a montré ses limites, étant donné que l'aide déboursée jusqu'à présent ne sera pas en mesure de couvrir les besoins de financement des objectifs de développement durable, et il est nécessaire de s'ouvrir aux autres sources, comme le secteur privé, le financement innovant et les partenariats public-privé.

Le Maroc mettra à profit ses expériences réussies en matière de partenariat public-privé utilisé dans le cadre de l'Initiative nationale pour le développement humain ou de la mobilisation des ressources nationales et étrangères.

Les prochaines étapes seront :

- Un travail de raffinement de la consultation nationale, qui sera notamment nécessaire en matière de renforcement du dialogue avec toutes les parties prenantes;
- Une évaluation, qui sera effectuée dans les deux années à venir, suivie de rapports périodiques sur la réalisation des objectifs de développement durable.

## **Mexique**

**[Original : espagnol]**

La mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement pris par le Mexique, qui achève avec succès la transition de son suivi des objectifs du Millénaire pour le développement à celui des objectifs de développement durable. Le Bureau du Président de la République continuera à jouer un rôle de premier plan dans ce domaine. Le Mexique est d'avis que la stratégie adoptée pour réaliser le Programme 2030 pourra traverser le temps. Il devra cependant faire face à de nombreux défis, par exemple la nécessité d'assurer une coordination stratégique satisfaisante des organismes responsables des divers aspects du Programme, la mobilisation des ressources nécessaires pour financer différents aspects du Programme et l'allocation d'un budget spécial à cette fin, la participation des différents acteurs sociaux à la stratégie de mise en œuvre du Programme, l'obtention de résultats probants à tous les niveaux du Gouvernement, l'instauration d'une coopération fructueuse pour veiller à ne pas faire de laissés-pour-compte et l'élaboration d'un plan de communication efficace.

### **Transition des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable**

Depuis la fin de 2015, le Mexique a jeté les bases de la transformation du Comité technique spécialisé du Système d'information sur les objectifs du Millénaire pour le développement en un système qui permettra d'évaluer adéquatement les objectifs de développement durable au moyen des nouveaux indicateurs définis dans le cadre du Programme 2030.

Le Comité technique spécialisé est entré en fonctions en 2010 sous la direction du Bureau du Président de la République, de l'Institut national de statistique et de géographie et du Conseil national de la population, ainsi qu'avec la participation de représentants de 15 organismes gouvernementaux.

Le nouveau Comité technique spécialisé des objectifs de développement durable, dirigé par les mêmes institutions qui avaient dirigé le Comité technique spécialisé du Système d'information sur les objectifs du Millénaire pour le développement, a tenu sa première réunion le 5 février 2016. Le Comité a accueilli des représentants de huit autres organismes gouvernementaux en plus des 15 qui faisaient partie du Comité technique spécialisé.

Le Comité technique spécialisé sera chargé du suivi des objectifs, des cibles et des indicateurs proposés dans le Programme 2030. Après consultation auprès de chacun des organismes gouvernementaux représentés au sein du Comité, nous avons lancé un système permettant de leur attribuer les indicateurs du Programme afin qu'ils les intègrent aux procédures de suivi respectives. Il reste encore à déterminer la valeur de chaque indicateur et les données de référence pour le mesurer. Dès que ces informations seront disponibles, nous passerons à l'étape de la définition des indicateurs nationaux. Divers acteurs, y compris la société civile, le milieu universitaire et le secteur privé participeront au processus dans le cadre de groupes de travail qui se réuniront à la mi-2016.

### **Accords institutionnels et intégration des objectifs de développement durable aux programmes existants**

L'un des défis les plus importants du Programme 2030 est l'établissement de liens et de mécanismes de coordination clairs entre les différents organismes chargés de la mise en œuvre des politiques publiques qui mèneront à la réalisation des objectifs de développement durable. Pour cette raison, et compte tenu de la nature intersectorielle et multidimensionnelle du Programme 2030 (qui englobe les aspects sociaux, économiques et environnementaux), nous avons identifié les structures gouvernementales existantes permettant déjà d'exécuter cette fonction.

Le Bureau du Président de la République compte un certain nombre de bureaux techniques alignés sur les objectifs fixés dans le plan national de développement pour 2014-2018, dont plusieurs sont similaires à ceux du Programme 2030. Il existe également diverses commissions interministérielles chargées de différentes questions englobant les objectifs de développement durable. Par exemple, la Commission interministérielle du développement social, qui est entrée en fonction en 2004, harmonise actuellement ses travaux avec le Programme 2030.

En reconnaissant la nature intersectorielle du Programme, au cours des prochains mois, nous harmoniserons les travaux des bureaux et commissions

interministériels existants avec chacun des nouveaux objectifs, cibles et indicateurs. Nous pourrions aussi envisager la création d'une commission spéciale chargée de la réalisation du Programme 2030.

### **Pratiques optimales identifiées par le Mexique**

**Direction imprimée par le Bureau du Président de la République à cette question.** Nous sommes d'avis que la stratégie adoptée pour réaliser le Programme 2030 devrait relever du Bureau du Président de la République. Notre expérience de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement a clairement démontré que les chances de réaliser le Programme seront plus grandes si nous l'adoptons en tant qu'engagement au plus haut niveau de l'État.

**Mise en place d'une plateforme informatique élaborée par l'Institut national de statistique et de géographie.** Nous avons mis au point un outil logiciel pour suivre la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement : <http://www.objetivosdesarrollodelmilenio.org.mx>. La plateforme a été lancée par l'Institut national de statistique et de géographie, un organisme autonome. Nous mettons actuellement au point une nouvelle plateforme avec la technologie la plus avancée, qui contient toutes les informations relatives aux objectifs de développement durable et permet d'effectuer des recherches et de ventiler les données par sexe, âge, situation géographique et niveau d'éducation.

**Inclusion des objectifs de développement durable dans les communications officielles.** Afin de mieux faire connaître le Programme 2030 et d'assurer son ancrage, nous nous sommes efforcés d'intégrer des informations sur ces questions dans les activités et les déclarations des plus hauts fonctionnaires. L'objectif est de communiquer le nouveau programme et de veiller à ce qu'il ait un impact non seulement au niveau fédéral, mais aussi aux niveaux étatique et municipal. Nous nous emploierons également à sensibiliser les nouvelles administrations d'états fédérés qui arriveront bientôt au pouvoir aux objectifs de développement durable.

### **Enseignements tirés**

**Possibilité d'assurer la continuité et la portée de la stratégie.** Des commissions et des bureaux interministériels établis sous les gouvernements précédents s'occupent déjà de questions telles que les changements climatiques et le développement social. Ainsi, en élaborant la nouvelle stratégie de mise en œuvre, nous avons bien compris que les commissions et les bureaux interministériels liés aux objectifs de développement durable risquaient fort probablement de survivre longtemps au gouvernement actuel. Le Mexique encouragera également l'appropriation des thèmes du Programme et créera un réseau de mise en œuvre reliant des acteurs sans lien nécessairement hiérarchique. Il veillera également à ce que les acteurs adoptent une approche intersectorielle. À mesure que les objectifs de développement durable seront mieux connus, une pression plus forte s'exercera aux niveaux national et international pour que les politiques publiques demeurent centrées sur la mise en œuvre des objectifs.

### **Difficultés rencontrées**

**Assurer la disponibilité et l'allocation appropriée des ressources budgétaires pour la mise en œuvre du Programme 2030.** Le Mexique est

conscient de la nécessité d'examiner la situation du budget national au regard des ressources allouées aux questions traitées dans le Programme 2030. Il importe de trouver des moyens de réserver les ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de relier les ressources existantes à la mise en œuvre des divers éléments du Programme, le cas échéant, conformément aux responsabilités des différents organismes gouvernementaux. Les législateurs seront en mesure de fournir un soutien dans ce processus.

**Participation des différents acteurs.** Des mécanismes clairs doivent également être mis en place pour faciliter la participation des différentes parties prenantes à la mise en œuvre du Programme 2030, en particulier la société civile, bien que le secteur privé, les parlementaires et les administrations locales soient également des acteurs clefs. Il faut trouver le moyen le plus efficace de créer des partenariats public-privé qui impliquent le partage des données statistiques et la fourniture de ressources outre celles mises à disposition par le Gouvernement afin de parvenir à la réalisation des objectifs.

**Réalisation du Programme aux niveaux fédéral et local.** Le succès de la mise en œuvre du Programme 2030 repose sur un effort qui doit être mené à tous les niveaux, en tenant compte des différentes dimensions du développement durable, y compris les mesures prises aux niveaux étatique et municipal. Le Mexique envisage la possibilité d'associer tous les gouverneurs du pays et leurs administrations au processus, y compris ceux dont le mandat n'a pas encore commencé, de façon à ce qu'ils adoptent la perspective des objectifs de développement durable dans leurs plans de travail dès le début de leur mandat.

**Coopération aux niveaux régional et mondial.** Le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte devra être maintenu au cours des prochaines années, compte tenu des inégalités qui subsistent entre les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Le Mexique doit redoubler d'efforts dans ce domaine, sous la direction de l'Agence mexicaine de coopération internationale pour le développement, avec l'appui d'organismes internationaux tels que le Programme des Nations Unies pour le développement, en s'inspirant des travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, notamment l'élaboration d'indicateurs régionaux. Le Mexique participe également aux divers organes directeurs traitant des questions de coopération internationale pour le développement qui coordonneront les efforts régionaux et mondiaux.

**Nécessité de trouver un langage commun permettant une large diffusion.** Un autre défi consiste à élaborer un plan national de communication efficace pour faire en sorte que tous les acteurs soient bien au fait des mesures prises par le Gouvernement pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable. Cela permettra d'inspirer un sentiment d'appropriation et d'utiliser un langage commun pour discuter de ce qui doit être fait à tous les niveaux de gouvernement.

## Monténégro

[Original : anglais]

Le Gouvernement monténégrin a adopté la première stratégie nationale de développement durable en avril 2007, en même temps que le plan d'action correspondant pour la période 2007-2012. Depuis, le Gouvernement a adopté cinq

rapports annuels sur la mise en œuvre de la stratégie. La stratégie nationale représente un pas en avant vers la matérialisation et la concrétisation de l'engagement constitutionnel du Monténégro à devenir un État écologique. En rédigeant la stratégie, le Gouvernement s'est appuyé sur les lignes directrices et les objectifs définis dans les documents stratégiques nationaux de l'époque, ainsi que sur la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable et les obligations découlant d'Action 21, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable, la Déclaration du Millénaire des Nations Unies et les conclusions et recommandations pertinentes de la Commission du développement durable. Depuis son adoption, le plan d'action de la stratégie nationale de développement durable, ainsi qu'un certain nombre d'objectifs, de mesures et d'indicateurs connexes, a été révisé dans le cadre du processus d'évaluation. Il a été élaboré conformément aux conclusions des rapports annuels sur la mise en œuvre de la stratégie et sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre d'autres programmes et documents stratégiques pertinents au cours de la période. Ces rapports d'étape ont été examinés par le Conseil national pour le développement durable dans le but de fournir des recommandations sur la base desquelles le Gouvernement monténégrin a continué d'orienter la phase de mise en œuvre de la stratégie. Les résultats de sa mise en œuvre ont été communiqués à la Commission du développement durable, non seulement pour la tenir au courant des progrès réalisés, mais aussi pour adapter le processus national aux recommandations pertinentes de la Commission.

Compte tenu de la complexité des défis lancés aux autorités nationales par le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'exemple le plus précieux de bonnes pratiques que le Monténégro peut partager est l'expérience qui a été acquise dans la création de concepts méthodologiques et l'établissement de processus connexes pour la préparation d'une nouvelle stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030, qui placera les objectifs de développement durable et les indicateurs du développement durable au centre des actions entreprises à cet égard au niveau national.

Le quatrième rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable de 2007, qui a été publié en parallèle avec le dernier stade de la participation du Monténégro à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio en 2012, et le cinquième rapport d'étape sur la mise en œuvre de la stratégie de 2007, publié en 2013, ont guidé le processus de planification de l'examen de la stratégie. Les résultats du suivi et de l'évaluation ont démontré que des progrès respectables avaient été réalisés, 47 % pour le volet environnemental, 65 % pour le volet du développement social et 49 % pour le volet du développement économique, respectivement. En moyenne, environ 53 % des 236 mesures prévues dans le plan d'action de la stratégie de 2007 avaient été réalisées en 2013. Compte tenu des résultats obtenus dans la mise en œuvre et d'autres considérations, notamment l'expiration en 2012 du calendrier de mise en œuvre du plan d'action de la stratégie de 2007, les nombreux changements intervenus depuis au sein de la société monténégrine, en particulier les réformes liées au processus d'adhésion du Monténégro à l'Union européenne et la création d'une nouvelle feuille de route mondiale du développement durable dans le cadre du document final de la Conférence, intitulé « L'avenir que nous voulons », il a été décidé d'amorcer le processus de révision de la stratégie nationale de développement durable en juillet 2013, l'année suivant la Conférence.

L'évaluation des données initiales, comme point de départ, mettait l'accent sur les tendances qui ont servi de cadre pour la préparation de la stratégie révisée. Ce document a fait l'objet de consultations publiques auprès d'un large éventail de parties prenantes pertinentes. Les observations formulées et les travaux d'analyse de l'équipe d'experts ont permis d'élaborer, dans un contexte plus large, le programme pour le développement de la stratégie nationale de développement durable 2015-2020. Le programme contenait une analyse des conditions existantes, ainsi que des orientations pour l'achèvement de la stratégie révisée. Parallèlement, en 2015, avec l'appui du bureau du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) au Monténégro, une équipe de consultants a préparé le rapport national sur le développement humain 2014 au Monténégro portant sur l'utilisation rationnelle des ressources et le développement humain durable, en tenant compte de la vision du Gouvernement monténégrin de s'orienter vers une économie utilisant efficacement les ressources et de remplir la promesse du Monténégro en tant qu'État écologique. Les deux documents ont été présentés aux experts et au public intéressé. En prenant en considération les opinions et les suggestions formulées au cours du processus participatif, l'équipe d'experts et le Ministère du tourisme et du développement durable ont entamé le processus de modification du programme et l'élaboration d'une approche méthodologique permettant à l'équipe d'experts de communiquer ses résultats au public. D'autres analyses d'experts non prévues initialement ont également été réalisées et le calendrier fixé à l'origine pour la révision de la stratégie a été redéfini. Toutefois, la principale raison invoquée pour justifier la modification du plan de révision initial de la stratégie tient aux conclusions du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable et au processus de négociation intergouvernementale connexe, mené sous les auspices de l'ONU, sur développement durable après 2015 et le financement du développement durable. Par la suite, le Conseil national pour le développement durable, les changements climatiques et la gestion intégrée des zones côtières a pris la décision de modifier la tâche initiale consistant à réviser la stratégie de 2007 en celle d'élaborer une nouvelle stratégie après 2015, puis d'étendre la nouvelle stratégie jusqu'en 2030 après l'adoption, en septembre 2015, du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il en a résulté un changement en profondeur de la structure et du contenu de la nouvelle stratégie, ainsi que de la composition de l'équipe d'experts afin de répondre aux exigences du Programme 2030. Au lieu d'achever la nouvelle stratégie en 2014, l'adoption de celle-ci a été reportée en juin 2016.

D'autres analyses d'experts ont été effectuées, notamment : a) une analyse de l'empreinte écologique du Monténégro; b) le rapport national sur le développement humain 2014 et l'introduction connexe des concepts de consommation matérielle nationale et de productivité des ressources; c) la transposition des recommandations du quatrième scénario privilégié du rapport national sur le développement humain relatif à la consommation matérielle nationale et la productivité des ressources en politiques sectorielles aux fins de l'élaboration de la stratégie; d) l'élaboration d'indicateurs du développement spatial selon la méthode du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), qui a été mise à l'essai dans six municipalités côtières, tout en élaborant la stratégie nationale de gestion intégrée des zones côtières; e) le rapport national sur le développement humain 2016 portant sur le travail informel et la recherche de solutions aux problèmes; et f) l'analyse du cadre institutionnel et législatif national pour le développement durable. Les analyses ont fourni des directives précises pour résoudre les problèmes découlant des tendances

non durables du développement national qui ont été identifiés grâce à l'évaluation initiale et l'analyse connexe des problèmes et des causes, y compris l'analyse du cadre « forces motrices-pression-état-impact-réponse », ainsi que pour relever les défis posés par le Programme 2030 qui ont été incorporés dans la politique nationale pour le développement durable. Ces analyses ont également permis d'élaborer un ensemble d'indicateurs synthétiques du développement durable, qui ont été introduits en raison de la nécessité d'effectuer un suivi complet et exhaustif de la durabilité du développement national. En outre, les propositions relatives à la nouvelle stratégie étaient fondées sur l'évaluation critique de tous les documents stratégiques nationaux pertinents en matière de développement, y compris les stratégies sectorielles (énergie, industrie, transports, agriculture, par exemple), le programme national pour l'intégration à l'Union européenne, les orientations du Monténégro en matière de développement pour la période 2015-2018, le programme de réformes économiques et le programme de compétitivité 2020, en ce qui concerne les résultats de la mise en œuvre de la stratégie 2007 et les exigences du Programme 2030.

Le Gouvernement monténégrin a adopté le projet de stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030 à la session tenue le 28 décembre 2015. Après trois mois de consultations publiques sur le projet de la stratégie jusqu'en 2030, celle-ci devrait être adoptée par le Gouvernement en juin 2016. Les besoins nationaux identifiés à la suite de l'analyse des lacunes dans le développement national et les besoins pour relever les défis posés par le Programme 2030 ont fait ressortir la place centrale qu'occupe la nouvelle stratégie en déterminant les objectifs et les mesures stratégiques visant à définir les moyens d'assurer une gestion durable des quatre groupes de ressources nationales, à savoir le capital humain, le capital social et les valeurs sociales, le capital naturel et le capital économique, ainsi que les moyens de parvenir à une bonne gouvernance et à un financement durable du développement durable du Monténégro pendant la période allant jusqu'en 2030.

L'élément le plus complexe de cette approche méthodologique était lié à la transposition des exigences du Programme 2030, y compris ses 17 objectifs de développement durable et ses 169 cibles, et celles du Programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que les recommandations relatives à l'intégration du financement du développement durable dans les objectifs et les mesures stratégiques de la stratégie. Statistiquement parlant, 70 % des objectifs relatifs au capital humain sont pris en compte dans les mesures et les sous-mesures comprenant la stratégie, ainsi que 82 % des objectifs relatifs au capital social, 79 % des objectifs relatifs au capital naturel, 82 % des objectifs relatifs aux ressources économiques, 74 % des objectifs relatifs au financement du développement durable et 39 % des objectifs relatifs à la gestion du développement durable. En moyenne, environ 78 % des 17 objectifs de développement durable et des 169 indicateurs sont repris dans la nouvelle stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030.

Un autre excellent exemple de pratiques exemplaires que pourrait partager le Monténégro est son expérience en matière de transposition d'une liste récemment proposée de 241 indicateurs pour le suivi mondial du développement durable, qui a été identifiée par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, dans la stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030, comme l'outil principal pour la planification des activités futures de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de la

stratégie. L'évaluation des besoins relatifs à la transposition de la liste d'indicateurs a confirmé que le Monténégro n'assure actuellement le suivi que de 28 indicateurs (12 %), que pour 33 indicateurs, il existe d'autres options selon le contenu qui font l'objet d'un suivi au Monténégro (33 %), tandis que le suivi de 37 indicateurs pourra commencer à partir de 2018 (15 %). Au total, 98 indicateurs pourront être suivis au Monténégro d'ici à 2018 (41 % du nombre total d'indicateurs, y compris les indicateurs de substitution). L'introduction au Monténégro des 143 autres indicateurs de la liste (59 % des indicateurs) n'est pas prévue pour le moment. La stratégie définira un plan pour leur introduction dans le système national pendant la mise en œuvre de la stratégie jusqu'en 2030. De plus, 31 indicateurs qui sont suivis par diverses organisations internationales, y compris le Monténégro, dont les activités de suivi et d'analyse peuvent dépendre du suivi des progrès de la mise en œuvre globale de la stratégie nationale pour le développement des statistiques au Monténégro (13% par rapport au nombre total d'indicateurs des objectifs de développement durable). Si ces indicateurs supplémentaires sont ajoutés au nombre total d'indicateurs devant faire l'objet d'un suivi au Monténégro d'ici à 2018 (98 plus 31), 129 indicateurs pourront être suivis à l'échelle nationale et internationale (54 %).

Compte tenu de tous les renseignements susmentionnés, le présent examen national volontaire monténégrin présente le processus de rédaction d'une nouvelle stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030 pour la période allant de 2013 jusqu'à présent et la phase finale connexe des consultations publiques qui ont été lancées en 2016 tout en soumettant la proposition de la nouvelle stratégie pour adoption officielle par le Gouvernement monténégrin. Il fournit également des renseignements sur les enseignements tirés, tout en reconnaissant les besoins nationaux et en identifiant les défis posés par la transposition du Programme 2030 dans les politiques nationales, en particulier celles qui concernent les questions suivantes :

- Faciliter la tenue de consultations intersectorielles et d'audiences publiques sur la nationalisation des objectifs de développement durables dans le cadre du processus de rédaction de la nouvelle stratégie nationale de développement durable du Monténégro jusqu'en 2030;
- Faciliter la tenue de consultations intersectorielles sur la création d'un système national de suivi et d'évaluation systématiques de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, qui présente également le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durables et des indicateurs connexes;
- Faciliter la tenue de consultations intersectorielles sur la transformation et le renforcement du système actuel de gouvernance pour un développement durable.

Le Monténégro est un pionnier dans la création du processus national autonome qui établit un lien entre la mise en œuvre nationale et celle du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il considère donc particulièrement important que l'ordre du jour de la prochaine session du Forum politique de haut niveau pour le développement durable donne l'occasion à d'autres pays d'échanger des données d'expérience sur leurs processus nationaux respectifs, notamment en ce qui concerne leur expérience en matière de renforcement de la gouvernance nationale pour un développement durable et les mesures qu'ils entendent prendre pour assurer un financement durable de la politique de développement durable et

créer les systèmes statistiques nécessaires pour appuyer l'évaluation et le suivi systématiques du Programme 2030 en appliquant au développement durable les objectifs et les indicateurs de développement durable. Il est tout aussi important de présenter un programme intégré pour soutenir cet effort national durant la période jusqu'en 2030.

Le présent examen national volontaire monténégrin indique aussi les domaines dans lesquels le Monténégro aurait besoin, à titre prioritaire, d'un soutien sous forme de financement, de renforcement des capacités, de technologie et de partenariats, en particulier en ce qui concerne les questions suivantes :

- Comment accroître l'efficacité et l'efficience de la mise en œuvre nationale du Programme 2030 par le renforcement du système de gouvernance pour le développement durable et l'évaluation et l'établissement de rapports sur la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030? Comment renforcer les capacités du Bureau de statistique du Monténégro (MONSTAT) et d'autres producteurs de données statistiques afin d'assurer un suivi efficace des indicateurs de développement durable?
- Comment mobiliser les sources extérieures pour financer le développement durable du Monténégro et accroître la part des allocations liées au développement durable dans le budget national total et le produit intérieur brut?
- Comment faire respecter les partenariats nationaux et diversifier les sources de financement publiques et privées revêtant de l'importance pour le développement durable?
- Comment appliquer l'évaluation réglementaire de l'impact des processus nationaux concernant la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable jusqu'en 2030? Comment faire respecter la mise en œuvre des mesures de la stratégie et des projets connexes relatifs à la préservation du capital naturel et à l'écologisation de l'économie monténégrine?

## Norvège

[Original : anglais]

### **Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 : une feuille de route pour l'action nationale et le partenariat mondial**

Pour la Norvège, le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et ses 17 objectifs de développement durable constituent une feuille de route mondiale porteuse de transformation pour ses efforts nationaux et internationaux visant à éliminer l'extrême pauvreté tout en protégeant les frontières planétaires et en favorisant la prospérité, la paix et la justice. C'est un programme universel auquel tous les pays et toutes les parties prenantes peuvent et doivent contribuer. Les objectifs de développement durable constitueront avec le Programme d'action d'Addis-Abeba, adopté à la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, et l'Accord de Paris un puissant moteur favorisant la mise en œuvre de principes d'action nationaux, d'une coopération internationale et de partenariats de collaboration.

En coopération avec d'autres États Membres, la Norvège assurera le suivi du Programme 2030 à l'échelle nationale et internationale. Le processus de préparation du premier examen national volontaire de la Norvège dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable a lui-même contribué à une plus grande sensibilisation politique et publique aux objectifs de développement durable en Norvège. Le Gouvernement a déjà pris des mesures importantes pour identifier les défis et intégrer les rapports sur les objectifs de développement durable dans les documents budgétaires annuels. Le Premier Ministre est également engagé au niveau international en assurant la présidence, avec le Président du Ghana, du Groupe de mobilisation pour les objectifs de développement durable du Secrétaire général. Le présent examen commence par un résumé des principales caractéristiques du premier mécanisme national norvégien de suivi et d'examen du Programme 2030. Les détails du suivi national et international sont résumés à la section des orientations politiques, sous le titre « Objectifs et cibles ». Le résumé met en lumière les politiques, partenariats et pratiques qui pourraient, selon la Norvège, être d'un intérêt particulier pour l'ensemble des Membres de l'ONU et des parties prenantes.

### **Défis au niveau national**

Les rapports de l'ONU et les divers indices internationaux montrent que la Norvège occupe un rang élevé en ce qui concerne la mise en œuvre globale des objectifs de développement durable. En même temps, il est évident que la mise en œuvre du Programme 2030 sera tout aussi exigeante pour la Norvège. Le Gouvernement a identifié un certain nombre de cibles qui présentent des défis particuliers pour le suivi national. Ces défis ont trait à plusieurs des objectifs de développement durable et aux trois dimensions du développement durable – sociale, économique et environnementale. Les cibles concernant la consommation et la production durables, la santé et l'éducation, l'égalité, l'emploi et la migration comptent parmi celles qui sont susceptibles de rester au centre de l'attention politique et de l'élaboration des politiques. Le Gouvernement veille avant tout à assurer une éducation et des emplois de qualité, en particulier pour les jeunes et les marginaux. C'est une contribution importante à la réalisation de la vision du Programme 2030 qui consiste à ne pas faire de laissés-pour-compte. Les défis identifiés au niveau national sont les suivants :

- Réduire les maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale;
- Augmenter les taux d'achèvement des études secondaires;
- Éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles;
- Réduire la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation;
- Assurer une infrastructure durable;
- Assurer durablement une croissance des revenus des 40 % de la population les plus pauvres à un rythme plus rapide que celle du revenu moyen national;
- Améliorer la qualité de l'air des villes;
- Réduire de moitié le volume de déchets alimentaires et réduire la production de déchets;
- Atténuer les effets des espèces exotiques envahissantes;

- Réduire toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés et lutter contre la criminalité organisée.

En ce qui concerne le domaine crucial des changements climatiques, le suivi national de l'Accord de Paris constituera le fondement des mesures à prendre pour remplir l'objectif de développement durable n° 13. La Norvège est déterminée à réduire les émissions d'au moins 40 % d'ici à 2030, par rapport au niveau de 1990. Elle a engagé un dialogue avec l'Union européenne sur l'exécution conjointe de son engagement de 2030.

### **Participation et appropriation nationales**

La Norvège considère que la participation, l'ouverture et la représentation qui caractérisent la prise de décisions représentent l'assise de toute société opérationnelle. La participation constitue le meilleur moyen d'assurer l'appropriation nationale nécessaire au suivi efficace et transparent des objectifs de développement durable.

À l'heure actuelle, 40 % des députés du Storting (Parlement norvégien) sont des femmes. Le programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable ont à maintes reprises fait l'objet des débats du Storting, plus récemment, en novembre 2015. L'approbation par le Storting du budget annuel de l'État et du budget national, qui sont des documents politiques clés dans le système démocratique norvégien, est nécessaire pour donner au Gouvernement le mandat dont il a besoin pour mener à bien ses politiques. Après l'adoption des objectifs de développement durable en septembre 2015, le Gouvernement a élaboré un plan de suivi national des objectifs de développement durable en Norvège, qui est lié au processus budgétaire. La responsabilité de la réalisation de chacun des 17 objectifs relève d'un ministère de coordination, qui consulte les autres ministères impliqués dans le suivi des différentes cibles au titre de l'objectif fixé. Chaque ministère doit faire rapport sur l'état du suivi de son objectif ou de ses objectifs respectifs dans sa proposition de budget. Le Ministère des finances résumera alors les principaux points figurant dans le Livre blanc sur le budget national, qui est présenté au Storting chaque année parallèlement au budget de l'État, assurant ainsi la présentation au Storting d'un rapport annuel sur le suivi des objectifs de développement durable selon un processus bien établi.

L'assemblée des peuples autochtones, le Sámediggi (Parlement sami), participera au dialogue avec les ministères d'exécution et les mécanismes officiels de consultation. Le Gouvernement utilisera également les mécanismes existants de coopération avec les autorités locales et régionales. Le dialogue et les partenariats avec les parties prenantes, y compris la société civile, le secteur des affaires et le milieu universitaire sont une constante du système politique et démocratique norvégien dans tous les domaines politiques pertinents. Le Gouvernement continuera de profiter des consultations avec les parties prenantes dans le processus de suivi des objectifs de développement durable. L'engagement avec le secteur privé et les entreprises sera important, notamment dans l'intensification de la mise en œuvre et du financement en vue de réaliser les objectifs de développement durable à l'échelle mondiale. S'agissant de la diffusion des connaissances sur les objectifs de développement durable, la recommandation du Ministère de l'éducation visant à intégrer les objectifs dans le cadre des programmes scolaires est précieuse.

## **Un appel à la solidarité internationale pour éliminer la pauvreté et protéger les frontières planétaires**

La Norvège perpétue une longue tradition de solidarité avec les pays en développement et vulnérables, notamment en fournissant un appui à l'ONU et en s'efforçant d'atteindre l'objectif consistant à consacrer 0,7 % de son revenu national brut à l'aide publique au développement. La volonté d'œuvrer pour l'élimination de la pauvreté et de fournir une aide publique au développement, qui se situe actuellement à environ 1 % du revenu national brut de la Norvège, continue de jouir d'un large soutien politique et populaire. Le suivi à l'échelle internationale des objectifs de développement durable par la Norvège et le partenariat mondial évoqué dans l'objectif 17 sont traités dans le présent examen.

Une mise en œuvre efficace nécessite également un financement sous forme de mobilisation des ressources nationales et de recouvrement de l'impôt, ainsi que d'investissements de la part des entreprises et du secteur privé. La Norvège continuera de promouvoir le transfert de technologie et de connaissances, la libéralisation des échanges et l'accès aux marchés, ainsi que le renforcement des capacités pour veiller à ce que les institutions de gouvernance soient efficaces et responsables et assurer le respect de l'état de droit et des droits de l'homme.

L'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles, l'accès universel à l'éducation et aux soins de santé et une approche fondée sur les droits de l'homme sont des facteurs cruciaux pour la réduction de l'extrême pauvreté et la promotion de l'égalité des chances pour tous, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les groupes marginalisés. Ces politiques sont essentielles si personne ne doit être laissé pour compte dans la mise en œuvre du Programme 2030. Voici quelques exemples de priorités et de partenariats norvégiens dans ces domaines :

- Augmenter l'aide publique au développement au titre de l'éducation, en accordant une attention particulière à l'éducation des filles, à l'éducation dans les situations d'urgence et à la qualité de l'éducation;
- Maintenir un niveau élevé d'investissements dans la santé mondiale, en particulier dans les initiatives visant à améliorer la santé maternelle et réduire la mortalité infantile;
- Travailler en partenariat, y compris avec le secteur privé, le mouvement « Toutes les femmes, tous les enfants », l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) et le Partenariat mondial pour l'éducation;
- Nouer des partenariats avec l'ONU, la Banque mondiale et d'autres organisations pour consolider les droits des femmes et l'égalité des sexes dans la vie économique, sociale et politique, car ils sont cruciaux pour le développement et la croissance économiques;
- La gestion durable des ressources naturelles et l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements sont des domaines prioritaires pour la Norvège. La prise en compte des préoccupations climatiques et environnementales dans tous nos efforts de suivi des objectifs de développement durable est essentielle pour parvenir à un développement durable.

Il est particulièrement pressant d'aborder les questions de l'utilisation responsable et de la protection des océans et des milieux marins, en raison

notamment de leur importance pour la Norvège et d'autres États côtiers, dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de la mer. Des océans et des mers propres sont le bien commun de l'humanité, et sont fondamentalement liés aux efforts de lutte contre les changements climatiques et de réduction des émissions de dioxyde de carbone prévus dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et l'Accord de Paris. L'économie bleue repose sur des océans en bonne santé. La pêche constitue un apport de plus en plus important pour l'alimentation mondiale et la sécurité alimentaire, tandis que les voies maritimes sont d'une importance vitale pour le commerce mondial et, partant, la croissance économique. La Norvège a établi pour ses zones marines des plans de gestion intégrée axés sur les écosystèmes. En mai 2016, le Storting a adopté un plan d'action pour la diversité biologique, visant à atteindre les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique, et a débattu d'un nouveau livre blanc sur la nécessité d'assurer un approvisionnement énergétique efficace et respectueux de l'environnement. La Norvège continuera de partager son expérience et d'aider les pays en développement dans leurs efforts pour gérer et protéger les ressources marines et autres ressources naturelles, y compris les pêches, les forêts et l'énergie. Il faut avoir comme objectif la promotion du bien-être national, ainsi que le bien commun mondial. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et d'autres accords sur la gestion bien réglementée et responsable des ressources marines sont d'une importance fondamentale à cet égard. Voici quelques exemples de priorités et de partenariats norvégiens dans ces domaines :

- Collaborer avec des partenaires latino-américains, africains et asiatiques dans les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation et à la dégradation des forêts dans les pays en développement;
- Appuyer le financement de la lutte des pays vulnérables contre les changements climatiques, y compris les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, en recourant à des mécanismes multilatéraux tels que le Fonds vert pour le climat, dont la Norvège est un important donateur;
- Appuyer les activités visant à promouvoir des sources d'énergie renouvelable dans les pays africains et asiatiques et le partage de données d'expérience dans la gestion des ressources pétrolières, un secteur dans lequel la Norvège est un important exportateur;
- Réduire la pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans le cadre d'une gestion durable des stocks de poissons, y compris en coopérant avec la Fédération de Russie dans la mer de Barents;
- Intensifier les efforts de réduction des déchets plastiques marins et des microplastiques, notamment dans le cadre d'une initiative prise à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, et collaborer avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays pour mener à bien le processus de la conférence sur le thème « Notre océan ».

#### **Intégration de l'objectif de développement durable n° 16 reliant les notions de paix et de pauvreté**

Les cibles en matière de gouvernance intégrées dans l'objectif de développement durable n° 16 sur la paix, la justice et le renforcement des institutions constituent une innovation importante et un des piliers du Programme 2030.

Elles ont en outre été un thème important du débat sur les objectifs de développement durable au sein du Storting en novembre 2015. L'objectif 16 est un objectif intersectoriel et permet d'intégrer les dimensions sociales, économiques et environnementales aux questions de stabilité et de sécurité en mettant l'accent sur les causes profondes de la pauvreté, de la faim et de la migration. La paix, la justice et les libertés sont des éléments clés. En 2015, un Livre blanc sur les droits de l'homme, suivi d'un autre sur les défis mondiaux en matière de sécurité, ont fourni des orientations importantes à cet égard. La Norvège continuera de soutenir la paix, la prévention des conflits et les efforts de réconciliation, qu'elle considère comme un complément essentiel de la politique étrangère à l'aide humanitaire et au développement, notamment dans des situations de fragilité et de vulnérabilité. Voici quelques exemples de l'engagement international de la Norvège :

- Présidence du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens; facilitateur, avec Cuba, dans le processus de paix en Colombie; coopération avec l'Union africaine à l'appui des missions africaines de maintien de la paix et du renforcement des capacités;
- Appui à la gouvernance internationale et au renforcement des institutions pour promouvoir la transparence et la responsabilité, lutter contre la corruption et la fuite des capitaux et consolider l'état de droit;
- Collaboration avec des partenaires multilatéraux, régionaux et bilatéraux pour promouvoir la démocratie et les normes pertinentes en matière de droits de l'homme, notamment en appuyant le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et en participant aux activités du Conseil de l'Europe.

## Ouganda

[Original : anglais]

À la suite de l'expiration du cadre de développement des objectifs du Millénaire pour le développement, puis de l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, l'Ouganda a fait siens les principes de développement durable, à savoir les populations, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, pour veiller à ne faire aucun laissé-pour-compte. En conséquence, l'Ouganda compte parmi les premiers pays à adapter le Programme de développement durable à l'horizon 2030 à la situation locale et s'est porté volontaire pour mener un examen national dans la perspective du premier Forum politique de haut niveau en juillet 2016.

L'Ouganda poursuit activement la mise en œuvre du programme de développement durable depuis le début des années 90, dès qu'il s'est imposé comme paradigme du développement. Cet exercice s'est déployé en trois phases de transition distinctes : la reconstruction après la guerre (1986-1997), l'élimination de la pauvreté (1997-2009) et la transformation socioéconomique (2010-2020).

Près de 30 ans après la première Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 1992, l'engagement de l'Ouganda en faveur du développement durable reste indéfectible. Les résultats du recensement national de 2014 sur le logement et la population confirment une fois encore que cet engagement donne les résultats souhaités. Entre 1991 et 2014, l'espérance de vie est

passée de 48,1 ans à 63,3 ans, les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont chuté, passant de 122 et 203 décès pour 1 000 naissances vivantes à 53 et 80 décès, respectivement, le nombre d'orphelins a chuté de 11,6 % à 8,0 %, le taux d'alphabétisation est passé de 54,0 % à 72,2 %, la pauvreté liée à l'insuffisance des revenus est passée de 56 % à 19 %, l'accès à l'électricité – un facteur qui influe fortement sur l'environnement en Ouganda – a augmenté, passant de 5,6 % à 20,4 %, et la proportion du budget national qui est financée par des sources nationales est passée de 64,7 % (1991-1992) à 82 % (2014-2015).

Malgré ces progrès, l'Ouganda a encore beaucoup de progrès à faire en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de développement durable. L'économie est encore fortement tributaire des ressources naturelles et de l'agriculture et la structure démographique actuelle implique un rapport de dépendance économique élevé et un faible niveau d'épargne nationale. Les principales initiatives menées à cet égard comprennent des consultations nationales et locales sur l'adaptation au niveau local du Programme 2030, des campagnes nationales d'information, d'éducation et de communication, des engagements politiques de haut niveau, le renforcement des capacités institutionnelles et la revitalisation de la collaboration avec le secteur privé.

### **Principes, politiques, planification et programmation**

L'adoption du Programme 2030 a été interprétée à l'échelle nationale comme une adhésion aux principes du développement durable qui favorisent la prospérité de tous les peuples et protègent la planète de la dégradation afin de répondre aux besoins des générations actuelles et futures.

L'adaptation au niveau local du Programme 2030 nécessite l'application de méthodes novatrices et d'une programmation adaptative des interventions. C'est pourquoi le Gouvernement ougandais a entrepris la mise en œuvre d'une série de nouveaux programmes sociaux basés sur le renforcement des capacités de ciblage, afin de veiller à ce qu'il n'y ait pas de laissés-pour-compte, notamment dans les domaines suivants : campagnes de création de richesse, enseignement primaire et secondaire universel, programme de moyens de subsistance à l'intention des jeunes, mécanisme de prêts aux étudiants universitaires, assistance sociale pour l'autonomisation des personnes âgées, programme d'aide juridique, programme d'entrepreneuriat pour les femmes, projet communautaire de plantation d'arbres, ainsi que le programme ougandais de développement des compétences.

### **Capacités nationales**

Au fil des ans, l'Ouganda s'est efforcé de renforcer ses capacités en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, plans et programmes. Or, étant donné les objectifs ambitieux et complets du Programme 2030, il lui faudra les renforcer encore afin de trouver des moyens efficaces d'orienter le développement inclusif dans le temps, d'un secteur à l'autre et d'une région à l'autre du pays. Ces moyens comprendront notamment le renforcement des institutions, la création de mécanismes de financement, la mobilisation du secteur privé, de la société civile, des citoyens et d'autres partenaires en faveur de la mise en œuvre et le développement de partenariats public-privé.

L'Ouganda a mis au point un cadre national d'indicateurs types pour suivre les progrès réalisés en vue de son accession au statut de pays à revenu intermédiaire d'ici à 2020. Ce cadre s'appuie sur la politique nationale d'évaluation et de suivi du secteur public et la stratégie intégrée de suivi et d'évaluation. Ces instruments serviront au suivi et à l'évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, ainsi qu'à l'élaboration de rapports. L'Ouganda a déjà indiqué que, dans son cadre statistique national actuel, des données n'étaient disponibles que pour 80 des 230 indicateurs définis dans le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs. Des efforts sont cependant déployés pour mettre au point et intégrer d'autres indicateurs qui couvrent toutes les cibles pertinentes des objectifs de développement durable.

### **Moyens de mise en œuvre**

Les cadres juridique, politique et institutionnel existants offrent des conditions propices à la mise en œuvre du Programme 2030. Par exemple, l'Ouganda a mis en place un certain nombre de réformes et de mesures législatives qui faciliteront la mise en œuvre du Programme 2030. Il s'agit principalement du *Public Finance Management Act* (2015) (loi sur la gestion des finances publiques), le *Public-Private Partnership Act* (2015) (loi sur le partenariat public-privé), le *Public Procurement and Disposal of Public Assets Act* (2014) (loi sur les achats et les cessions publics), le *Financial Institutions Amendment Bill* (2015) (loi portant modification de la loi sur les institutions financières) et le *Registration of Persons Act* (2015) (loi sur l'enregistrement des personnes). Par ailleurs, l'Ouganda a accordé la priorité à l'augmentation des revenus nationaux en proportion du PIB, aux investissements dans les infrastructures publiques, à l'efficacité dans la prestation de services, à l'utilisation de la technologie et de l'innovation, à la réforme de la passation des marchés publics, à la gestion de la dette et aux partenariats avec des partenaires de développement, le secteur privé, le milieu universitaire et les citoyens.

Afin d'améliorer la mise en œuvre et le fonctionnement des institutions, l'Ouganda a entrepris un certain nombre de réformes, y compris la création d'une unité d'exécution sous la direction du Premier Ministre, du dispositif d'évaluation du Gouvernement et des mécanismes de coordination institutionnelle. L'Ouganda délivre également des certificats de conformité avec le plan et les budgets nationaux de développement et les exigences en matière d'égalité et d'équité entre les sexes. Il a progressivement abandonné une budgétisation axée sur les produits au profit d'une budgétisation axée sur les programmes.

### **Conclusion**

Le Gouvernement ougandais réaffirme son attachement à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et est conscient des difficultés qu'il reste à surmonter, lesquelles exigent des efforts concertés et la conclusion de partenariats pour faciliter la réalisation des cibles et des objectifs de développement escomptés. L'Ouganda entend collaborer avec la communauté internationale en vue de la réalisation de ces objectifs de développement.

## Philippines

[Original : anglais]

Se fondant sur les enseignements tirés de l'expérience des objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement philippin est déterminé à s'attaquer à la tâche plus importante de la réalisation des objectifs de développement durable, qui intègrent les dimensions sociales, économiques et environnementales. L'examen met l'accent sur les initiatives prises par le Gouvernement et d'autres parties prenantes en vue de fournir un environnement politique favorable à la mise en œuvre des objectifs de développement durable, en particulier en mobilisant les décideurs et les parties prenantes, en intégrant les objectifs de développement durable dans le cadre national, en améliorant les indicateurs et les données et en élaborant des mécanismes institutionnels.

Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en septembre 2015, le Gouvernement philippin et ses partenaires ont mené des activités de communication et de plaidoyer afin de sensibiliser et d'associer les parties prenantes au nouveau programme. Pour sa part, le secrétariat technique de l'Office national de l'économie et du développement a organisé des séances d'information et d'orientation à l'intention de ses comités interinstitutions, y compris les comités de haut niveau du Conseil d'administration de l'Office et d'autres instances multisectorielles et multilatérales. Étant donné que la première année de la mise en œuvre des objectifs de développement durable coïncide avec une nouvelle administration dans le pays, l'outil de plaidoyer le plus efficace et le plus convaincant en faveur des objectifs est le processus en cours visant à intégrer les objectifs de développement durable simultanément dans la vision et les objectifs à long terme (Ambisyon Natin 2040) et dans les plans et cadres nationaux, sectoriels et infranationaux. Pour cela, il faut faire intervenir un réseau plus large d'acteurs et offrir davantage de possibilités de participer au débat sur les objectifs de développement durable en regard des priorités nationales. Des stratégies novatrices comme l'identification de nouveaux champions des objectifs de développement durable parmi les nouveaux fonctionnaires ou les représentants du milieu des affaires ou du secteur privé peuvent être prises en compte dans le processus.

Les organisations de la société civile ont également apporté un soutien important à la campagne de sensibilisation aux objectifs de développement durable. Une organisation a dirigé un atelier sur les droits de l'enfant et les objectifs de développement durable, au cours duquel des participants d'organisations de la société civile et des représentants de gouvernements ont utilisé le cadre des objectifs pour identifier des possibilités de sensibiliser et d'influencer les décideurs à la nécessité de traiter des questions prioritaires relatives à la protection de l'enfant. Une autre organisation a tenu un forum sur l'éducation des électeurs en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, au cours duquel ont été identifiées des propositions politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition devant être traitées en priorité dans le calendrier législatif du prochain Congrès. Le Programme des Nations Unies pour le développement aux Philippines a également lancé une activité qui a permis aux organisations de la société civile d'élaborer leur plan de travail axé sur les objectifs de développement durable.

Le pays partage ses pratiques exemplaires de recensement des indicateurs des objectifs de développement durable pour assurer le suivi au niveau national.

L'évaluation et la hiérarchisation des priorités des indicateurs mondiaux définis en fonction du contexte national ont fait l'objet d'un processus participatif et itératif, dirigé conjointement par les organismes nationaux de planification et de statistique. Une déclaration de politique générale, publiée récemment, enjoignait les organismes gouvernementaux à fournir les données nécessaires pour assurer le suivi des résultats obtenus par le pays au regard des objectifs de développement durable en précisant les responsabilités des organismes de statistique. Les indicateurs ont été évalués dans le cadre d'une série d'ateliers techniques, notamment sur la base de la régularité de la production de données et de la disponibilité de données ventilées. La liste d'indicateurs résultant de cette évaluation fournit des informations utiles à l'élaboration en cours du nouveau plan de développement à moyen terme. Un chapitre sur les objectifs de développement durable a été ajouté à la version actualisée du programme de développement des statistiques des Philippines (2011-2017) pour s'assurer le soutien du Gouvernement à la production de données. En outre, le Gouvernement entend renforcer les mécanismes de suivi et d'établissement de rapports par le biais d'une page Web sur les objectifs de développement durable, de la mise en place d'un observatoire des objectifs de développement durable, qui permettra de suivre les indicateurs pertinents et disponibles, et de la désignation d'un responsable de la coordination des objectifs de développement durable dans chaque organisme à la source des données pour faciliter, entre autres, la coordination et la collecte des données des indicateurs.

Des questions et des préoccupations comme l'absence de données, le manque de données ventilées par sexe, l'absence de définition commune des termes, les chevauchements d'indicateurs dans les objectifs de développement durable et le manque de méthodes de mesure de certains indicateurs ont été soulevées. Elles s'appliquent à plus de la moitié du nombre total d'indicateurs des objectifs de développement durable dont la plupart relèvent de l'objectif 12 (modes de consommation et de production durables), de l'objectif 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), de l'objectif 6 (accès à l'eau et à l'assainissement) et de l'objectif 10 (réduire les inégalités).

Un certain nombre d'objectifs de développement durable ne font pas obligation au Gouvernement d'assurer des services publics, mais plutôt d'élaborer et d'appliquer les politiques et le cadre réglementaire nécessaires. Étant donné l'interdépendance des objectifs et des cibles, le Gouvernement envisage de créer un comité interinstitutions de haut niveau de l'Office national de l'économie et du développement pour planifier et superviser la mise en œuvre coordonnée des politiques et programmes liés aux objectifs de développement durable. Les liens horizontaux et verticaux du comité avec les organes de coordination et de planification et les conseils infranationaux concernés, entre autres, seront clarifiés afin d'assurer la cohérence des politiques et des programmes. Il convient de noter la position dynamique du groupe Mindanao des bureaux infranationaux de l'Office national appelant l'attention du bureau central de l'Office sur la nécessité d'associer les bureaux au processus d'intégration des objectifs de développement durable dans la planification et la budgétisation du développement infranational et local.

En ce qui concerne les moyens de mise en œuvre, le Gouvernement doit encore établir une feuille de route pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable qui servira de cadre général pour orienter le Gouvernement et d'autres parties prenantes clés sur les mesures, les ressources, les responsabilités

et les partenariats nécessaires au succès de la mise en œuvre. Les besoins de financement correspondants de la mise en œuvre des objectifs et les sources de financement devront être consolidés dans un plan financier qui constituera un document d'accompagnement de la feuille de route et sera lié au cadre du budget annuel et de la programmation des investissements publics. Le Gouvernement souhaite en apprendre davantage au sujet de l'expérience d'autres pays ayant trouvé les ressources nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable et souhaite savoir comment les ressources financières ont été mobilisées, en particulier le financement novateur des objectifs. Le Gouvernement aimerait également connaître l'expérience d'autres pays dans l'application des modèles comme Threshold 21 pour la simulation de scénarios à long terme et l'outil avancé de planification des données pour évaluer les coûts des activités statistiques.

## République de Corée

[Original : anglais]

### Introduction

En septembre 2015, les États Membres de l'ONU se sont engagés à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris ses 17 objectifs et 169 cibles, dont la plupart doivent être atteints d'ici à 2030. Le Programme 2030 va beaucoup plus loin que les objectifs du Millénaire pour le développement. Il vise à remédier aux causes profondes de la pauvreté et à répondre au besoin universel d'un développement durable qui profite à tous. Englobant des objectifs et des cibles universels, transformateurs, inclusifs et intégrés qui marquent un tournant historique pour le monde entier, le Programme 2030 est sans doute le programme mondial le plus complet à être adopté depuis 1945.

Le résumé analytique expose les grandes lignes de l'examen national volontaire de la République de Corée, intitulé « D'un modèle de développement réussi à une vision du développement durable », qui analyse les environnements favorables, les perspectives, les défis et les possibilités de réaliser les objectifs de développement durable en République de Corée, et précise les pratiques optimales de celle-ci en matière de partage des connaissances avec toutes les parties prenantes à l'intérieur et à l'extérieur du pays. L'examen vise à aider les États Membres à coopérer avec les autres et à apprendre les uns des autres pour atteindre les objectifs de développement durable.

Les six principales étapes de la production de l'examen ont été les suivantes : a) examiner les conditions sociales, économiques et environnementales nationales par rapport aux objectifs de développement durable; b) analyser les objectifs en accordant une attention particulière au rapport coût/avantages et aux synergies entre les objectifs et les cibles; c) recenser et sélectionner les institutions gouvernementales et non gouvernementales à même de contribuer aux objectifs; d) choisir des indicateurs nationaux pertinents aux objectifs; e) recueillir des données pertinentes auprès d'organisations gouvernementales et non gouvernementales; et f) recenser des organisations et des acteurs à même de contribuer à la réalisation des objectifs découlant des trois piliers du développement durable (économie, société, environnement). Les analyses documentaires et les entretiens semi-structurés avec les principales parties prenantes d'organisations gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales à l'intérieur

comme à l'extérieur de la République de Corée ont été utilisés pour recueillir des données.

### **Efforts sur la voie du développement durable : avant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030**

Le succès de la République de Corée tient non seulement à la croissance économique, mais aussi à la réduction rapide de la pauvreté et des inégalités et à la transition démocratique. On retiendra entre autres faits marquants de l'expérience de développement du pays les efforts soutenus qu'il continue de déployer pour construire une société inclusive, notamment l'adoption de politiques économiques et sociales pour surmonter la crise économique asiatique de 1997 et la crise économique mondiale de 2008.

L'engagement du Gouvernement coréen en faveur du développement durable, qui a commencé avec le Sommet de la Terre en 1992, est la continuité de ces efforts constants en matière de développement. À l'issue du Sommet, en 1996, le Gouvernement a adopté le plan d'action national pour la mise en œuvre du programme Action 21 et a mis en place la Commission nationale sur le développement durable en 2000. Depuis sa création, la Commission a élaboré des stratégies sectorielles de développement durable dans divers domaines (énergie, eau, égalité des sexes, protection sociale, terres, changements climatiques, transport, gestion des conflits et aide publique au développement) et a intégré ces stratégies sectorielles dans les politiques nationales par le biais de processus efficaces de coordination et de recherche de consensus entre les différents ministères d'exécution. La Déclaration présidentielle de 2005 sur une vision nationale du développement durable, dont l'objectif fixé était de poursuivre la croissance de la République de Corée en tant que pays avancé, tout en maintenant un équilibre entre l'économie, la société et l'environnement, va clairement dans le sens de l'approche intégrée du Programme 2030.

Depuis, une série de lois et de politiques ont été adoptées en vue de créer des organismes chargés de la mise en œuvre d'objectifs liés au développement durable, dont une directive pour la gestion et l'appui aux organismes d'exécution d'Action 21 locale (2004) et de la loi-cadre sur le développement durable (2007). La Commission nationale du développement durable, qui a été établie par la loi-cadre, prépare tous les deux ans un rapport qui consolide les résultats de l'évaluation de la durabilité, et le publie après sa présentation au Président. Le rapport est également soumis à l'Assemblée nationale.

Le partage des connaissances et des données d'expérience en matière de développement dans le cadre de la coopération internationale est un autre élément du succès de la République de Corée dans ce domaine. En mettant l'accent sur la diffusion de ce que le pays a accompli plutôt qu'en imposant une façon de faire aux autres pays, la République de Corée incorpore les enseignements tirés de sa propre expérience en matière de développement dans la coopération internationale pour le développement, et établit un véritable partenariat pour l'apprentissage mutuel et le partage des enseignements en matière de développement. En outre, en tant que pays hôte du Bureau des Nations Unies pour le développement durable, mis en place par les Nations Unies et le Gouvernement de la République de Corée, elle soutient activement les efforts des États Membres dans le domaine de la planification et de la mise en œuvre des stratégies de développement durable, notamment par le partage des connaissances, la recherche, la formation et le renforcement des partenariats.

## **Politiques visant à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable**

Depuis le début des années 90, le Gouvernement s'emploie sans relâche à intégrer dans ses stratégies de développement nationales et internationales des notions de développement durable. Or, le cadre et les détails des objectifs et des cibles des objectifs de développement durable ayant été solidifiés, la nécessité d'élaborer un cadre institutionnel permettant de suivre et d'évaluer le processus de mise en œuvre dans une perspective plus large qui intègre pleinement les trois piliers des objectifs s'est imposée. À l'heure actuelle, les ministères et les entités concernés par la mise en œuvre des objectifs de développement durable, dont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'environnement, le Bureau national des statistiques de la Corée et le Bureau de la coordination des politiques du Gouvernement déploient des efforts concertés en vue de continuer à intégrer les objectifs dans la politique du Gouvernement.

### **Intégration des objectifs de développement durable dans le cadre national**

En janvier 2016, le troisième plan national de base pour le développement durable, qui est mis à jour tous les cinq ans, a été élaboré en consultation avec 26 ministères et organismes gouvernementaux. Le troisième plan prévoit un développement harmonisé de l'environnement, de la société et de l'économie. Il décrit également 14 cibles stratégiques s'articulant autour de quatre principaux domaines d'action, notamment des terres saines, une société intégrée et sûre, une économie créative et inclusive et la prospérité pour tous. Le Gouvernement a également adopté en 2014 la feuille de route contenant des plans d'application détaillés devant permettre d'atteindre les objectifs nationaux de réduction des gaz à effet de serre fixés en 2009. Compte tenu des effets néfastes des gaz à effet de serre sur les divers aspects du développement, y compris les changements climatiques, la feuille de route devrait contribuer à la réalisation de nombreux objectifs de développement durable, en particulier de l'objectif 13.

Par ailleurs, le Gouvernement a mis en œuvre 140 objectifs politiques dans le cadre des 140 tâches politiques et administratives du Gouvernement, dont 42 portent sur le développement économique, 52 sur le développement social, 13 sur l'environnement et 23 sur des objectifs associés à la gouvernance. Le Gouvernement a élaboré des politiques visant à réaliser ces tâches de manière à créer des synergies avec les objectifs de développement durable.

Le Gouvernement a également mis en œuvre le plan triennal pour l'innovation économique, qui vise à réformer le secteur public, à promouvoir une économie créative et à stimuler la demande intérieure. Il cible en particulier les objectifs de développement durable qui sont associés au développement social et économique, par exemple une économie juste et efficace, une croissance par l'innovation et l'équilibre entre les exportations et la consommation intérieure. Ses résultats attendus associés au bien-être et au revenu des jeunes, des femmes et des personnes âgées, à la participation économique et à un environnement d'affaires équitable et transparent sont particulièrement propices à la réalisation des objectifs liés au développement économique et social, notamment les objectifs n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10 et 17.

Le Gouvernement accorde une attention particulière à la question de l'égalité des sexes. La loi-cadre sur l'égalité des sexes (2015) et la loi sur la promotion des

activités économiques des femmes ayant interrompu leur carrière (2010) sont en vigueur. La loi-cadre sur l'égalité des sexes en particulier contient des politiques renforcées en faveur de l'égalité des sexes, dont l'application de quotas pour les postes administratifs dans les organismes publics et la promotion de la participation des femmes au processus de prise de décisions dans les sphères publique, politique et économique.

Enfin, le Gouvernement a élaboré une série de lois et de propositions de politiques pour faire face au vieillissement de la population en République de Corée, en particulier celles visant à renforcer la sécurité sociale et économique des personnes aux différentes étapes de leur vie. Il s'agit notamment du plan d'action pour une société et une population vieillissantes (2015), de la loi-cadre sur la faible fécondité et le vieillissement de la population (2014) et de la loi sur la promotion d'industries adaptées aux personnes âgées (2013).

Le cadre des politiques et des plans gouvernementaux existants, malgré leur lien direct ou indirect avec les objectifs de développement durable, a été établi avant l'adoption de ces derniers et a donc besoin d'être affiné en conséquence pour intégrer les objectifs aux politiques et aux plans. Le Gouvernement déploie tous ses efforts pour intégrer les objectifs et faire en sorte que ses politiques permettent de définir des objectifs et des cibles de développement durable intégrés et indissociables, en accordant une attention spéciale au rapport coût/avantages, aux interconnexions et aux complémentarités entre les objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

Dans ce contexte, le Bureau de coordination des politiques publiques, le Ministère des affaires étrangères, le Ministère de l'environnement et le Bureau national des statistiques de la Corée, qui jouent un rôle majeur dans l'intégration des objectifs de développement durable, ont récemment commencé à répertorier les lois, règles, règlements et politiques en vigueur propices à la réalisation des objectifs. Parallèlement, le Gouvernement recensera également les cibles des objectifs de développement durable qui sont pertinentes au contexte national. Pour sa part, le Bureau national des statistiques de la Corée mène une analyse des indicateurs des objectifs de développement durable, qui jettera les bases de la modification des indicateurs nationaux de développement durable afin d'assurer la disponibilité de données ventilées rigoureuses pour le suivi et l'évaluation des progrès de la mise en œuvre des objectifs en République de Corée.

### **Dialogue avec l'Assemblée nationale**

L'Assemblée nationale a joué un rôle important dans l'élan politique donné à la mise en œuvre des objectifs de développement durable en République de Corée. En 2014, le Comité spécial du développement durable, composé de 18 membres de l'Assemblée nationale, a été mis en place. Il a proposé un énoncé de principes sur la modification de la loi-cadre sur le développement durable pour accélérer le développement durable. Dans la même année, 43 membres de l'Assemblée nationale coréenne ont fondé le forum sur les objectifs de développement durable en collaboration avec la Korean Association for Supporting the Sustainable Development Goals, une organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social. Les membres du forum ont participé à diverses activités du Congrès portant sur les objectifs, y compris la tenue de sept forums réguliers, le lancement de deux campagnes et une visite au Siège de l'ONU à New York. Ces efforts se poursuivront pour lancer diverses

initiatives pratiques à l'échelle mondiale pour la mise en œuvre des objectifs en République de Corée.

### **Dialogue avec diverses parties prenantes**

La participation active des organisations de la société civile à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement durable est le résultat d'interactions synergiques entre le Gouvernement et la société civile. Depuis la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992, les organisations de la société civile et le Gouvernement, en particulier au niveau local, ont engagé un dialogue afin d'établir des programmes et plans d'action pour le développement durable. Les efforts concertés du Gouvernement et des organisations de la société civile ont abouti à la création, en 2000, de la Local Sustainability Alliance of Korea, un réseau national d'organisations d'Action 21 locale (conseils locaux pour le développement durable) et à l'élaboration de la directive pour la gestion et l'appui aux organismes d'exécution d'Action 21 locale (2004). En particulier, l'Alliance, qui regroupait en date de 2016 environ 200 organisations réparties dans 17 provinces, a joué un rôle important dans l'établissement de cadres institutionnels et organisationnels locaux pour les objectifs de développement durable, en étroite collaboration avec neuf grands groupes locaux, y compris des administrations locales, et dans la réalisation des objectifs et cibles relatifs aux objectifs de développement durable. L'Alliance poursuit ses activités de promotion de la mise en œuvre des objectifs dans le contexte local.

Le rôle des administrations locales demeure crucial pour assurer la mise en œuvre cohérente des objectifs de développement durable dans l'ensemble du pays. Par exemple, le Gouvernement métropolitain de Séoul organisera en 2016 un forum international sur une politique urbaine pour la réalisation des objectifs de développement durable, afin d'échanger sur les objectifs associés aux enjeux urbains. Le forum servira de plateforme pour appuyer l'action politique concernant la mise en œuvre des objectifs au niveau local. Combinées aux politiques et aux cadres au niveau national, les contributions des administrations locales créeront des synergies pour une mise en œuvre plus inclusive et cohérente des objectifs.

Il existe également un certain nombre de mouvements de citoyens. De nombreuses organisations qui se sont engagées à apporter leur contribution à la mise en œuvre des objectifs de développement durable organisent des réunions et des consultations pour renforcer leur partenariat avec d'autres parties prenantes dans le but de sensibiliser l'opinion publique aux objectifs et de partager l'information et les connaissances avec le Gouvernement. Ce sont, par exemple, le Korea Civil Society Forum on International Development Cooperation, un réseau d'organisations de la société civile coréenne s'employant au renforcement de l'efficacité de la coopération au développement, le Korea NGO Council for Overseas Development Cooperation et le Sustainable Development Solutions Network-Korea, pour n'en citer que quelques-uns. Reconnaisant l'importance des partenariats multipartites dans la réalisation des objectifs, le Gouvernement de la République de Corée encouragera la participation des différentes parties prenantes, y compris, en particulier, des groupes vulnérables comme les personnes handicapées, les femmes, les enfants et les personnes âgées.

## **Contribution de la République de Corée à la revitalisation des partenariats mondiaux**

La contribution du Gouvernement de la République de Corée à la revitalisation des partenariats mondiaux nécessaires à la mise en œuvre des objectifs de développement durable s'est traduite par l'adoption de la seconde politique à moyen terme de l'aide publique au développement (2016-2020). Cette politique va au-delà de la fourniture de moyens particuliers pour répondre aux besoins sectoriels au profit d'une approche intégrée et inclusive pour réaliser les objectifs et renforcer l'efficacité de la coopération au développement.

### **Aide publique au développement intégrée pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable**

Le Gouvernement a mis en place un nouveau processus décisionnel afin d'aligner différents projets de développement d'une manière améliorée, plus cohérente et concentrée. Conformément aux nouveaux principes et stratégies énoncés dans la seconde politique de l'aide publique au développement (APD), chaque ministère et organisme responsable de l'APD est prié de présenter des plans annuels concernant cette aide. Afin de renforcer la coopération stratégique entre les organismes de coopération au développement, qui sont respectivement chargés des projets de prêts octroyés à titre gracieux ou à des conditions de faveur, le Gouvernement a mis en place un mécanisme de consultation entre le Bureau de la coordination des politiques publiques, le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la stratégie et des finances et les organismes publics d'aide comme l'Agence coréenne de coopération internationale et la Banque export-import de la République de Corée.

En outre, afin d'exploiter au maximum les avantages des partenariats mondiaux par la sélection stratégique de partenaires et la concentration des ressources, le Comité de coopération internationale pour le développement, composé du Premier Ministre et des ministres des ministères concernés, y compris le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la stratégie et des finances, a lancé la stratégie de partenariats de pays pour le développement durable de 24 pays prioritaires.

### **Mise en place d'un cadre robuste pour l'aide publique au développement**

Pour concevoir de nouveaux modèles de programmes d'aide publique au développement, le Gouvernement examine ses programmes existants en analysant les exemples de réussite pour en tirer des enseignements pouvant être appliqués à diverses régions et situations et répondre aux différentes demandes émanant de partenaires de développement. Dans l'intervalle, l'Agence coréenne de coopération internationale a apporté des modifications à sa structure organisationnelle en augmentant ses effectifs pour améliorer sa capacité de gestion de projet et de développement de programme d'aide publique au développement.

Afin de garantir l'évaluation systématique des programmes d'APD, le Gouvernement exige de tous les organismes nationaux de coopération internationale pour le développement qu'ils effectuent une évaluation de la mise en œuvre des projets deux fois au cours de l'exercice et il a mis en place un nouveau mécanisme de vérification de la contribution des projets à la réalisation des objectifs de développement durable. Depuis le début de l'année, chaque ministère et organisme

exécutant des projets d'APD est prié de préciser les objectifs et les cibles présentant un intérêt pour les projets qui sont soumis. Au moins 70 % des projets soumis ont présenté un grand intérêt pour la réalisation des objectifs. De plus, le Gouvernement coréen renforcera la transparence de l'APD en soumettant des informations complètes sur les projets d'APD en temps opportun à l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide à compter de 2016, afin de promouvoir l'efficacité et la prévisibilité de la coopération au développement. Il tentera également d'élargir progressivement la couverture et la qualité des données de l'APD.

### **Approche inclusive de l'aide publique au développement qui ne fait pas de laissés-pour-compte**

Afin d'exploiter au maximum les synergies entre les divers acteurs des secteurs public et non gouvernemental, le Gouvernement a énoncé le principe d'une aide publique au développement inclusive et a facilité la participation du secteur privé par le biais de divers programmes. Par exemple, le programme d'action pour le développement, une approche novatrice pour renforcer les partenariats public-privé, permet à nombreuses parties prenantes comme les organisations de la société civile, les milieux d'affaires et le milieu universitaire, de coopérer entre elles à la définition d'approches créatives au moyen de nouvelles technologies et de nouveaux modèles d'affaires. Il existe également divers programmes thématiques pour renforcer les partenariats avec les organisations de la société civile.

Pour mieux faire connaître les objectifs de développement durable, le Gouvernement a encouragé les établissements d'enseignement à intégrer des contenus traitant de l'aide publique au développement et des objectifs dans les manuels scolaires destinés aux élèves des cycles primaire et secondaire, à mener des campagnes à l'échelle nationale en faveur de la mise en œuvre des objectifs et à affecter des fonds supplémentaires permettant à un plus grand nombre de jeunes de participer à des projets de coopération internationale au développement sur le terrain.

Si le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte est une valeur fondamentale de l'APD coréenne, l'importance accordée au travail humanitaire est l'un des piliers sur lesquels repose le principe d'une APD inclusive de la République de Corée. Faisant de la diplomatie humanitaire la priorité absolue de son ordre du jour diplomatique, le Gouvernement a proposé une stratégie de l'aide humanitaire en mars 2015. En outre, la part de son budget consacrée à l'aide humanitaire a doublé au cours des quatre dernières années.

### **Principales initiatives en faveur des objectifs de développement durable**

La deuxième politique met particulièrement l'accent sur les efforts de coopération internationale au développement axés sur des domaines tels que l'éducation, la santé, la science et la technologie et le développement rural, où l'expérience de la République de Corée peut engendrer des avantages comparatifs.

L'initiative « Une vie meilleure pour les filles », lancée par le Président Park Geun-hye à l'occasion du sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, en septembre 2015, met l'accent sur l'éducation, la santé et les métiers des filles et adopte une approche axée sur les objectifs et tenant compte de la problématique hommes-femmes qui vise à autonomiser les filles et à améliorer leur situation sociale. En répondant aux besoins

des plus vulnérables, l'initiative devrait être le meilleur investissement pour garantir un avenir durable.

L'initiative « Safe Life for All » est une manifestation de l'engagement ferme de la République de Corée en faveur des objectifs du Programme d'action pour la sécurité sanitaire mondiale et de sa volonté de rendre le monde plus sûr, à l'abri des maladies infectieuses. L'initiative vise à appuyer le renforcement des pays partenaires en matière sécurité sanitaire à prévenir les maladies infectieuses, à les détecter le plus tôt possible et à répondre rapidement aux crises de santé publique.

L'initiative sur la science, la technologie et l'innovation au service d'une vie meilleure est conçue pour aider les pays en développement à rattraper le retard pris en raison de l'insuffisance des ressources engagées au titre de la recherche-développement et du caractère insuffisant des capacités des instituts de recherche. Reconnaissant que cette initiative constitue un moyen essentiel pour assurer une croissance économique, la République de Corée entend établir et mettre au point un système d'innovation approprié, en soutenant l'enseignement des sciences et des technologies, afin de renforcer la capacité des pays en développement en matière de recherche-développement.

L'échange de connaissances et de données d'expérience concernant les activités du mouvement Saemaul Undong tire des enseignements de l'exemple unique de développement rural de la République de Corée dans les années 70. Selon un rapport récent de l'Organisation de coopération et de développement économiques, le mouvement est une stratégie multidimensionnelle et multisectorielle qui a pallié les effets d'une migration à grande échelle des zones rurales vers les zones urbaines et d'une augmentation de l'écart entre les revenus dans les zones rurales et les zones urbaines à l'époque de l'industrialisation. La République de Corée est résolue à partager la formule du développement des zones rurales, où vivent plus de trois milliards de personnes. À cet égard, la réunion extraordinaire de haut niveau sur le Saemaul Undong à l'occasion du Sommet sur le développement durable de 2015, présidé par le Président de la République de Corée et auquel se sont joints les chefs d'État et des organisations internationales, a été une excellente occasion pour traduire l'expérience en matière de développement rural de la République de Corée en un partage des connaissances pour tous.

Les initiatives précédentes répondent aux besoins des plus vulnérables en intervenant dans les principaux domaines de développement durable, en particulier en ce qui concerne les objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 17. Elles ont été élaborées à partir des données d'expérience de la République de Corée en matière de développement et de la somme des compétences spécialisées qu'elle a acquises, éléments essentiels pour créer des effets de synergie entre les connaissances et les ressources.

### **Moyens de mise en œuvre**

L'aide publique au développement devrait rester une ressource de développement importante à l'ère des objectifs de développement durable, en particulier pour les pays pauvres et vulnérables ayant des besoins spéciaux. À ce titre, la République de Corée continuera d'augmenter son APD. La seconde politique à moyen terme sur l'aide publique au développement (2016-2020) de la Corée stipule que le Gouvernement visera à accroître le volume total d'APD afin qu'elle atteigne 0,2 % du revenu national brut d'ici à 2020. Le niveau actuel (2014)

se situe à 0,14 %. La Corée appuie également le Programme d'action d'Addis-Abeba, qui fournit un cadre global pour exploiter au maximum le potentiel de tous les acteurs du développement et les ressources pour le financement du développement durable. En outre, la Corée a participé activement aux diverses initiatives et activités visant à promouvoir les efforts collectifs. À cet égard, la Corée prend part à l'initiative fiscale d'Addis et continue de fournir son aide aux pays en développement désireux de moderniser leur système d'administration fiscale et de renforcer leurs capacités.

### **Conclusion**

La mobilisation rapide et dynamique du Gouvernement coréen et de la société civile en faveur du développement durable a créé un environnement propice à la mise en place de systèmes pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Une série de lois et de règlements et différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales dont le but commun est de parvenir au développement durable, ont évolué de manière à se renforcer mutuellement et ont déjà commencé à contribuer à la réalisation de bon nombre des objectifs. Toutefois, les efforts politiques des divers ministères et organismes gouvernementaux qui visent à réaliser les objectifs de développement durable ouvrent de nouvelles perspectives, mais posent également des défis.

La participation active de multiples parties prenantes dans la formulation des objectifs de développement durable durant la phase initiale a produit un ensemble de conditions propices à une approche inclusive et intégrée des objectifs. La participation significative des organisations de la société civile, encouragée et facilitée par le Gouvernement, ainsi que le rôle actif des administrations locales et leurs interactions avec les organisations de la société civile locale dans la mise en œuvre des objectifs, seront particulièrement importants pour ne pas faire de laissés-pour-compte au cours des 15 prochaines années.

La refonte de la stratégie de coopération internationale pour le développement dans le droit fil des objectifs de développement durable est également importante. Dans le cadre des partenariats bilatéraux et multilatéraux, la nouvelle stratégie de la République de Corée contribue à ne pas faire de laissés-pour-compte en forgeant des partenariats mondiaux pour la réalisation des objectifs. Les principales initiatives de la République de Corée dans le domaine de l'échange des connaissances et des données d'expérience, comme les initiatives « Une vie meilleure pour les filles », Saemaul Undong pour le développement rural, l'innovation scientifique et technique au service d'une vie meilleure et sûre pour tous offrent également une voie d'avant-garde pour améliorer l'efficacité de l'aide publique au développement au cours de la période de mise en œuvre des objectifs de développement durable et au-delà.

L'ensemble des conditions et des environnements institutionnels et politiques susmentionnés au sujet de la République de Corée représentent à la fois des possibilités et des défis pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La mise en place réussie d'environnements propices à la réalisation des objectifs de développement durable dépendra ultimement de la volonté et des capacités de toutes les parties prenantes à adopter des approches inclusives et intégrées axées sur les objectifs. Les réactions initiales de la République de Corée sont prometteuses.

## Samoa

[Original : anglais]

Le Gouvernement du Samoa soutient fermement le lancement des objectifs de développement durable des Nations Unies, qui succèdent aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le soutien mondial écrasant en faveur des objectifs de développement durable traduit la détermination renouvelée de l'ONU à accompagner les efforts entrepris à l'échelle mondiale en vue de réaliser le développement durable d'ici à 2030, l'accent étant mis sur les populations, la paix, la prospérité, les partenariats et la planète. Les réalisations du Samoa dans le cadre des objectifs du Millénaire pour le développement ont été généralement positives. Le Gouvernement a clairement indiqué les domaines dans lesquels certaines cibles n'ont pu être atteintes en 2015, mais il a réitéré son intention d'accélérer les progrès et de compléter le travail inachevé des objectifs du Millénaire pour le développement dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Il y a lieu de signaler quelques résultats obtenus après 2015, notamment la réduction de moitié de la proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté, passant de 27 % (2008) à un peu plus de 10 % (2015), ainsi que les progrès réalisés dans la représentation des femmes au Parlement après les élections de 2016. Le Samoa est sorti de la catégorie des pays les moins avancés en 2014, l'année au cours de laquelle il a été l'hôte de la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement, dont le document final intitulé « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) » constitue la feuille de route du développement durable des petits États insulaires en développement.

Le Samoa a subi les effets des crises alimentaire, énergétique et financière, ainsi que des catastrophes naturelles, dont le tsunami de 2009 et le cyclone Evan de 2012, qui ont entraîné une réduction significative des taux de croissance. À ce jour, le Samoa n'a pas été en mesure de ramener le taux de croissance économique au niveau antérieur aux crises. Avec l'aide de ses partenaires de développement, le Samoa a été en mesure de mettre en œuvre un programme d'accélération des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, grâce à des réformes politiques et à la mise en œuvre de programmes ciblés dont la priorité était manifestement de répondre aux besoins des secteurs les plus vulnérables de la population. Trois rapports sur les objectifs du Millénaire pour le développement, produits en 2004, 2010 et 2014, s'appuyaient sur les rapports de suivi annuels sur les objectifs du Millénaire pour le développement de la région du Pacifique.

Le Samoa s'emploie actuellement à mettre en œuvre sa stratégie nationale de développement durable, appelée Stratégie pour le développement du Samoa (2012-2016). La vision à long terme de la stratégie est d'améliorer la qualité de vie pour tous et repose sur sept résultats nationaux qui, à leur tour, sont soutenus par des résultats sectoriels qui reflètent les trois dimensions – économique, sociale et environnementale – du développement durable. L'examen à mi-parcours de la stratégie a commencé en 2014 dans l'intention de voir la nouvelle stratégie 2016-2020 entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2016. Le Samoa continuera d'utiliser sa stratégie nationale de développement durable et les plans sectoriels en résultant pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, les Orientations de Samoa, l'Accord de Paris, le

Programme d'action d'Addis-Abeba et dans le cadre de toutes les autres instances mondiales auxquelles le Samoa est partie. De même, le Samoa a choisi d'utiliser sa stratégie pour le développement pour mettre en œuvre sa stratégie de transition sans heurts après sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés.

### **Processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable**

Dans le cadre de l'examen à mi-parcours de sa stratégie pour le développement (2012-2016), le Samoa a mené une évaluation préliminaire intégrée de la stratégie au regard des objectifs de développement durable. L'évaluation a donné un aperçu indicatif du niveau d'alignement entre la stratégie et les cibles des objectifs de développement durable. Les processus consultatifs suivis ont couvert l'ensemble du pays. Les conclusions de l'examen ont servi de base à l'élaboration de la nouvelle stratégie 2016-2020, dont le thème porte sur l'accélération du développement durable et la création d'occasions pour tous.

### **Méthode**

L'examen de la stratégie pour le développement de Samoa (2012-2016) a été mené initialement aux niveaux sectoriels, sur une base annuelle, dans le cadre d'un examen des plans sectoriels. Les résultats des examens du plan sectoriel ont ensuite été comparés aux divers résultats nationaux de la stratégie. Les consultations publiques ont été menées sur la base des informations et les données recueillies. Après le lancement des objectifs de développement durable en septembre 2015, le Bureau de statistique du Samoa a communiqué le cadre préliminaire des indicateurs des objectifs à toutes les parties prenantes sectorielles, qui ont été invitées à formuler des observations sur la pertinence de ces indicateurs et leur alignement sur les indicateurs sectoriels et nationaux de la stratégie pour le développement durable du Samoa. Dans ce cadre, un accent particulier est mis sur certaines cibles qui ne sont couvertes ni par la stratégie et ni par les plans sectoriels.

### **Évaluation globale**

La stratégie pour le développement du Samoa (2012-2016) est généralement alignée sur les objectifs de développement durable et les cibles. Les objectifs 1 à 6 ainsi que l'objectif 10, restent des tâches inachevées des objectifs du Millénaire pour le développement et leur mise en œuvre est traitée en priorité. Sur la base des priorités régionales en application du Cadre pour la construction régionale dans le Pacifique, l'accent est mis sur les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 13, 14 et 15, y compris au niveau national, en tenant compte des considérations environnementales. Les objectifs 7, 8 et 9 concourent à la réalisation de la croissance économique et à la création de moyens d'existence. Les objectifs 11 et 12 nécessitent davantage d'attention, en particulier l'élaboration de cibles et d'indicateurs appropriés. Les objectifs 16 et 17 sont cruciaux pour arrêter les moyens de mise en œuvre par l'établissement de partenariats concrets et consolidés, ainsi que par la mise en place des réformes institutionnelles qui se poursuivront afin de mieux faire respecter le principe de responsabilité.

### **Conclusions initiales**

L'évaluation initiale de l'alignement de chaque objectif est résumée ci-après.

*Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde*

La stratégie pour le développement du Samoa (2012-2016) n'a pas d'incidence nationale ou organisationnelle distincte sur la réduction de la pauvreté. Selon l'enquête sur les revenus et les dépenses des ménages et les analyses de la pauvreté, les taux de pauvreté et d'inégalité ont augmenté et cette augmentation a été observée surtout dans les zones rurales. Les résultats nationaux relatifs à la réduction de la pauvreté sont les suivants :

- Résultat 1. Stabilité macroéconomique, un accent particulier étant mis sur la croissance inclusive;
- Résultat 2. Redynamiser l'agriculture en mettant l'accent sur l'utilisation de la technologie pour apporter une valeur ajoutée à l'agriculture et aux exportations, ainsi que sur le renforcement des capacités au niveau des collectivités et des villages;
- Résultat 5. Soutien particulier aux entreprises rurales;
- Résultat 6. Renforcement des systèmes de santé par la promotion de la santé et l'orientation des structures et des fonctions des soins de santé primaires vers des valeurs d'équité et de justice sociale et les droits de l'homme;
- Résultat 7. Accès universel à l'enseignement primaire et aux 9<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> années du cycle secondaire;
- Résultat 8. Des filets de sécurité sociale et des mesures de protection renforcés et une résilience accrue de toutes les collectivités, ainsi que des programmes renforcés d'atténuation de la pauvreté pour les collectivités;
- Résultat 9. Accès durable à l'eau potable et à l'assainissement de base.

La pauvreté ne figure pas comme telle dans les principaux indicateurs de résultats.

*Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable*

La stratégie n'a pas de résultat national ou organisationnel distinct sur la faim et la sécurité alimentaire. Le résultat 2 porte sur la redynamisation de l'agriculture en encourageant l'investissement pour améliorer la sécurité alimentaire par la production accrue de bétail et de certaines cultures.

Le résultat 6 porte sur un Samoa en santé, l'accent étant mis sur les partenariats à tous les niveaux des administrations et collectivités locales favorisant l'inclusion sociale. Les cibles de sécurité alimentaire et de nutrition sont évidentes dans la stratégie, mais plus encore dans les plans sectoriels.

*Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*

Le résultat 6 de la stratégie fait la promotion d'un Samoa en santé et représente un axe stratégique pour le secteur de la santé, ainsi qu'un engagement en faveur de la santé en mettant l'accent sur les six piliers du système de santé, à savoir la bonne gouvernance, la prestation de services de qualité, les ressources humaines pour la santé, les systèmes d'information sanitaire, les produits médicaux et la technologie et le renforcement du financement de la santé. Le résultat 6 tient compte également des tendances à la hausse des maladies non transmissibles et

d'une baisse correspondante de l'espérance de vie et des valeurs de l'indice de développement humain en résultant. On reconnaît également l'importance de la réduction des facteurs de risque dans les maladies non transmissibles qui, comme d'autres, sont les conditions préalables à un accès équitable à des services de santé de qualité.

*Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie*

Le résultat 7 de la stratégie met en lumière l'importance de mettre davantage l'accent sur l'éducation, la formation et les résultats d'apprentissage et fournit l'orientation nécessaire pour parvenir à une éducation et une formation de qualité afin d'atteindre les objectifs socioéconomiques et culturels. L'amélioration de l'éducation et de la formation permanente est en rapport direct avec l'objectif et met en évidence la nécessité de développer la formation professionnelle. La mise en œuvre réussie des domaines stratégiques entraînera des améliorations dans d'autres domaines sociaux, notamment une meilleure nutrition, de meilleurs moyens d'existence et une réduction de l'activité criminelle.

*Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles*

Le résultat 8.2 de la stratégie met l'accent sur l'autonomisation des collectivités locales aux fins du développement durable, y compris la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans l'élaboration des politiques, mais l'amélioration des droits des femmes et leur participation à la vie publique n'y sont pas suffisamment reflétées. Les travaux en cours sur les objectifs du Millénaire pour le développement reflètent une position plus proactive en ce qui concerne la participation des femmes au Parlement comme en témoignent les récents résultats des élections. Les résultats sectoriels du développement communautaire mettent en évidence l'importance de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des enfants par le biais d'approches socialement et culturellement plus acceptables.

*Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable*

Le résultat 9 de la stratégie souligne l'importance de garantir à l'ensemble de la population un accès durable à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement à un coût abordable, d'autant plus que la santé du pays et le contrôle sur la prévalence des maladies d'origine hydrique dépendent grandement d'un meilleur accès à une eau potable sûre et fiable.

*Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable*

Le résultat 12 de la stratégie porte sur un approvisionnement en énergie durable, visant notamment une augmentation de 20 % de la contribution des énergies renouvelables pour les services et l'offre énergétiques d'ici à 2030. Le résultat 12 comprend la promotion de pratiques énergétiques efficaces et la sensibilisation accrue du public à la conservation de l'énergie, qui peuvent également s'appliquer à l'environnement et au climat. Les questions de gouvernance sont également couvertes par la mise en place de fonctions réglementaires et des investissements importants dans les infrastructures du secteur de l'énergie.

*Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous*

Les résultats pertinents au titre de l'objectif 8 sont les suivants : résultat 1, la stabilité macroéconomique, un accent étant mis sur la croissance; résultat 2, redynamiser l'agriculture en mettant l'accent sur l'utilisation de la technologie pour apporter une valeur ajoutée à l'agriculture et aux exportations et renforcer les capacités aux niveaux des collectivités et des villages, et résultat 5, un soutien particulier aux entreprises rurales. De plus, le Gouvernement met l'accent sur la mise en œuvre d'un programme d'emploi jeunesse auquel participent de nombreux partenaires, y compris l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement.

*Objectif 9. Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation*

Le domaine prioritaire 3 de la stratégie pour le développement du Samoa (2012-2016) englobe le résultat 9 sur l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le résultat 10 sur des systèmes et des réseaux de transport efficaces et durables, le résultat 11 sur l'accès universel fiable et à coût abordable aux technologies de l'information et des communications et le résultat 12 sur l'approvisionnement en énergie durable. Le résultat 14 est également pertinent dans la mesure où il met l'accent sur la construction d'infrastructures résilientes, comme des routes et des systèmes d'égouts, contribuant à moderniser le corridor économique du pays.

*Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre*

Le concept d'inclusion est reflété dans les grandes orientations et le programme de la stratégie pour le développement du Samoa. Le résultat 11 de la stratégie met l'accent sur l'accès universel à des services fiables et à coût abordable dans le domaine de la technologie de l'information et des communications et soutiendra également l'accroissement de la compétitivité dans les secteurs productifs ainsi que l'amélioration de la prestation des services sociaux et d'urgence dans tout le pays. Ce qui est bon pour les zones urbaines l'est tout autant pour les zones rurales constitue l'un des principes clefs de la stratégie. Le résultat 1 concernant la réalisation de la stabilité macroéconomique est également fondé sur une croissance inclusive, ainsi que sur les vastes réformes qui ont été mises en œuvre et ont permis au Samoa de sortir de la catégorie des pays les moins avancés.

*Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables*

Dans le domaine prioritaire 2 (politiques sociales) et le résultat 8 (cohésion sociale), l'accent est mis sur le climat de sécurité du Samoa, y compris un équilibre des pratiques exemplaires de gouvernance dans les processus et les services officiels et coutumiers.

Dans le domaine prioritaire 4 (environnement) et le résultat 13, l'accent est mis sur la promotion des bonnes pratiques de gestion de l'utilisation des terres, la promotion des technologies vertes, l'élaboration de programmes et de politiques pour les villes, ainsi que la gestion efficace des déchets.

La stratégie prévoit également l'amélioration de l'engagement communautaire dans la gestion de l'environnement.

*Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables*

La stratégie se concentre davantage sur la production que sur la consommation durable. Les résultats sur la revitalisation de l'agriculture et des exportations, le résultat 13 sur la viabilité du point de vue écologique et les résultats au titre du domaine prioritaire 1 (politique économique) sont tous pertinents.

*Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions*

La stratégie contient un programme axé sur l'action pour le climat. Le résultat 14 met l'accent sur une approche intégrée des changements climatiques et de la résilience face aux catastrophes. Les résultats du domaine prioritaire 3 (infrastructure) sont tous pertinents et mettent l'accent sur le renforcement de la résilience grâce à la sûreté et la sécurité des infrastructures, des choix de pratiques agricoles résistantes et des possibilités de moyens d'existence.

*Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable*

Le résultat national pertinent dans la stratégie est le domaine prioritaire 4 et les résultats 13 et 14 : grâce aux efforts accrus des collectivités, protéger les aires marines, les écosystèmes critiques et les espèces menacées d'extinction et mettre au point et appliquer de systèmes de surveillance des produits chimiques et des déchets dangereux.

*Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité*

Les résultats pertinents dans la stratégie sont les résultats 13 et 14, qui portent sur l'amélioration de la planification de l'utilisation des terres, de la gestion et de l'administration des espaces privés et publics et une meilleure utilisation des ressources naturelles pour en tirer des bénéfices à long terme.

*Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous*

La stratégie met fortement l'accent sur la promotion de la gouvernance dans les quatre domaines prioritaires et dans l'ensemble des 14 résultats. Les principes de bonne gouvernance reflétés dans la stratégie sont les suivants : des pratiques sociales et culturelles plus appropriées, des services publics plus efficaces, efficaces, abordables, honnêtes, transparents et apolitiques axés sur des priorités claires, des mesures renforcées et correctement appliquées en ce qui concerne le maintien de l'ordre et la sécurité communautaire, une décentralisation appropriée de l'administration publique, multipliant ainsi les possibilités d'interaction avec la population, l'application des normes et une meilleure utilisation de la recherche-développement, en mettant l'accent sur les besoins prioritaires et l'identification des plus démunis.

*Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser*

La stratégie privilégie les partenariats entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile. Ces partenariats inclusifs sont fondés sur le principe d'une vision et d'objectifs communs qui placent les êtres humains et la planète au centre des préoccupations.

Malgré une certaine dépendance vis-à-vis l'aide extérieure, des mesures sont prises pour mobiliser les ressources nationales, y compris des ressources privées, afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Il existe une volonté d'attirer des investissements directs étrangers dans les secteurs critiques, notamment l'énergie durable, les infrastructures et le transport, ainsi que celui des technologies de l'information et des communications. Le secteur public devrait définir une orientation claire en élaborant des cadres d'examen et de suivi, des règlements et des structures d'incitation qui permettent de tels investissements et renforcent le développement durable. Des mécanismes de suivi nationaux tels que des institutions supérieures de contrôle des finances publiques et des fonctions de contrôle des législatures continuent d'être renforcés.

**Difficultés rencontrées**

Au cours des consultations menées à la fin de 2014, les parties prenantes ont relevé un certain nombre de difficultés communes qui limitent les progrès dans le domaine des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'insuffisance des capacités humaines et institutionnelles, le manque d'intérêt et de volonté politique, la méconnaissance et le désengagement des parties prenantes et la difficulté à transposer les objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon local, le manque d'harmonisation avec les actions mondiales et régionales, l'insuffisance des ressources et des capacités de mise en œuvre des ressources et le manque de données de référence et de capacités pour recueillir et analyser les données. On a également noté que certains indicateurs des objectifs du Millénaire n'étaient pas pertinents pour les pays des îles du Pacifique ou ne pouvaient être mesurés. En outre, des efforts supplémentaires doivent être faits pour renforcer la coordination des partenaires de développement et améliorer le suivi de l'efficacité de l'aide.

Certaines des questions essentielles pour le Samoa sont présentées ci-après :

- Il est nécessaire de transposer les indicateurs à l'échelon local pour gagner en pertinence et renforcer la responsabilité. Il est également possible pour le Gouvernement de fixer ses propres cibles et indicateurs nationaux pour tenir compte des particularités nationales. Afin de stimuler l'exercice gouvernemental, les secteurs et les principaux ministères sont encouragés à proposer une série d'indicateurs jugés importants dans le contexte du Samoa. Les indicateurs proposés, ainsi que ceux qui le seront au cours des prochains mois, sont fondés sur des travaux sectoriels consacrés à la cartographie des indicateurs du Bureau statistique du Samoa et des partenaires de développement, ainsi que de la société civile;
- Étant donné l'ampleur et la profondeur des 17 objectifs et des 69 cibles, la demande pour des statistiques de qualité augmentera de manière significative et posera un défi de taille pour la plupart des petits pays insulaires, y compris le Samoa, dont les moyens et les ressources sont déjà très limités;

- Tous les pays doivent adapter les indicateurs des objectifs de développement durable à leurs contextes respectifs. Aussi est-il nécessaire de privilégier la mise en œuvre d'objectifs adaptés aux capacités et d'assurer leur adéquation aux besoins;
- L'un des principaux enseignements tirés du suivi des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau régional résidait dans la difficulté à suivre les progrès concernant certains indicateurs officiels des objectifs qui n'étaient pas adaptés au contexte du Pacifique. Lors du choix des indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable pertinents au contexte du Pacifique, il importe de veiller à ce que le processus de consultation soit transparent et inclusif, tenant compte des priorités nationales, et assure l'appropriation nationale des objectifs. Les objectifs de développement durable étant également universels, c'est l'occasion de démontrer la solidarité des pays du Pacifique, en tant que groupe de pays développés et en développement, collaborant à la réalisation des objectifs dans la région;
- En ce qui concerne le suivi et l'examen, le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement a présenté certains avantages, tant au niveau régional que national. Les pays ont en général rencontré certaines difficultés à suivre les progrès sur une base annuelle au niveau national. Le suivi régional les a donc aidés à combler les lacunes et à retenir l'attention des dirigeants du Pacifique sur les progrès des objectifs du Millénaire pour le développement chaque année. Toutefois, le suivi annuel des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable se révélera probablement difficile étant donné le nombre accru d'objectifs, de cibles et d'indicateurs.

Pour atténuer ces difficultés, un domaine thématique pourrait être retenu chaque année, suivi de l'établissement de rapports complets tous les cinq ans. Vu l'importance d'une direction politique dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable, il est essentiel que les dirigeants du Pacifique continuent de superviser le suivi des objectifs au niveau régional. Au niveau national, il importe de mettre l'accent sur l'intégration des objectifs dans les plans, les budgets et les cadres nationaux de suivi et d'évaluation.

Les enseignements que l'on peut tirer de ces difficultés permettront d'étayer le programme pour l'après-2015. On peut citer, par exemple, la tenue de larges consultations à un stade précoce pour améliorer la compréhension et renforcer l'engagement, une attention portée à une planification et une budgétisation appropriées et le recours à un soutien budgétaire pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le renforcement des capacités et la planification successive, l'utilisation d'un langage simple, le renforcement et le maintien des capacités pour la collecte et l'analyse des données et leur utilisation, une attention aux éléments de base, tels que les infrastructures et les services sociaux, une analyse en bonne et due forme des aspects de la croissance, notamment l'inclusivité, les groupes vulnérables de la société et la protection sociale.

Un enseignement particulier tiré des objectifs du Millénaire pour le développement dans le Pacifique est la nécessité de traiter non seulement les symptômes, mais également les causes profondes des inégalités structurelles qui paralysent le développement. Pour ce faire, il pourrait être nécessaire d'adopter un modèle de développement autre qu'un modèle conventionnel « de croissance », qui

place les êtres humains au centre et est lié à la justice. Il est possible également de favoriser ce nouveau modèle en renouant avec les valeurs exprimées dans la Déclaration du Millénaire.

Au cours de l'examen à mi-parcours, certains points ont été soulevés sur les moyens de mise en œuvre. Le financement direct versé aux pays du Pacifique pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement a été limité et l'accès aux mécanismes mondiaux et régionaux de financement a été difficile. La coordination de l'appui des donateurs a également fait défaut. Sur le plan technologique, la pertinence et la durabilité (par exemple les coûts liés à l'entretien) des technologies ont fait obstacle à leur capacité de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les capacités, y compris les capacités statistiques, ont été mises à rude épreuve. Une meilleure harmonisation des initiatives de renforcement des capacités au niveau national est de ce fait nécessaire. Enfin, pour ce qui est du commerce, le coût du respect des normes par rapport aux avantages reçus des accords commerciaux a été remis en question pour les pays du Pacifique.

### **Que faire pour surmonter les difficultés?**

Les conclusions des consultations initiales ont démontré que, pour surmonter les difficultés indiquées ci-dessus, il sera essentiel d'identifier et de mettre en place des institutions saines et efficaces et d'instaurer des mécanismes de suivi et d'alerte et d'intervention rapides pour parer aux risques et aux menaces, ainsi que tirer parti des points forts et appliquer les principaux enseignements tirés. Le Samoa peut compter sur une fonction publique motivée, un système d'infrastructure physique bien établi propice à la promotion de possibilités et de croissance, connu pour sa stabilité politique et disposé à contribuer aux efforts de maintien de la paix aux niveaux régional et mondial. Le Samoa a entrepris des réformes depuis le milieu des années 80 et s'est employé activement à se tenir continuellement informé des questions régionales et mondiales et à apporter une contribution utile en tant que partenaire mondial.

Au niveau régional, le Samoa a été un participant clef et un fervent partisan des processus d'examen et d'apprentissage par les pairs qui ont été déterminants dans les efforts de coopération Sud-Sud des pays pour l'échange d'informations, de données d'expérience et de compétences sur les grandes questions de développement, ainsi que sur les réformes nécessaires à l'établissement de partenariats efficaces et durables avec les partenaires de développement et les institutions œuvrant dans la région. Toutes ces initiatives ont été mises en œuvre sous les auspices du pacte du Forum des îles du Pacifique. Le Samoa a jusqu'à maintenant dirigé le processus de renforcement des capacités en offrant des stages de formation à des représentants de pays du Pacifique, par l'intermédiaire de ses institutions, notamment en matière de gestion des finances publiques, d'utilisation des systèmes nationaux et de processus de gouvernance, comme la tenue d'élections justes.

Étant donné l'interdépendance des objectifs et des cibles s'appuyant sur la mise en œuvre de questions intersectorielles, on prendra en considération les synergies, les compromis possibles et la cohérence des politiques. Tous les efforts seront faits pour recueillir des données ventilées afin de déterminer l'effet distributif des politiques en accordant une attention particulière aux groupes vulnérables. L'orientation stratégique des politiques devra être liée au budget et au financement

du développement, ce qui pourra donner lieu à une nouvelle hiérarchisation des priorités en fonction des besoins, des capacités, des activités de proximité et des lacunes.

Les objectifs de développement durable seront mis en œuvre dans le cadre actuel adapté à cet effet dans nos plans de développement national actuels et à venir, en mettant l'accent sur les domaines présentant des lacunes.

L'incorporation ou l'adaptation des objectifs de développement durable au Samoa prend en considération le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, le développement étant déjà inclusif.

### **Adhésion à l'examen volontaire et progrès accomplis dans l'adaptation nationale des objectifs de développement durable**

Gardant ce contexte à l'esprit, le Samoa perçoit les objectifs de développement durable comme l'occasion rêvée de relever les défis à venir en matière de développement. Il a préparé le présent examen afin d'informer les Nations Unies, lors du Forum politique de haut niveau en juillet 2016, des progrès qu'il a accomplis dans l'intégration des objectifs de développement durable dans ses processus de développement national. Seul petit État insulaire en développement et État Membre de la région Asie et Pacifique à participer au processus d'examen volontaire initial, le Samoa espère qu'il pourra se faire l'écho du point de vue des petits États insulaires en développement lors des discussions et encourage les autres petits États insulaires en développement du Pacifique à faire de même.

## **Sierra Leone**

**[Original : anglais]**

Le Gouvernement sierra-léonais soutient sans réserve l'adoption des objectifs de développement durable des Nations Unies pour succéder aux objectifs du Millénaire pour le développement. Le nouveau programme traduit la détermination renouvelée de l'ONU à soutenir la tendance mondiale en faveur du développement durable à l'horizon 2030. Le programme précédent, sur les objectifs du Millénaire pour le développement, a fourni des critères utiles que le Gouvernement s'est efforcé d'appliquer, par tous les moyens, malgré le lent démarrage de la Sierra Leone au début du siècle, en raison d'une guerre civile dévastatrice qui a duré une dizaine d'années (1991-2001) paralysant le développement économique et humain.

Malheureusement, pendant que le Gouvernement poursuivait sans relâche la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, en mai 2014, le pays a été frappé par une autre crise, l'épidémie de maladie à virus Ebola. La maladie a tué environ 3 500 personnes des 8 000 personnes infectées. Elle a causé des dommages sans précédent au tissu social et économique de l'État avant d'être officiellement déclarée éradiquée le 7 novembre 2015. Cette catastrophe naturelle a été exacerbée par une crise imprévue dans le secteur minier. Alors que la maladie faisait rage, les cours internationaux du minerai de fer, principal produit d'exportation du pays, chutaient, obligeant les deux principales sociétés minières à

suspendre leurs opérations pendant au moins une année en 2014-2015<sup>9</sup>. L'économie a dégringolé de façon phénoménale au cours des deux crises. La croissance du PIB a ralenti, passant de 15,2 % en 2012 et de 20,1 % en 2013 à 4,6 % en 2014<sup>10</sup>. À la fin de 2015, la croissance plafonnait à moins de 2,1 %. Les prix à la consommation sont montés en flèche et les moyens de subsistance d'au moins 2,3 millions de personnes se sont littéralement dégradés au cours de ces crises.

Les effets combinés des deux crises ont sérieusement retardé les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, sapant l'espoir du pays de réaliser sa Vision 2035 et de devenir un pays à revenu intermédiaire, reposant sur la mise en œuvre de ses stratégies de réduction de la pauvreté, dont son programme pour la prospérité (2013-2018), qui est en cours de mise en œuvre. Les effets des crises se font sentir encore aujourd'hui, tant et si bien que le Gouvernement a mis en place des mesures d'austérité drastiques de relance de l'économie.

### **Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement**

Avant que ne frappe l'Ebola en 2014, la Sierra Leone avait progressé dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire, notamment en intégrant ses objectifs aux plans nationaux de développement, y compris les versions antérieures et actuelles des documents de stratégie de réduction de la pauvreté. Deux rapports sur les objectifs du Millénaire ont été élaborés (2005 et 2010) et le pays a reçu le prix des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies en 2010 en récompense de la détermination remarquable du Président et des progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif 6. Des rapports sectoriels et des enquêtes socioéconomiques ont mis en évidence des progrès notables dans la réalisation d'un certain nombre d'objectifs et le fait que le pays continuait d'espérer que plusieurs objectifs seraient atteints d'ici à 2015. Le taux de pauvreté a diminué, passant de 70 % en 2003, à 52,9 % en 2013, la prévalence de l'insuffisance pondérale est passée de 20 % en 2004 à 16 % en 2013, le taux d'achèvement du cycle primaire se situait à 76 % en 2013, l'indice de parité filles-garçons à l'école primaire approchait les 100 %, la prévalence du VIH/sida était en régression, passant de 1,5 % en 2005 à 0,12 % en 2015, l'accès à l'eau potable est passé de 36,7 % en 1990 à 62,6 % en 2015 et le nombre d'abonnés cellulaires mobiles a augmenté, passant de 14,3 % en 2007 à 76,7 % en 2014. Un projet de rapport sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire a été préparé en 2015. Ce rapport de fin de programme et plusieurs évaluations socioéconomiques, y compris la stratégie de relèvement après l'épidémie d'Ebola, montrent que la maladie a annulé les progrès du pays dans la réalisation de plusieurs objectifs. De graves problèmes subsistent dans plusieurs autres domaines, en particulier dans la réduction de la mortalité maternelle et infantile. En 2013, le taux de mortalité maternelle était de 1 165 décès pour 100 000 naissances vivantes et le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans et le taux de mortalité infantile étaient de 156 et de 92 décès pour 1 000 naissances, respectivement. On constate également une énorme disparité dans les domaines de

<sup>9</sup> Les deux sociétés minières aux prises avec des difficultés financières ont été remplacées par de nouvelles sociétés au cours de cette période.

<sup>10</sup> Voir Gouvernement sierra-léonais, « Sierra Leone National Ebola Recovery Strategy » (Freetown, 2015), résumé analytique, sect. A.

la protection de l'environnement et de l'amélioration de l'assainissement et de l'hygiène.

### **Défis et enseignements pour l'avenir**

La Sierra Leone est confrontée à de nombreuses difficultés à la lumière de l'évolution récente de la situation socioéconomique, d'où la nécessité d'encourager la coopération régionale et mondiale pour assurer un développement durable. La pauvreté, la vulnérabilité et les inégalités sont inquiétantes. Compte tenu du fait que la Sierra Leone est exposée à un risque élevé d'infection transfrontalière à très grande échelle, comme ce fut le cas avec le virus Ebola provenant de la Guinée, on ne saurait trop insister sur la dimension régionale et mondiale du développement durable d'un pays.

L'économie de la Sierra Leone reste fragile et vulnérable aux chocs extérieurs. Elle est fortement tributaire de l'exploitation minière, qui est une source très importante de devises, mais qui est également imprévisible, comme l'a confirmé la récente chute du cours international de son principal produit d'exportation, le minerai de fer, ce qui donne à penser que le pays doit diversifier son économie pour croître et se développer de manière durable.

Les catastrophes naturelles sont une menace permanente pour le pays. Récemment, en août 2015, des inondations massives ont décimé des maisons et des entreprises et ont fait des dizaines de victimes dans la ville de Freetown et dans d'autres régions, alors que le pays était sur le point d'en finir avec le fléau de l'épidémie d'Ebola, témoignant de la nécessité de l'objectif de développement durable n° 11 qui demande aux États de prendre les moyens pour que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.

En ce qui concerne la situation énoncée précédemment, des signes de plus en plus nombreux illustrent les effets négatifs des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer et les inondations fréquentes. La Sierra Leone a récemment été identifiée comme l'un des pays du monde les plus vulnérables aux effets des changements climatiques<sup>11</sup>. La lutte contre ces menaces nécessite une coopération soutenue en matière de développement et un investissement dans les changements d'attitude et de comportement dans les modes de consommation et de production, ainsi que dans la préparation aux catastrophes liées aux changements climatiques, notamment des systèmes d'alerte précoce et des plans de prévention.

La gestion des conflits régionaux s'ajoute à ces difficultés. Elle requiert la participation des pays membres, notamment pour mener la lutte contre la criminalité transnationale organisée, le terrorisme, la piraterie, le trafic des stupéfiants et la traite des personnes, ainsi que les flux financiers illicites soutirant à l'Afrique ses maigres ressources destinées au développement. Une attention accrue est nécessaire pour surmonter le problème du chômage des jeunes et assurer la stabilité sociale.

### **Ne pas faire de laissés-pour-compte**

L'incorporation des objectifs de développement durable en Sierra Leone a pris en considération le principe consistant à ne pas faire de laissés-pour-compte, car

---

<sup>11</sup> Voir <http://standardtimespress.org/?p=5191>.

cette nouvelle dimension, qui s'ajoute au contexte particulier du pays et aux difficultés auxquelles il est confronté, appelle une réponse appropriée. Par conséquent, le processus de consultation et de vulgarisation concernant les objectifs de développement durable a pris en considération les groupes marginalisés et exclus, y compris les personnes handicapées, les femmes des zones rurales, les enfants, les jeunes et les ménages vivant dans des implantations sauvages. Le Bureau de la statistique de la Sierra Leone et d'autres organismes gouvernementaux sont sensibilisés à l'importance de recueillir des données ventilées (y compris des données spatiales) qui permettent d'élaborer des politiques efficaces et de faire le suivi des inégalités flagrantes. Par ailleurs, la prise en compte des préoccupations relatives à l'équité intergénérationnelle environnementale est essentielle à la réalisation de cet objectif car, autrement, tout un pan de la génération actuelle serait laissé pour compte et la survie même des générations futures pourrait être compromise.

### **Que faire pour surmonter les difficultés**

D'après les informations recueillies au cours des consultations, il faut, pour remédier aux difficultés susmentionnées, mettre en place un État compétent et efficace doté d'institutions solides et de mécanismes de suivi et d'alerte et d'intervention rapide permettant de pallier les risques et les menaces, exploiter les points forts et appliquer les principaux enseignements tirés de l'expérience. Une fonction publique motivée et une infrastructure de paix durable et robuste sont des facteurs d'autant plus essentiels pour assurer un développement durable dans le pays, y compris par la mise en œuvre de mesures d'incitation accompagnées d'une inculcation des valeurs d'intégrité au travail.

### **Participation au processus d'examen volontaire et progrès accomplis dans l'adaptation nationale des objectifs de développement durable**

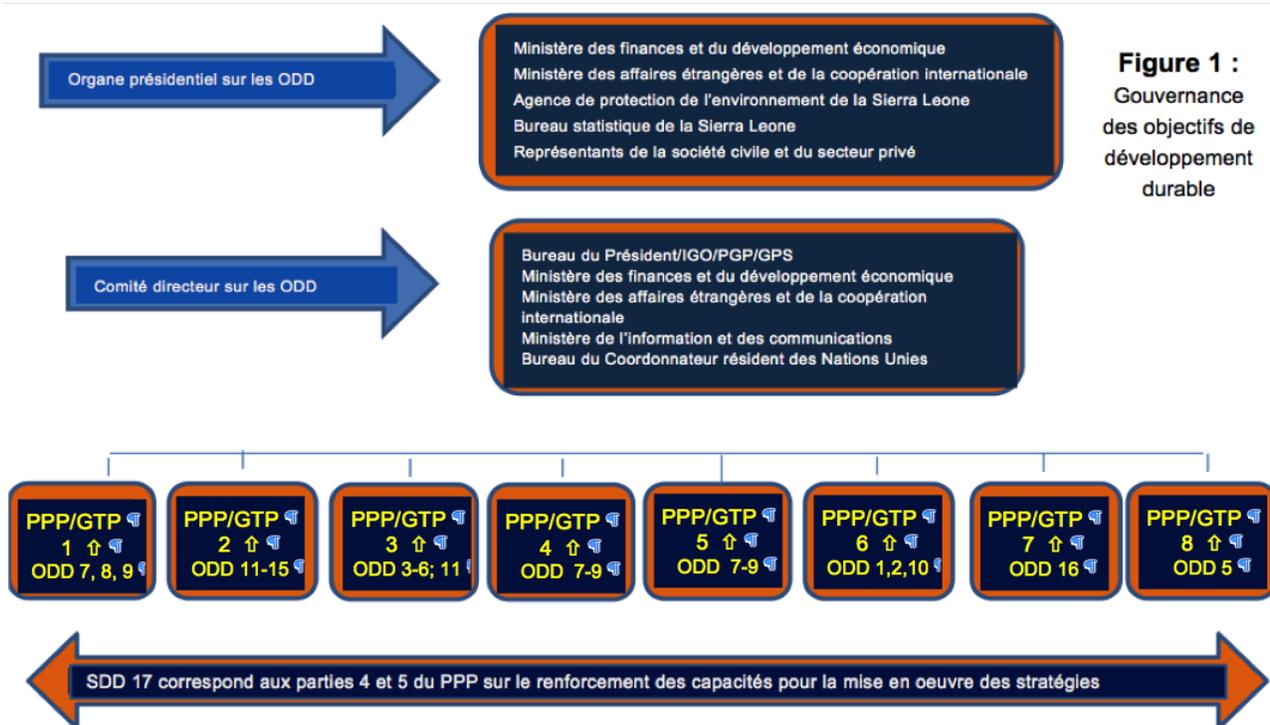
C'est dans le contexte décrit précédemment que les objectifs de développement durable sont apparus à la Sierra Leone comme une occasion opportune de s'attaquer aux problèmes de développement à venir. Le Gouvernement a donc préparé un rapport d'examen afin d'informer l'ONU, dans le cadre du Forum politique de haut niveau de juillet 2016, des progrès accomplis par la Sierra Leone dans l'intégration des objectifs de développement durable dans ses processus de développement national. À ce jour, la Sierra Leone a publié une version simplifiée des objectifs, qu'elle a distribuée au Parlement et au grand public, et a présenté un compte rendu au Cabinet. Ces initiatives ont été suivies par une série de réunions et d'ateliers de sensibilisation réunissant la société civile et des organisations non gouvernementales, des conseils locaux, un échantillon de collèves universitaires et des représentants du grand public dans le cadre de débats radiophoniques et télévisés. Le Bureau du Président exerce un contrôle d'ensemble sur le processus d'adaptation des objectifs de développement durable, tandis que les Ministères des finances et du développement économique et celui des affaires étrangères et de la coopération internationale assurent la direction opérationnelle, technique et diplomatique.

Les objectifs de développement durable ont été intégrés au budget national de 2016 et alignés sur les huit piliers du document de stratégie de troisième génération pour la réduction de la pauvreté de la Sierra Leone. Des ateliers techniques ont été organisés en vue d'élaborer le rapport d'adaptation des objectifs de développement

durable de la Sierra Leone, qui constitue le rapport d'examen devant être présenté au Forum politique de haut niveau en juillet. Un projet d'ensemble regroupant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable propres à la Sierra Leone a été formulé.

#### **Modalité de mise en œuvre prévue des objectifs de développement durable**

Les objectifs de développement durable seront mis en œuvre dans le cadre actuel de la mise en œuvre de notre plan de développement national, à savoir le Programme pour la prospérité. Le cadre institutionnel de gestion est présenté à la figure 1. Il est proposé de constituer un conseil présidentiel sur les objectifs de développement durable, qui sera chargé, aux niveaux stratégique et politique les plus élevés, d'élaborer les orientations politiques et stratégiques générales de la mise en œuvre des objectifs de développement durable et sera présidé par le Président et des membres issus du Bureau du Président, du Ministère des finances et du développement économique, du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, du Ministère de l'information et de la communication et du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies. Sous le conseil présidentiel, le comité ministériel sur les objectifs de développement durable fournira les directives opérationnelles relatives au processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable à l'ensemble des ministères d'exécution, départements et agences aux niveaux central et local, ainsi qu'aux organisations de la société civile et aux organisations non gouvernementales, au secteur privé, aux médias et aux milieux scientifiques et universitaires. Seront également représentés au sein du comité ministériel, le Ministère des finances et du développement économique, le Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale, le Bureau statistique de la Sierra Leone, l'Initiative/Partenariat pour un gouvernement ouvert et le Groupe des politiques et stratégies du Bureau du Président et d'autres ministères d'exécution, départements et agences. À l'autre niveau viennent les groupes de travail associés à chaque pilier du Programme pour la prospérité, qui seront modifiés pour prendre en compte les résultats du suivi et les rapports techniques sur les objectifs de développement durable assimilés à chaque pilier.



**Figure 1 :**  
Gouvernance  
des objectifs de  
développement  
durable

ODD = objectif de développement durable  
 IGO = Initiative pour un gouvernement ouvert  
 PGP = Partenariat pour un gouvernement ouvert  
 GPS = Groupe des politiques et stratégies  
 PPP = Programme pour la prospérité  
 GTP = Groupe de travail associé à chaque pilier

La mise en œuvre du plan d'adaptation s'inspirera des principes du New Deal pour l'engagement dans les États fragiles, à savoir la transparence, l'appropriation, un plan unique, le renforcement des capacités et la prise de risque partagée, qui servent de guide aux interventions de développement dans les États fragiles comme la Sierra Leone, ainsi que des principes de responsabilité mutuelle pour assurer l'efficacité de l'aide. Tous les acteurs du développement, y compris le secteur public, les organisations de la société civile et les organisations non gouvernementales, les organismes donateurs, les conseils locaux et le secteur privé seront coordonnés dans le cadre institutionnel décrit à la figure 1.

## Suisse

[Original : anglais]

La Confédération suisse voit dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 une occasion unique de renforcer et de promouvoir le développement durable à tous les niveaux, à savoir mondial, régional, national et infranational. Elle a donc joué un rôle actif de 2013 à 2015 dans le processus international d'élaboration des objectifs de développement durable, des moyens de mise en œuvre, du cadre de financement (Programme d'action d'Addis-Abeba) et

d'un système de suivi et d'examen efficace. L'une de ses principales préoccupations pendant le processus de négociation était d'intégrer dans les nouveaux objectifs les dimensions sociale, économique et environnementale d'une façon équilibrée, en tenant compte de leurs interconnexions. Cette question demeure une préoccupation pour l'avenir.

### **Un engagement fort à tous les échelons**

Le Conseil fédéral suisse a décidé, en décembre 2015, de maintenir ce niveau élevé d'engagement et d'apporter une contribution substantielle à la réalisation du Programme 2030, tant par sa politique intérieure que par sa politique étrangère. En janvier 2016, il a adopté la Stratégie pour un développement durable 2016-2019, qui souligne la nécessité d'une intégration cohérente du développement durable dans tous les domaines. Par conséquent, les engagements internationaux, en particulier sa coopération internationale et ses politiques étrangères sectorielles, seront axés, dans la mesure du possible, sur les objectifs de développement durable.

Pendant une phase « de transition » qui couvre la période 2016-2017, un groupe de travail interministériel temporaire supervise la mise en pratique d'un programme de travail complet dont les objectifs sont les suivants :

- Clarifier les arrangements institutionnels, les processus et les responsabilités au sein de l'administration fédérale afin de favoriser la mise en œuvre efficace et le suivi du Programme 2030;
- Mener une étude de référence et une analyse des lacunes portant sur tous les objectifs de développement durable et leurs cibles, afin de définir les futurs domaines d'action pour la mise en œuvre du Programme 2030;
- Assurer un mécanisme de suivi et d'information approprié en élargissant le système suisse d'indicateurs du développement durable, le cas échéant.

D'ici au début de 2018, un rapport résumant ces activités, entre autres, et formulant des recommandations concernant la réalisation du Programme 2030 par la Suisse sera présenté au Conseil fédéral. Sur la base des conclusions tirées de la phase de transition et des décisions du Conseil fédéral, la Suisse présentera une première évaluation nationale complète lors du Forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2018.

### **Favoriser l'appropriation et accroître la cohérence politique**

Dans un pays décentralisé comme la Suisse, les autorités infranationales, c'est-à-dire les cantons et les communes, jouent un rôle déterminant. Il est donc primordial pour la Confédération d'intégrer les principes du développement durable à tous les niveaux du Gouvernement afin d'en favoriser et d'en renforcer l'appropriation. Il ne s'agit pas de considérer le développement durable comme une tâche gouvernementale supplémentaire, mais plutôt de l'intégrer autant que possible dans les processus courants de planification et de contrôle. La réalisation du Programme 2030 confère une importance particulière à la collaboration verticale entre la Confédération, les cantons et les communes, de même qu'au renforcement de la cohérence politique en matière de développement durable à tous les niveaux.

La Suisse a une grande expérience dans la conduite de processus politiques fondés sur la participation des parties prenantes aux efforts de coordination des politiques nationales et internationales. Des processus participatifs antérieurs dans

le contexte du développement durable ont été consolidés depuis le dernier trimestre de 2015. Il en a résulté une nouvelle procédure de consultation approfondie, le « Dialogue 2030 pour le développement durable », grâce à laquelle le dialogue entre parties prenantes continuera de fournir des éléments de réflexion et tous les groupes concernés seront impliqués dans les processus liés aux différents aspects de la politique de la Confédération en matière de développement durable, notamment au cycle de planification, de mise en œuvre, de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports.

### **Stratégie de développement durable 2016-2019**

Les lignes directrices suivantes, qui s'inscrivent dans la stratégie de développement durable 2016-2019, expliquent comment la Confédération suisse entend intégrer la politique de développement durable dans toutes ses politiques sectorielles :

- Se responsabiliser face à l'avenir;
- Prendre en compte les trois dimensions du développement durable de manière équilibrée;
- Intégrer le développement durable dans tous les domaines politiques;
- Accroître la coordination entre les domaines politiques et améliorer la cohérence;

Forger des partenariats de développement durable.

Le Programme 2030 fournit un cadre de référence par rapport aux enjeux cruciaux que chaque pays doit affronter en tenant compte des circonstances qui lui sont propres. Dans cet esprit, la stratégie de développement durable 2016-2019 consiste en un plan d'action concret, qui s'articule autour de neuf domaines thématiques appartenant aux secteurs prioritaires du développement durable, en tenant compte de ses dimensions mondiales et des interactions de la Suisse avec d'autres pays. Ces priorités sont fondées sur les aspects prioritaires de la politique générale poursuivie par le Gouvernement fédéral, sur les objectifs déterminés par le Programme 2030 et sur les résultats du dialogue des parties prenantes :

1. Consommation et production (objectif 12);
2. Infrastructure, mobilité et développement urbain (objectifs 9 et 11);
3. Énergie et climat (objectifs 7 et 13);
4. Ressources naturelles (objectifs 2, 6, 14 et 15);
5. Système économique et financier (objectifs 8, 10, 16 et 17);
6. Éducation, recherche et innovation (objectif 4);
7. Sécurité sociale (objectifs 1 et 16);
8. Égalité entre les sexes et cohésion sociale (objectifs 5, 10 et 16);
9. Santé (objectif 3).

### **La politique étrangère de la Suisse**

La stratégie de développement durable 2016-2019 et son Plan d'action comprennent aussi un certain nombre d'activités relevant de la politique étrangère de la Suisse, laquelle intègre le développement durable sur tous les plans, y compris sa politique économique étrangère, la coopération internationale et ses politiques étrangères sectorielles. En s'engageant ainsi dans des processus internationaux axés sur des secteurs spécifiques, y compris des conventions multilatérales, des accords bilatéraux et des programmes (des Nations Unies) régionaux et internationaux, la Suisse contribue à faire avancer le développement durable dans chacune de ses trois dimensions. La nouvelle stratégie suisse en matière de politique étrangère pour 2016-2019 définit les grandes lignes de l'engagement international du pays pour la législature en cours jusqu'en 2019. Le développement durable est l'une de ses quatre priorités.

Le Programme 2030 et les objectifs de développement durable feront partie intégrante des efforts de la Suisse en matière de coopération internationale. Dans son message sur la coopération internationale 2017-2020, qui est en cours d'examen au Parlement, le Conseil fédéral sollicite un cadre de financement et détermine les instruments qui serviront à mettre en œuvre les objectifs de développement durable dans le cadre de la coopération internationale suisse. De 2017 à 2020, la Suisse, soucieuse de renforcer sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable correspondants et du Programme d'action d'Addis-Abeba, concentrera ses efforts sur les sept objectifs suivants :

1. Contribuer au développement d'un cadre international permettant de répondre aux défis mondiaux;
2. Prévenir et gérer les conséquences des crises et des catastrophes et de la fragilité; promouvoir la transformation des conflits;
3. Assurer un accès durable aux ressources et aux services pour tous;
4. Promouvoir une croissance économique durable;
5. Renforcer l'état de droit et la participation démocratique; soutenir des institutions au service de la société et de l'économie;
6. Assurer le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales;
7. Renforcer l'égalité des sexes et les droits des femmes et des filles.

### **Transition institutionnelle vers une mise en œuvre et un suivi efficaces**

Pendant la phase de transition 2016-2017, la Suisse renforcera l'alignement de sa politique en matière de développement durable sur le Programme 2030. Elle examinera les questions relatives à d'éventuels arrangements institutionnels et proposera des modifications, si nécessaire. Elle accordera une attention particulière à une coordination aussi efficace que possible des processus nationaux, infranationaux et internationaux, le but étant de s'appuyer sur les structures existantes pour mettre en place, au sein de la Confédération, un processus qui permette la mise en œuvre efficace du Programme 2030 dans ses politiques intérieure et étrangère. Elle veillera à créer des synergies entre les processus nationaux et internationaux tout en évitant les duplications et les chevauchements.

Elle réfléchira aussi en amont à ce qu'implique exactement la poursuite des objectifs de développement durable.

Les services fédéraux doivent intégrer le développement durable dans leurs rapports périodiques sur des éléments ou des domaines d'activité couverts par leurs politiques sectorielles. Pour mesurer sa contribution aux objectifs de développement durable et pour en rendre compte, la Suisse utilise son système de suivi du développement durable (MONET) en place depuis 2003, dont les quelque 75 indicateurs régulièrement mis à jour indiquent les domaines dans lesquels elle progresse sur la voie du développement durable. Le cadre de référence du système a été révisé en mai 2016 afin de pouvoir prendre en compte le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, et constitue désormais la base des rapports nationaux et internationaux.

La Confédération est par ailleurs très impliquée dans le Forum politique de haut niveau pour le développement durable aux côtés de tous les autres pays et des représentants des parties prenantes concernées. Elle participera donc à l'établissement des rapports périodiques prévus et au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, donnera des informations précises sur la façon d'améliorer la base de données et aidera les pays en développement à renforcer leurs capacités nationales pour élaborer des stratégies de développement durable et assurer le suivi de leur mise en œuvre.

#### **Moyens de mise en œuvre**

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable 2016-2019 est financée au moyen du budget approuvé des services fédéraux, lesquels sont chargés d'incorporer dans leurs prévisions les ressources financières nécessaires. La Confédération suisse soutient aussi le cadre de financement et de mise en œuvre global adopté par tous les États Membres des Nations Unies lors de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à savoir le Programme d'action d'Addis-Abeba. De plus, la Suisse apporte un appui résolu aux conventions et normes internationales afin de renforcer le cadre normatif mondial qui doit permettre d'atteindre les objectifs de développement durable. La Confédération suisse prend des mesures pour relever les nombreux défis que pose l'adaptation des objectifs de développement durable à son contexte national. Elle entend notamment nouer des partenariats de mise en œuvre dans tous les domaines et à tous les niveaux. Une coopération étroite entre le Gouvernement, les associations intéressées et des organisations non gouvernementales œuvrant essentiellement dans les sphères économiques et sociales et liées à l'environnement et à la coopération au développement, se développe avec constance depuis de nombreuses années. Cette approche coordonnée entre secteurs et acteurs d'horizons variés sera consolidée afin d'asseoir les partenariats sur une base plus large et de lancer des initiatives multipartites, le but étant d'étayer l'action significative de la Suisse en faveur de la progression de notre monde sur la voie du développement durable d'ici à 2030.

## Togo

[Original : français]

La communauté internationale a adopté en 2000 les objectifs du Millénaire pour le développement en vue de créer un monde meilleur pour les populations à l'horizon 2015. Au Togo, la mise en œuvre desdits objectifs a démarré en 2007 avec l'élaboration de la Stratégie nationale de développement à long terme basée sur les objectifs du Millénaire pour le développement. À l'échéance de 2015, des progrès significatifs ont été enregistrés. Cependant, des défis restent à relever en vue d'un développement durable. Tirant les leçons des résultats de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, la communauté internationale s'est engagée à se doter d'un programme de développement à l'horizon 2030 intégrant les dimensions de durabilité.

En tant que pays pilote, le Togo a pris une part active au processus d'élaboration et d'adoption des objectifs de développement durable et à la définition du programme de développement pour l'après-2015. Faisant suite à cet engagement, il s'est porté volontaire pour préparer et présenter au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, en juillet 2016, son rapport sur l'état d'avancement de l'intégration des objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification du développement.

Les principales articulations dudit rapport se présentent comme suit.

### **Existant en matière de développement durable**

Le Togo, avant l'avènement des objectifs de développement durable, s'était déjà doté d'une vision pour un développement durable, notamment celle de bâtir d'ici à 2030 une société fondée sur la base d'un développement économique et social harmonieux et supportable pour l'environnement. Cette vision est matérialisée dans la Stratégie nationale de développement durable élaborée en 2011. En outre, afin de faciliter l'intégration des objectifs de développement durable, un nouveau système national de planification a été élaboré et validé. Par ailleurs, le pays a tiré les leçons des résultats mitigés de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et s'est engagé à œuvrer pour la mise en œuvre réussie du programme de développement pour l'après-2015.

### **Processus d'élaboration et d'adoption des objectifs de développement durable**

Au-delà des aspirations exprimées par la population togolaise dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, d'autres initiatives ont été prises par le Togo pour se projeter dans l'appropriation de la démarche dictée par ce nouveau cadre de développement. Il s'agit entre autres de :

- L'élaboration du programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable du Togo, 2015-2019;
- La formation sur la grille d'analyse du développement durable;
- La formation sur la maîtrise d'outils d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et de la stratégie des achats publics durable au Togo;

- La sensibilisation des parlementaires au programme de développement pour l’après-2015;
- La sensibilisation des médias et de la société civile;
- La sensibilisation à la planification régionale axée sur les objectifs de développement durable et la diffusion d’informations à ce sujet.

### **Conduite de l’examen pour l’élaboration du rapport**

Pour l’examen en vue de l’élaboration du rapport à présenter au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Togo a adopté une démarche méthodologique en quatre étapes :

- a) Préparation : (identification et mobilisation des parties prenantes);
- b) Concentration avec les parties prenantes (réunion d’information sur le processus et les données à collecter, transmission du questionnaire de collecte, synthèse et analyse des données, concertation sur les données synthétisées);
- c) Rédaction du rapport (mise en place d’un secrétariat technique, élaboration du rapport provisoire);
- d) Validation du rapport (validation technique du rapport par les parties prenantes, adoption en Conseil des ministres.

### **Leçons apprises**

L’approche participative et inclusive adoptée par le Gouvernement a permis à une masse critique d’acteurs de s’approprier davantage les objectifs de développement durable et leurs cibles et de se préparer à les mettre en œuvre. On a noté l’engagement des acteurs à œuvrer à la mise en œuvre réussie des objectifs de développement durable afin de combler les déficiences observées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

### **Principaux défis**

Les défis majeurs concernent le renforcement des capacités et la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

### **Initiatives après l’adoption des objectifs de développement durable**

À la suite de l’adoption des objectifs de développement durable, une formation a été organisée à l’intention des acteurs nationaux et sous-régionaux sur les outils et la méthodologie d’intégration des objectifs et leurs cibles lors de la planification. Le Gouvernement a en outre lancé le processus d’élaboration de son plan national de développement (2018-2022) qui remplacera la stratégie de croissance accélérée et de promotion de l’emploi. Ce plan servira de base pour l’intégration des objectifs de développement durable. À cette fin, les indicateurs ont été définis et les objectifs, cibles et indicateurs ont été priorisés. Il faut souligner les engagements pris par le Togo à la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Paris en 2015 dans le cadre de la riposte mondiale à la menace des changements climatiques et la lutte contre la pauvreté. Le Togo a aussi lancé un vaste programme d’urgence de développement communautaire pour répondre aux besoins sociaux des communautés à la base.

### **Efforts d'intégration des objectifs de développement durable dans les politiques et stratégies de développement**

Pour l'intégration des objectifs de développement durable dans les instruments nationaux de planification, des efforts ont été notés aussi bien de la part des acteurs étatiques (institutions de la République, ministères) que non étatiques (secteur privé, société civile, partenaires techniques et financiers). Ces acteurs ont mené, entre autres, des actions : a) de sensibilisation pour l'actualisation des politiques, stratégies, programmes et projets; b) de diffusion des informations sur les objectifs de développement durable; c) de sensibilisation pour l'appropriation des objectifs de développement durable; d) d'identification et d'intégration des objectifs de développement durable dans les documents de planification; et e) de participation aux rencontres internationales et régionales sur l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification.

### **Thématiques émergentes majeures**

L'énergie, l'érosion côtière, l'emploi des jeunes et le renforcement des capacités apparaissent comme thématiques émergentes majeures. Face à ces défis, le Togo s'engage à :

- Orienter les stratégies, programmes et plans vers un développement sobre en carbone basé sur le développement des énergies nouvelles et renouvelables;
- Lutter contre l'avancée de la mer en menant des actions de protection de la côte et en renforçant également la résilience des communautés de la zone côtière aux changements climatiques;
- Renforcer la promotion de l'emploi des jeunes;
- Mettre en œuvre le programme national de renforcement des capacités et de modernisation de l'État pour le développement durable afin de restaurer les capacités à la fois humaines, institutionnelles et organisationnelles, fortement érodées avec la longue crise sociopolitique des années 90, en vue de remettre le Togo sur la voie du développement durable.

### **Moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable**

En vue de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable, le Gouvernement a lancé le processus d'élaboration du plan national de développement qui sera soumis, une fois finalisé, aux bailleurs de fonds au cours d'une table ronde. En outre, le secteur privé et la diaspora sont d'autres sources de financement de la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, pour la mobilisation des ressources internes, le Gouvernement a d'ores et déjà mis en place l'Office togolais des recettes avec l'intégration des services des impôts et des douanes pour plus d'efficacité.

### **Prochaines étapes**

À court et moyen terme, le Gouvernement entend entreprendre :

- L'élaboration, la validation et l'adoption du plan national de développement;

- L'élaboration du guide d'intégration des objectifs de développement durable dans la planification;
- Le renforcement des capacités en ce qui concerne l'intégration des objectifs de développement durable dans la planification;
- L'actualisation des politiques et stratégies existantes au regard des objectifs de développement durable;
- L'actualisation de la fiche de gouvernance du Togo en vue de la responsabilité dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de développement;
- La mise en place d'un dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre des objectifs de développement durable;
- La diffusion du plan national de développement.

À long terme, il sera question d'évaluer le plan national de développement au regard des objectifs de développement durable et de la vision du Togo à l'horizon 2030.

## Turquie

[Original : anglais]

Considérant qu'il revient à chaque pays de décider de la portée de son examen et de la forme sous laquelle il veut présenter son exposé national volontaire, la Turquie souhaite présenter les grandes lignes de son examen devant être soumis à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016. Les éléments ci-après feront partie du rapport de la Turquie en conformité avec la proposition de directives communes d'application volontaire relatives aux rapports qui a été présentée lors du premier atelier de discussion.

### **État d'avancement de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement, un accent particulier étant mis sur le thème du Forum politique de haut niveau pour le développement durable de 2016**

Le Forum politique de haut niveau de 2016 a pour thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». Par conséquent, le rapport de la Turquie sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement sera présenté en tenant compte de ce thème et en portant un regard prospectif sur le Programme 2030. Des informations sur le passage des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable y seront également présentées. La section portera également sur les pratiques optimales et les enseignements tirés.

**Réflexions préliminaires.** La Turquie a cumulé de nombreux succès dans la réalisation de la quasi-totalité des objectifs du Millénaire au cours des 15 dernières années. Malgré des progrès médiocres dans la réalisation de certains objectifs comme l'égalité des sexes, les efforts collectifs pour améliorer les résultats pour l'ensemble des objectifs ont amené les spécialistes de l'élaboration des politiques à adopter une perspective intégrée du développement. En ce qui concerne certains objectifs, notamment l'élimination de l'extrême pauvreté, la réduction de la mortalité infantile, l'amélioration de la santé maternelle, l'amélioration des sources

d'eau potable et des installations sanitaires et l'établissement d'un partenariat mondial pour le développement, la Turquie figure parmi les 10 pays ayant obtenu les meilleurs résultats, mesurés par les taux annuels moyens de progrès relatif.

### **Concept de développement durable dans l'environnement politique de la Turquie**

Le concept de développement durable sera défini dans le plan national de la Turquie et son approche du développement axé sur l'être humain. D'emblée, les principaux domaines politiques du plan national de développement de la Turquie apparentés aux objectifs de développement durable seront mis en évidence. La structure du dixième plan de développement, qui couvre la période 2014-2018, y compris les axes de développement du plan et des programmes de transformation, sera définie dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**Considérations préliminaires.** En Turquie, les politiques de développement durable sont intégrées dans divers règlements, lois et plans de multiples secteurs et domaines d'action, mais le plan national de développement de la Turquie est avant tout le document de référence pour l'ensemble des politiques et priorités nationales. La Turquie a introduit le concept de développement durable pour la première fois dans son septième plan de développement, en 1996, à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio en 1992. Récemment, les résultats de la Conférence ont été intégrés au dixième plan de développement. L'un des principaux axes du dixième plan de développement, celui de la durabilité, est fondé sur une approche du développement centrée sur l'être humain. En outre, l'analyse préliminaire montre qu'il existe une corrélation évidente entre le dixième plan de développement et les objectifs de développement durable.

### **Intégration des objectifs de développement durable dans le plan national de développement**

La présente section a pour but d'expliquer comment les objectifs de développement durable seront intégrés aux stratégies du onzième plan de développement à venir. Les initiatives en cours et les études de fond entreprises en vue de cette intégration dans les stratégies nationales seront également partagées.

**Considérations préliminaires.** La Turquie s'emploie actuellement à actualiser sa vision à long terme d'un soutien au processus d'élaboration de son onzième plan de développement. La Turquie entend traiter les objectifs de développement durable comme les principaux éléments de sa vision à long terme et de son plan.

### **Mécanismes institutionnels de mise en œuvre des objectifs de développement durable**

Le rôle de coordination du Ministère du développement, les organes juridiques de haut niveau pertinents pour les objectifs de développement durable, la nouvelle Commission de coordination du développement durable et la responsabilité partagée des ministères d'exécution pour la mise en œuvre du Programme 2030 seront présentés dans la présente section.

**Considérations préliminaires.** Le Ministère du développement, chargé de l'élaboration des plans nationaux de développement de la Turquie, adoptera une

approche cohérente des politiques centrée sur le processus de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Compte tenu du rôle de coordination du Ministère et de la place prépondérante des plans nationaux de développement dans le processus d'élaboration des politiques en Turquie, la mise en œuvre des objectifs sera la responsabilité partagée de tous les ministères. Ce partage des responsabilités facilitera l'intégration des objectifs dans tous les documents stratégiques et politiques pertinents aux niveaux central et local. La Commission de coordination du développement durable de la Turquie est coordonnée par le Ministère du développement. Les responsabilités de la Commission seront renforcées et élargies conformément à son rôle de coordination, en particulier pour la mise en œuvre des objectifs et le processus d'établissement de rapports et compte tenu de la nature globale du Programme 2030. Il est prévu d'élargir le rôle de la Commission, notamment en augmentant le nombre de ses membres, afin de favoriser une approche globale et intégrée des moteurs de progrès des objectifs. Il est également prévu d'assurer une participation de haut niveau à la Commission pour lui permettre de contribuer efficacement à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions et d'assumer le rôle qu'elle aura à jouer dans le processus de suivi et d'examen de la mise en œuvre des objectifs.

### **Sensibilisation du public et appropriation des objectifs de développement durable**

L'intention de la Turquie est d'élaborer un programme qui sera adopté par toutes les parties prenantes et tous les citoyens. La présente section donnera un aperçu des stratégies visant à renforcer l'appropriation des objectifs de développement durable et la sensibilisation du public à leur importance. La campagne de sensibilisation comprendra des activités de vulgarisation qui seront menées en collaboration avec le milieu universitaire, les organisations non gouvernementales et le secteur privé en ayant recours à divers modes de communication.

**Considérations préliminaires.** Dans la phase de mise en œuvre du Programme 2030, l'appropriation politique sera un facteur essentiel de succès. Compte tenu du caractère global et universel des objectifs de développement durable, l'appropriation politique au plus haut niveau possible et une coordination efficace de toutes les parties prenantes seront un facteur déterminant pour traduire la vision mondiale des objectifs en actions nationales durables. La responsabilité de la mise en œuvre du Programme 2030 incombe non seulement aux gouvernements, mais aussi au secteur privé, aux organisations non gouvernementales et au milieu universitaire. La Turquie aspire à garantir un cadre national adapté à la contribution effective de toutes les parties prenantes à la planification, à la mise en œuvre et à l'examen des objectifs de développement durable. Le programme devrait se refléter dans les programmes de travail et les priorités de toutes les parties prenantes concernées.

### **Indicateurs des objectifs de développement durable et suivi des progrès accomplis**

La présente section porte sur le rôle et la compétence de l'Institut statistique turc (TURKSTAT). C'est à lui qu'incombera principalement la responsabilité du suivi des progrès. Les premières mesures prises par l'Institut pour mettre au point des indicateurs seront présentées sous cette rubrique.

**Considérations préliminaires.** En ce qui concerne le suivi et l'examen, la Turquie entend établir un cadre d'examen conforme au cadre de suivi et d'examen des Nations Unies. Dans ce contexte, des rapports des examens nationaux des objectifs de développement durable devraient être élaborés tous les quatre ans, en ce qui concerne le programme du Forum politique de haut niveau. Quant au suivi des objectifs au niveau national, depuis 2000, la Turquie dispose déjà d'un ensemble d'indicateurs nationaux du développement durable, composé de 132 indicateurs appartenant à 10 catégories. Ce cadre de suivi sera élargi à la lumière des indicateurs mondiaux des objectifs de développement durable selon nos priorités et capacités nationales. L'Institut statistique turc suit de près les travaux de l'ONU sur les indicateurs et entamera prochainement des travaux d'analyse pour combler les lacunes relatives aux données. L'Institut jouera un rôle central dans le suivi du Programme 2030 en fonction des indicateurs mondiaux. La Turquie affinera son ensemble actuel en prenant en compte les résultats des travaux statistiques de l'ONU relatifs au cadre de suivi commun à l'échelle mondiale et à la liste des priorités nationales des objectifs de développement durable.

#### **Cadre turc de coopération pour le développement et partenariats possibles en vue d'une collaboration future**

Les stratégies de coopération pour le développement et les données d'expérience seront présentées sous cette rubrique. Enfin, les besoins potentiels et le rôle de la Turquie en matière de financement, de renforcement des capacités, de technologie ou de partenariats seront également explicités.

**Considérations préliminaires.** La Turquie est un nouveau donateur dans le domaine de la coopération pour le développement et le montant de l'aide publique au développement (APD) fournie par le pays a augmenté rapidement ces dernières années. En 2014, l'APD nette de la Turquie s'est élevée à 3,6 milliards de dollars, soit une augmentation de 15 % en valeur réelle par rapport à 2013. Le taux de l'APD en pourcentage du revenu national brut (RNB) est passé de 0,40 % en 2013 à 0,45 % en 2014. Les données préliminaires montrent que l'APD a atteint 3,9 milliards de dollars en 2015 (0,54 % du RNB). La coopération pour le développement de la Turquie est établie conformément au décret officiel, adopté en 2011, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence turque de coopération et de coordination. L'Agence conçoit et coordonne les activités de coopération bilatérale pour le développement de la Turquie et met en œuvre des projets en collaboration avec d'autres ministères, des organisations non gouvernementales et le secteur privé. D'autres institutions publiques et organisations non gouvernementales, ainsi que le secteur privé, s'emploient également à mettre en œuvre des projets et des programmes financés dans le cadre de l'aide publique au développement fournie par la Turquie.

#### **Problèmes liés à la mise en œuvre du Programme 2030 et données d'expérience**

Les problèmes potentiels sont mis en évidence dans la présente section. Les mécanismes institutionnels visant à gérer les problèmes, en particulier ceux liés à la coordination, seront partagés avec les autres pays. Les capacités insuffisantes, en particulier en matière de collecte et d'analyse de données, et la nécessité de veiller à l'appropriation du Programme 2030 par toutes les parties prenantes sont parmi les problèmes communs pressants à partager.

En outre, le décloisonnement et la collaboration intégrée sur des objectifs particuliers seront un enjeu crucial dans la mesure où il sera nécessaire d'adapter de nouvelles approches aux processus courants d'élaboration des politiques. Les meilleures façons d'intégrer l'élaboration des politiques de développement durable à tous les niveaux, ainsi que les possibilités ou les obstacles relatifs à l'intégration des trois dimensions du développement durable seront étudiés.

### **Conclusions et messages à l'intention de la communauté internationale**

La Turquie présentera ses messages destinés à la communauté internationale dans la présente section, en prenant en considération les défis et les besoins futurs en matière de développement durable.

De plus, la Turquie aimerait connaître les plans et les pratiques optimales d'autres pays en ce qui concerne la méthode d'établissement des examens nationaux. Elle aimerait également en apprendre davantage sur les expériences de ses homologues quant à l'incorporation du Plan d'action d'Addis-Abeba et des objectifs de développement durable dans leurs contextes nationaux respectifs. Ces préoccupations et ces questions seront partagées pour permettre un environnement propice à l'apprentissage commun.

Dans le cadre du nouveau programme de développement, la Turquie estime essentiel de poursuivre son approche du développement centrée sur l'être humain, dont les axes principaux sont l'égalité et la durabilité. La priorité absolue de la Turquie est la lutte contre la pauvreté dans le but d'assurer à tous une qualité de vie honorable. En outre, le maintien d'une société pacifique, ainsi que le rétablissement d'un état de droit et d'une bonne gouvernance sont les facilitateurs de nos objectifs et de nos cibles et la garantie que les règles du jeu sont les mêmes pour tous. Pour la Turquie, une bonne gouvernance et une capacité institutionnelle solide constituent le quatrième pilier du développement durable. Sans elles, il est presque impossible de réaliser les objectifs et les cibles. Par conséquent, la création de partenariats aux fins du renforcement des capacités et de l'autonomisation des institutions concernées devraient être une priorité absolue pour tous.

## **République bolivarienne du Venezuela**

**[Original : espagnol]**

La République bolivarienne du Venezuela présente au Forum politique de haut niveau pour le développement durable le résumé analytique qui fait partie intégrante de l'exposé national volontaire, conformément aux directives communes d'établissement de rapports, proposées à l'annexe du rapport du Secrétaire général sur les jalons essentiels sur la voie d'un suivi et d'un examen cohérents, efficaces et inclusifs à l'échelle mondiale.

De l'avis du Venezuela, l'exposé national volontaire démontre la détermination politique permettant d'élever le niveau de vie de son peuple, en s'écartant du modèle rentier établi il y a plus de 100 ans et en renforçant la prise en compte systématique des droits de l'homme et la participation politique du peuple vénézuélien, dans un rôle de premier plan et avec une responsabilité commune, à toutes les initiatives de politique publique. Les deux dimensions, le peuple et l'État, sont entièrement compatibles avec les progrès réalisés dans la construction

historique du socialisme bolivarien selon les trois modalités des objectifs de développement durable, à savoir l'inclusion sociale, écosocialiste et écologiste et économique et productive.

La suite donnée aux objectifs du Millénaire pour le développement et à leur mise en œuvre constitue un principe directeur fondamental des politiques de développement durable en vigueur en République bolivarienne du Venezuela, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Le Venezuela a donc mis en œuvre les objectifs de développement durable dans une optique globale, complémentaire et ciblée pour rompre avec la conception économique dominante et intégrer des perspectives multidimensionnelles concernant le droit au développement et l'éradication définitive de la pauvreté et des inégalités. Il revendique l'indépendance, l'autodétermination, la souveraineté permanente sur les ressources naturelles et la prééminence de l'État comme entité fondamentalement responsable du développement.

Pour le Venezuela, les objectifs de développement durable sont le produit légitime d'un processus intergouvernemental ouvert et transparent au sein duquel l'État vénézuélien a de bonnes chances de succès, facteur essentiel à son appropriation nationale et à la réalisation des 17 objectifs et des 169 cibles associées. Dans le domaine de l'éducation publique, le Président Nicolás Maduro Moros a confirmé cet engagement devant le Conseil des ministres le 29 septembre 2015 en plaidant en faveur de l'appropriation collective des objectifs de développement durable par le peuple et l'État pour la mise en œuvre du Programme 2030, conjointement avec le plan national de développement pour 2013-2019, dont certains des principaux objectifs et cibles sont liés à l'élimination de la pauvreté d'ici à 2019.

Cet engagement politique au plus haut niveau, suivi d'arrangements juridiques et institutionnels, a facilité l'élaboration du cadre politique général du développement de notre pays et permettra aux partenariats stratégiques de financer et de renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable, conformément aux plans nationaux, contribuant ainsi à la pérennité et au renforcement des 15 facteurs de production actuellement encouragés au Venezuela dans les secteurs industriel, économique, social et touristique pour surmonter le « rentiérisme » pétrolier qui a prévalu pendant plus de 100 ans.

## **Résumé**

Depuis 2015, année où le Président de la République a ordonné la mise en œuvre et l'appropriation collective du Programme 2030, des progrès ont été réalisés dans des domaines aussi cruciaux que l'adaptation et l'alignement des cadres juridiques et politiques pour le développement durable, les aspects pertinents du cadre institutionnel pour la coordination et la cohérence de la mise en œuvre du Programme, la participation des acteurs autres que l'État et l'analyse, l'adoption et le complément d'indicateurs qui valident ces progrès.

La République bolivarienne du Venezuela estime que les mesures prises pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable, immédiatement après leur adoption par l'Assemblée générale, constituent des pratiques optimales. Ces mesures sont regroupées en fonction de quatre facteurs de progrès interreliés : a) un engagement politique au plus haut niveau visant à adapter les plans opérationnels de tous les organes de l'administration publique pour la mise en œuvre des objectifs et

à assumer la responsabilité de cette adaptation sous la supervision des six vice-présidents sectoriels du Conseil des ministres en vue de donner suite à la mise en œuvre; b) le lancement d'un processus de renforcement, sur la base du Programme 2030, du cadre général de la politique publique défini dans le plan de développement national pour 2013-2019; c) l'instruction donnée à l'Institut national de la statistique de ventiler les données et de présenter clairement les informations relatives aux secteurs les plus vulnérables, y compris les enfants et les adolescents, les personnes d'ascendance africaine, les peuples autochtones, les personnes handicapées, les personnes âgées et les femmes, en conformité avec le principe selon lequel personne ne doit être laissé pour compte; et d) l'intégration dynamique de la participation politique, dans un rôle de chef de file et avec une responsabilité commune, dans le cadre de consultations, des mouvements sociaux, des acteurs non étatiques, des secteurs productifs, des milieux universitaires et des conseils de gouvernement populaire comme fondement de l'appropriation du Programme 2030 du bas vers le haut et vice versa.

La République bolivarienne du Venezuela a réussi à maintenir des politiques d'investissement social visant à éliminer la pauvreté et la faim et à garantir un bien-être universel, une croissance économique productive et la viabilité des villes (objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 8 et 11), en mettant l'accent en premier lieu sur les familles les plus vulnérables. Ces politiques ont été maintenues malgré le climat économique défavorable découlant de la diminution du prix des hydrocarbures et de facteurs nationaux et internationaux déstabilisants.

Au niveau national, une guerre économique ouverte bat son plein et s'accompagne de tentatives de la majorité de l'opposition actuelle à l'Assemblée nationale d'inverser inconstitutionnellement les progrès du gouvernement révolutionnaire dans la défense des droits sociaux, économiques et culturels réalisés au cours des 15 dernières années, créant de ce fait un climat d'instabilité.

Au niveau international, la République bolivarienne du Venezuela a dû faire face à la chute continue des cours du pétrole, qui n'ont jamais été aussi bas en 45 ans, entraînant une diminution du revenu national, et à l'intensification du phénomène El Niño, qui a plongé le système électrique national dans une crise et entraîné une réduction du temps de travail dans le secteur public.

### **Priorités nationales pour la phase initiale de mise en œuvre**

Les priorités nationales initiales pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable sont structurées autour des thèmes de l'élimination de la pauvreté, de la viabilité des villes et de la promotion de la production aux niveaux local, général et national, ces thèmes étant les piliers du programme économique bolivarien et du plan pauvreté zéro qui doit être réalisé d'ici à 2019. Parallèlement, les priorités du Gouvernement bolivarien sous-tendent ses orientations politiques en matière de développement et sa vision du développement durable, établies conformément à la Constitution, qui mettent particulièrement l'accent sur la dimension sociale. Elles reflètent également l'expérience acquise dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement.

La dimension écosocialiste du modèle national exprime la volonté des autorités d'imprimer simultanément un élan politique aux dimensions sociales, environnementales et économiques qui sous-tendent le Programme 2030. La République bolivarienne du Venezuela considère que l'écosocialisme est fondé sur

la conviction selon laquelle le capitalisme est la cause principale de la destruction et de la dégradation des écosystèmes et de l'augmentation des injustices sociales dans le monde. Le Venezuela travaille donc au quotidien à construire un autre modèle de développement, ancré dans le respect de la Terre mère.

### **Cadre et rôles institutionnels et premières mesures**

La République bolivarienne du Venezuela est dotée d'un Conseil des Vice-Présidents, un organe de haut niveau, qui est présidé par le Vice-Président exécutif de la République. Il se compose de six vice-présidents sectoriels, qui se réunissent trois fois par semaine pour examiner les aspects intersectoriels et transversaux des politiques de développement mises en œuvre au Venezuela dans le cadre du plan de développement 2013-2019 et de leur harmonisation avec le Programme 2030.

Le Ministère du pouvoir populaire pour les affaires étrangères supervise la coordination des bureaux et des organismes compétents de l'administration centrale pour la mise en œuvre du Programme 2030. C'est ce qui se reflète dans le renforcement constant et l'autonomisation du Groupe de coordination interorganisations dirigé par le Vice-Ministre des affaires multilatérales et de l'intégration, qui réunit tous les vice-ministres et les directeurs des relations internationales de l'administration centrale. Le Groupe se réunit tous les deux mois pour examiner la dimension sectorielle des politiques et leurs incidences sur la programmation, les cadres juridiques et politiques en matière de développement et les progrès réalisés dans l'évaluation des indicateurs de suivi des objectifs de développement durable au niveau national.

De même, le Conseil national des droits de l'homme, auquel participent 14 organes de l'État vénézuélien, veille à ce que tous les droits de l'homme soient intégrés dans toutes les politiques de développement pertinentes au niveau national. Le Conseil a pris l'initiative de proposer la répartition des responsabilités concernant les objectifs et les cibles de développement durable entre les bureaux et les organismes de l'administration centrale, conformément à leurs domaines de compétence respectifs.

Le Conseil national des droits de l'homme a dirigé la consultation nationale réalisée le 9 octobre 2015 avec les 15 conseils présidentiels du Gouvernement populaire, à laquelle a participé le Président de la République. Un comité de statistique a également été créé au sein du Vice-Ministère de la planification. Il se réunit chaque semaine avec les hauts fonctionnaires de la Vice-Présidence et du Ministère du pouvoir populaire de planification pour assurer la meilleure qualité possible des données, en collaboration avec l'Institut national de la statistique.

### **Cadre général des politiques et indicateurs de suivi de la mise en œuvre**

En ce qui concerne les politiques et les questions programmatiques connexes, les organes de l'administration centrale, y compris le Ministère du pouvoir populaire de planification et le Conseil national des droits de l'homme, ont réalisé des progrès substantiels dans l'analyse des objectifs de développement durable sur le plan de la cohérence et de l'harmonisation avec le cadre national des politiques de développement, surtout du point de vue intersectoriel.

Un exemple patent de cet examen est l'analyse menée par l'Institut national de la statistique de plus de 60 % des 309 indicateurs initialement proposés par la Commission de statistique des Nations Unies pour le suivi de la mise en œuvre des

objectifs de développement durable. L'Institut collabore avec les organes compétents de l'administration centrale pour adapter et mettre en place les indicateurs pertinents. Les résultats préliminaires encourageants de ses travaux incluaient des études de faisabilité d'au moins 184 indicateurs, l'identification de 22 indicateurs qui semblaient irréalisables et celle de 43 indicateurs pour lesquels des opérations statistiques ont déjà été définies. Par ailleurs, l'Institut a mis au point 122 nouveaux indicateurs qui visent à dépasser la vision économique étroite qui prévaut actuellement et prennent en compte la perspective multidimensionnelle de la pauvreté et des inégalités.

Il convient de noter que le lancement, le 9 mai 2016, du nouveau portail du Système national de géostatistique comme outil de planification des orientations stratégiques de développement et d'optimisation du programme économique bolivarien a constitué l'une des avancées les plus importantes. Les données disponibles concernent le recensement sur la population, le logement et les facteurs physiques naturels, réparties par États ou provinces, municipalités et paroisses.

### **Premières expériences réussies dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable et de leurs cibles**

Dans le cadre de l'instruction présidentielle concernant l'appropriation et la mise en œuvre des objectifs de développement durable dans la politique publique nationale, l'une des expériences les plus importantes a été la mise en place réussie des bases de missions socialistes comme instrument fondamental pour l'élimination des vestiges de l'extrême pauvreté. Ces bases sont des centres logistiques et opérationnels érigés par le Gouvernement national pour garantir des services de santé, de nutrition, de protection sociale et d'éducation dans les zones les plus vulnérables, ayant un impact positif sur les objectifs 1, 2 et 3. À la fin de 2015, les 1 000 premières bases étaient construites.

Outre l'installation des bases de missions socialistes, des progrès soutenus ont été constatés dans divers programmes nationaux appelés missions et grandes missions. À titre d'exemple, en décembre 2015, la grande mission vénézuélienne pour le logement avait fourni un million de logements et elle en a déjà fourni 9 000 à ce jour en 2016, dans le cadre de l'objectif global de fournir 2,5 millions de logements d'ici à 2019. En outre, la misión hogares de la patria (mission des ménages vénézuéliens) a fourni, au cours de cette période, 50 000 cartes de missions socialistes pour la distribution de nourriture et de médicaments aux familles les plus défavorisées. De même, la misión amor mayor a étendu sa couverture à 36 000 nouveaux retraités, en leur fournissant un revenu équivalant au salaire minimum, et plus de 7 000 pensions de sécurité sociale ont été versées à plus de 3 millions d'adultes et de personnes âgées au cours des 15 dernières années.

La deuxième expérience réussie, qui gagne du terrain, concerne les efforts déployés pour réaliser les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 8 et 11, qui ont permis de réaffecter des ressources budgétaires et d'affecter d'autres ressources extraordinaires à l'appui aux programmes connus sous le nom de missions et grandes missions, ainsi qu'à l'investissement dans les infrastructures de production agricole et industrielle dans les zones rurales et urbaines.

Les actions coordonnées et les mesures prises dans ce contexte ont abouti à la création de nombreux groupes de travail chargés d'examiner ce qu'on appelle les facteurs de productivité, qui forment le Conseil national de l'économie productive

qui réunit, dans l'esprit d'une large participation sociale, des institutions d'État, des organisations du pouvoir populaire, des mouvements sociaux, des entreprises et des universitaires. Le renforcement des partenariats avec d'autres pays et institutions internationales de financement a été encouragé.

Des investissements de l'ordre de 195 millions de dollars ont été faits pour promouvoir le tourisme comme moteur économique de la restauration des infrastructures, des services, de l'exploitation et de la commercialisation du réseau hôtelier. Sur la scène internationale, de nouveaux partenariats financiers et monétaires ont été établis.

Les deux mesures prises au cours des quatre premiers mois de 2016 ont été couronnées de succès. Outre les objectifs de développement durable n<sup>os</sup> 1, 2 et 3, ces mesures ont également eu un impact sur l'objectif 11, en vertu duquel les villes doivent être ouvertes à tous, sûres, résilientes et durables. Cette initiative a pour but de stimuler l'agriculture urbaine et de créer des comités de production et d'approvisionnement. Un Ministère du pouvoir populaire de l'agriculture urbaine a été créé le 29 février 2016 et le plan des 100 jours a été lancé, dont le résultat a été l'enregistrement de 1 000 hectares disponibles et la cartographie générale des chaînes de production associées, qui sera utilisée pour coordonner les initiatives et mettre en œuvre des politiques plus rationnelles.

Cette initiative, qui a été coordonnée avec les comités de production et d'approvisionnement, constitue une stratégie fondamentale et scelle un partenariat entre le peuple et le Gouvernement pour gagner la guerre économique planifiée au niveau international et menée au niveau national par des secteurs hostiles au Gouvernement. Les comités ont deux objectifs fondamentaux, à savoir la production et la distribution de denrées de base. À peine un mois après leur création, plus de 8 000 de ces comités étaient établis à l'échelle nationale. En mai seulement, 25 523 tonnes de denrées alimentaires et de produits ménagers ont été distribuées pour répondre aux besoins de plus d'un million de familles, soit près de 5 millions de personnes, et respecter leur droit fondamental à l'alimentation et au bien-être.

### **Difficultés et possibilités**

La lutte contre la pauvreté est menacée par les politiques de développement capitalistes néolibérales, dont les incidences directes sur la République bolivarienne du Venezuela se manifestent par une intensification de la guerre économique marquée par la chute radicale des cours du pétrole et le déséquilibre économique mondial. C'est pourquoi le Gouvernement vénézuélien a mis l'accent sur l'élaboration d'un ensemble de politiques publiques visant à préserver la meilleure qualité de vie possible pour le peuple vénézuélien.

Le Gouvernement espère recueillir les fruits de sa réforme financière, qui a été mise en œuvre dans le cadre d'une loi promulguée en décembre 2015, afin de maintenir les investissements sociaux ainsi que les investissements dans les infrastructures et les travaux publics. Il a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de maintenir les investissements sociaux, pour lesquels il a réservé 61,9 % du budget national de l'exercice 2016. Toutefois, compte tenu de la situation économique défavorable et afin de garantir la poursuite des investissements, le Venezuela souhaite renforcer la coopération internationale visant à poursuivre et approfondir les politiques et leurs processus de suivi, ainsi qu'à mettre au point des technologies de remplacement.

En ce qui concerne l'objectif de développement durable n° 12, la République bolivarienne du Venezuela, en ajustant le prix des carburants en février 2016, a fait un premier pas dans le sens de l'objectif d'assurer des modes de consommation et de production durables et d'augmenter les recettes. Cette mesure a été renforcée par une politique nationale globale relative à la création d'un système de transport de masse public-privé.

La crise nationale de l'énergie, qui a résulté de la grave sécheresse causée par les effets du phénomène climatique El Niño, a été une occasion de forger des partenariats internationaux susceptibles d'aider financièrement le pays à atteindre l'objectif 7 visant à garantir l'accès universel à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. La République bolivarienne du Venezuela a dû compléter la production d'énergie hydroélectrique (entre 60 % et 80 % de l'énergie pour la consommation résidentielle et industrielle) par une production d'énergie thermique, en raison de la sécheresse extrême causée par les changements climatiques et le sabotage politique du fonctionnement des centrales et des installations électriques. Dans l'intervalle, des efforts considérables sont déployés pour réaliser des économies d'énergie et garantir un approvisionnement à l'ensemble du pays (plan de gestion de la demande et des campagnes massives de sensibilisation à la conservation de l'énergie). Ces efforts impliquent des investissements considérables dans l'entretien et une sensibilisation à l'utilisation rationnelle des sources d'énergie naturelles renouvelables et non renouvelables.

### **Prochaines étapes**

La République bolivarienne du Venezuela s'emploie actuellement à harmoniser le calendrier de la mise en œuvre du plan de développement social et économique 2013-2019 avec le Programme 2030. Le redimensionnement du plan de développement est en cours d'examen pour sa mise en œuvre au cours de la partie restante de la période 2016 à 2030. Une bonne partie des objectifs de développement durable sont déjà alignés sur les objectifs pertinents du plan de développement social et économique. Cependant, il reste encore beaucoup à faire en ce qui concerne la dimension intersectorielle, la programmation des politiques et les dispositions budgétaires pour assurer les moyens de mise en œuvre financés par l'État et le soutien des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dont le PNUD.

La République bolivarienne du Venezuela est en mesure de partager ses pratiques optimales en matière de coordination institutionnelle, ainsi que le cadre général des politiques à ses processus de planification, de suivi et de coordination, en d'autres termes, la cohérence intersectorielle et interinstitutionnelle pour la mise en œuvre du Programme 2030 afin de contribuer à l'avancement d'autres pays dans ce défi mondial.